

LA COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LES RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS,
COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
88, RUE ALLARD
VAL-D'OR (QUÉBEC) J9P 2Y1

LE 5 OCTOBRE 2018

VOLUME 146

Karine Laperrière, s.o./O.C.R.

Sténographe officielle
STENOEXPRESS
201 ch. De l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R

COMPARUTIONS :

POUR LA COMMISSION :

Me GENEVIÈVE RICHARD,

Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU

Mme JACINTHE POISSON, agente de
recherche en droit

POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :

Me DENISE ROBILLARD pour la
Procureure générale du Québec

Me MAXIME LAGANIÈRE, Directeur des
Poursuites criminelles et pénales

Me VINCENT RIENDEAU, pour la
Procureure générale du Québec

Me RAINBOW MILLER, pour Femmes
autochtones du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Liste des pièces cotées.....4
Preliminaires.....7
M. Jacques Prigent.....23
Mme Josée Trottier.....23

LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-882	:	Témoign #714: PI-52.....	12
P-883	:	Témoign #715: Sarah Bearskin.....	12
P-884	:	Témoign #716: PI-53.....	13
P-885	:	Témoign #717: Pierre Boivin.....	13
P-886	:	Témoign #718: Gaétan Carrier.....	13
P-887	:	Témoign #719: Charlotte Comonda.....	13
P-888	:	Témoign #720: Michèle Fiset.....	13
P-889	:	Témoign #721: Julia Glasco.....	13Témoign
P-890	:	#722: PI-54.....	14Témoign
P-891	:	#723: Guylaine Hervieux.....	14Témoign
P-892	:	#724: PI-55.....	15Témoign
P-893	:	#725: François Mailloux.....	15Témoign
P-894	:	#726: PI-56.....	16Témoign
P-895	:	#727: PI-57.....	16Témoign
P-896	:	#728: PI-58.....	16Témoign
P-897	:	#729: Wylan Ottawa.....	17Témoign
p-898	:	#730: Ryan Pagé.....	17Témoign
P-899	:	#731: PI-59.....	17Témoign
P-900	:	#732: John-Ross Petiquay.....	17Témoign
P-901	:	#733: PI-60.....	17

LISTE DES PIÈCES COTÉES SUITE

P-902 :	Témoign #734: Jennifer Vachon-Riverin.....	18
P-903 :	Témoign #735: Nancy Wapachee Sr.....	18
P-904:	PowerPoint Projet de justice communautaire attikamekw.....	137
P-905:	Bibliothèque de dépôt documentaire - Justice du Québec.....	137
P-906:	Rapport de Pro Bono Québec, Genèse et analyse du projet pilote de clinique juridique bénévole.....	137
P-907:	Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada, « La lumière sur l'arrêt Gladue: défis, expériences et possibilités dans le système de justice pénale canadien. ».....	137
P-908:	Rapport du Jeune Barreau de Montréal sur le système d'aide juridique québécois, 16 juin 2016.....	137
P-909:	Aboriginal Justice Strategy: Legal Aid Ontario.....	137
P-910:	Plan d'action 2018-2020 du MJQ pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires	137
P-911:	Rapport du groupe de travail sur l'adoption coutumière en milieu autochtone, 16 avril 2012	137
P-912:	Mémoire du Conseil de la Nation Attikamekw sur le projet de loi 113, 22 novembre 2016.....	137

LISTE DES PIÈCES COTÉES SUITE

P-913: Mémoire de FAQ sur le projet de loi 113, 24 novembre 2016.....137

P-914: Mémoire de Innu Takuaitkan Uashat mak Mani-Utenam sur le projet de loi 113, novembre 2016.137

P-915: Mémoire de FAQ sur l'adoption traditionnelle et/ou coutumière chez les autochtones, février 2007.....137

P-916: La justice en milieu autochtone: vers une plus grande synergie, Rapport du groupe de travail composé de représentants de la Cour du Québec, du ministère de la Justice, du DPCP et du SAA, présenté au juge en chef de la Cour du Québec, l'honorable Guy Gagnon, janvier 2008.....137

P-917: Mesures de rechange au Canada 1998 - Statistiques Canada.....137

P-918: Programme de rechange Anne Fournier 2016....138

P-919: Historique des travaux du PJCA.....138

P-920: Statistiques sur les services correctionnels pour les jeunes au Canada - Statistiques Canada 2016-2017.....138

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2

LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :

3

La Commission d'enquête sur les relations entre les

4

Autochtones et certains services publics au Québec

5

présidée par l'honorable Jacques Viens est

6

maintenant ouverte.

7

LE COMMISSAIRE :

8

Alors bonjour. Bienvenue en cette journée de nos

9

audiences à Val-d'Or en territoire anishinaabe.

10

Hier, nous avons eu des difficultés à cause d'une

11

panne électricité survenue dans la nuit précédente.

12

Évidemment, la nature, on n'a pas de contrôle sur

13

la nature. Le résultat a fait que les audiences

14

d'hier ont dû être reportées, et nous étions même

15

informés à la fin de la journée hier que celle

16

d'aujourd'hui pourrait être reportée complètement

17

étant donné qu'il était prévu que l'électricité

18

reviendrait seulement en fin de journée.

19

Alors, heureusement, on a appris ce matin que

20

nous pourrions procéder. Évidemment, il y avait

21

pas eu de chauffage la nuit passée, alors

22

maintenant c'est chaud dans la pièce, dans la

23

bâtisse. On a de l'électricité, on est en mesure

24

de procéder avec nos équipements. Malheureusement,

25

il y a certains témoins qui ont dû être annulés

1 hier pour éviter des déplacements, et je pense à
2 madame Cournoyer et à madame Dubuc du Service de
3 police de Montréal dont les témoignages prévus
4 aujourd'hui, seront reportés à une date ultérieure.
5 Il aurait pas été raisonnable de les faire voyager
6 ici alors qu'on nous annonce qu'il y aura pas
7 d'électricité puis que, en principe, il y aura pas
8 d'annonce.

9 Par contre, Maître Prigent, dont le témoignage
10 était commencé avant-hier est restée avec nous et
11 pourra poursuivre son témoignage de même que celui
12 de madame Trottier, qui est directrice régionale
13 des services judiciaires dans la région.

14 Alors, après une première partie qui sera
15 composée de dépôt des déclarations, si j'ai bien
16 compris?

17 **UNE VOIX FÉMININE INCONNUE :**

18 Hum, hum.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Nous pourrons, vers 11 heures, commencer le
21 témoignage de Maître -- poursuivre le témoignage de
22 Maître Prigent et celui de madame Trottier qui
23 complètera la journée. Et ensuite il y aura
24 ajournement jusque -- il y a une semaine de relâche
25 et, ensuite, il y a reprise des audiences à Val-

1 d'Or le lundi -- Madame la greffière?

2 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

3 Quinze.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Le 15? Quinze, 15 octobre? Alors c'est ça, pour
6 une période de deux semaines, avant d'avoir une
7 autre période de relâche d'une semaine et d'aller
8 au Nunavik, Kuujjuarapik et Kuujjuaq, et revenir
9 terminer en décembre à Val-d'Or.

10 Alors, avant d'aller plus loin, je vais
11 demander aux procureurs de s'identifier pour les
12 fins de l'enregistrement.

13 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

14 Bon matin Monsieur le commissaire, Geneviève
15 Richard pour la Commission.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Bonjour, Maître Richard.

18 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

19 Bon matin.

20 **PAR Me MAXIME LAGANIÈRE :**

21 Bonjour à tous, Maxime Laganière pour le Directeur
22 aux poursuites criminelles et pénales.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Bonjour, Maître Laganière.

25 **PAR Me DENISE ROBILLARD :**

1 Bonjour. Denise Robillard pour la Procureure
2 générale du Québec.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Bonjour, Maître Robillard.

5 **PAR Me DENISE ROBILLARD :**

6 Bonjour.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Alors, Maître Richard, nous allons procéder avec
9 les dépôts de déclaration?

10 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

11 Oui, exactement. Avant toute chose, Madame la
12 greffière, nous aimerions annuler l'engagement
13 E-882 intitulé: « Portrait des communautés: un
14 rapport Gladue volet A ». Donc un engagement à
15 annuler.

16 Ensuite, la première déclaration à déposer est
17 le témoin 714 sous la pièce P-882 et nous
18 demandons, Monsieur le commissaire, une protection
19 de l'identité, puisque c'était un témoignage en
20 Protection de la jeunesse.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Bon, alors...

23 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

24 Une protection de l'identité numéro?

25 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

1 Oui, tout à fait.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Oui.

4 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

5 (Inaudible) 52.

6 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

7 PI-52. J'allais le mentionner après.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Oui.

10 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

11 Il y a pas de problème.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Alors, effectivement, quand il s'agit d cas de
14 Protection de la jeunesse, en vertu de la loi, il y
15 a lieu de caviarder les déclarations afin de
16 protéger l'identité de la personne qui déclare et
17 de toutes les personnes qui pourraient être visées.
18 Évidemment, c'est des mesures pour protéger les
19 enfants et la famille.

20 Alors, dans tous les cas où vous me direz
21 qu'il y a DPJ, prenez pour acquis qu'il y a
22 ordonnance de protection de l'identité dans ce
23 sens-là. Et, je peux préciser immédiatement aussi
24 que, dans d'autres cas comme j'ai mentionné à
25 plusieurs reprises, il y a des témoins qui

1 acceptent de nous donner des déclarations à
2 condition que leur identité soit protégée. Puis on
3 peut comprendre pourquoi il y a des gens qui
4 préfèrent pas être identifiés, qui ont certaines
5 craintes, pour toutes sortes de raisons : dans leur
6 milieu, ça peut être parfois inquiétant pour des
7 personnes de savoir qu'il pourrait y avoir des
8 reproches ou des choses comme ça, et c'est quelque
9 chose que je respecte. Et comme j'ai mentionné, je
10 préfère avoir une déclaration de quelqu'un qui sera
11 pas identifié que de pas avoir de déclaration du
12 tout. On essaie de donner le maximum
13 d'opportunités aux gens qui veulent contribuer aux
14 travaux de la Commission de le faire.

15 Alors dans tous les cas où vous me direz qu'il
16 y a une demande de protection d'identité à la
17 demande du témoin, prenez pour acquis que c'est
18 accordé. Alors je vous laisse aller.

19 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

20 Parfait. Merci. Donc pour le témoin 714, ce sera
21 la PI-52.

22 **- PIÈCE COTÉE P-882 -**

23 Ensuite le témoin 715, qui était Sarah
24 Bearskin sera déposé sous la pièce P-883.

25 **- PIÈCE COTÉE P-883 -**

1 Ensuite le témoin 716 sous la pièce P-884 -- nous
2 demandons également protection de l'identité à la
3 demande du témoin, et je comprends que cette
4 protection est accordée?

5 **- PIÈCE COTÉE P-884 -**

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Effectivement.

8 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

9 Donc sous la cote PI-53. Ensuite le témoin 717,
10 monsieur Pierre Boivin, dépôt de déclaration sous
11 la cote P-885.

12 **- PIÈCE COTÉE P-885 -**

13 Ensuite le témoin 718, Gaétan Carrier, la
14 pièce P-886.

15 **- PIÈCE COTÉE P-886 -**

16 Ensuite le témoin 719, madame Charlotte
17 Commanda, sous la pièce P-887.

18 **- PIÈCE COTÉE P-887 -**

19 Le témoin 720, Michèle Fiset, sous P-888.

20 **- PIÈCE COTÉE P-888 -**

21 Le témoin 721, madame Julia Glasco-Couture,
22 sous la pièce P-889.

23 **- PIÈCE COTÉE P-889 -**

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Et je comprends qu'il y a une demande de caviarder

1 le nom de tierces personnes mentionnées?

2 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

3 Exactement.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Qui sera accordé aussi.

6 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

7 Parfait, merci beaucoup, Monsieur le Commissaire.

8 Ensuite le témoin 722 sous la pièce P-890.

9 Nous demandons également une protection d'identité
10 à la demande du témoin.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Qui sera PI-54?

13 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

14 Exactement. PI-54 : accordée.

15 **- PIÈCE COTÉE P-890 -**

16 Témoin 723, madame Guylaine Hervieux sous la
17 pièce P-891. Il y a également demande pour
18 caviarder le nom de...

19 **- PIÈCE COTÉE P-891 -**

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Le nom des enfants.

22 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

23 Exactement.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 C'est ça?

1 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

2 Oui.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Ça, c'est accordé aussi.

5 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

6 Merci.

7 Le témoin 724 sous la pièce P-892, qui est
8 également un témoignage en Protection de la
9 jeunesse, donc demande de protection de l'identité.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 PI-55?

12 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

13 Exactement, PI-55.

14 **- PIÈCE COTÉE P-892 -**

15 Le témoin 725, monsieur François Mailloux,
16 sous la pièce P-893.

17 **- PIÈCE COTÉE P-893 -**

18 Ensuite, 726, le témoin, sous la pièce P-894 -
19 - une demande de protection de l'identité, car
20 c'est un dossier Protection de la jeunesse. Sous
21 PI...

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Hum...hum. À...

24 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

25 C'est accordé?

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Oui.

3 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

4 Sous PI-56.

5 **- PIÈCE COTÉE P-894 -**

6 Le témoin 727 sous la pièce P-895, également
7 une protection de l'identité pour Protection de la
8 jeunesse.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 PI-57.

11 **- PIÈCE COTÉE P-895 -**

12 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

13 Exactement, merci.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Accordée.

16 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

17 Le témoin 728 sous la pièce P-896, protection de
18 l'identité à la demande du témoin également.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Accordée sous PI-58.

21 **- PIÈCE COTÉE P-896 -**

22 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

23 Parfait.

24 Le témoin 729, Wylan Ottawa, sous la pièce
25 P-897.

1 **- PIÈCE COTÉE P-897 -**

2 Ensuite le témoin 730, Ryan Pagé, sous P-898,
3 et demande également pour caviarder le nom des
4 tiers.

5 **- PIÈCE COTÉE P-898 -**

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Ce qui est accordé.

8 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

9 Le témoin 731 sous la pièce P-899, protection de
10 l'identité à la demande du témoin.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Alors accordée sous PI-59.

13 **- PIÈCE COTÉE P-899 -**

14 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

15 Merci.

16 Le témoin 732, John-Ross Petiquay, sous la
17 pièce P-900.

18 **- PIÈCE COTÉE P-900 -**

19 Ensuite, le témoin 733 sous la pièce P-901,
20 demande de protection de l'identité en Protection
21 de la jeunesse.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Alors accordée sous PI-60.

24 **- PIÈCE COTÉE P-901 -**

25 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

1 Merci.

2 Le témoin 734, madame Jennifer Vachon-Riverin,
3 pièce P-902, demande également pour caviarder le
4 nom des tiers.

5 **- PIÈCE COTÉE P-902 -**

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Ce qui est accordé.

8 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

9 Et, finalement, le témoin 735, madame Nancy
10 Wapachee, sous la pièce P-903, une demande
11 caviardage également pour certains noms dans la
12 déclaration.

13 **- PIÈCE COTÉE P-903 -**

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Ce qui est accordé aussi.

16 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

17 Excellent. Donc ça fait le tour pour les dépôts de
18 déclaration ce matin. Je vous propose peut-être de
19 prendre une courte pause pour permettre au témoin
20 du MJQ d'arriver, puis il va y avoir également un
21 changement des procureurs à ce niveau.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Donc très bien. On va prendre une quinzaine de
24 minutes, le temps de permettre de s'installer et de
25 procéder avec les prochains témoins.

1 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

2 Parfait. Merci.

3 SUSPENSION

4 -----

5 REPRISE

6 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

7 La Commission reprend.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Alors bonjour. Comme je mentionnais au début ce
10 matin, nos problèmes d'électricité se sont
11 résorbés, malgré qu'on nous annonçait la
12 possibilité qu'il y ait pas d'électricité de la
13 journée au conservatoire. On a appris,
14 heureusement ce matin, qu'il y en a. Alors, on a
15 pu récupérer deux témoins importants pour
16 aujourd'hui, soit madame Trottier et Maître
17 Prément, qui sont encore avec nous.

18 Alors avant de procéder, je vais demander aux
19 procureurs de s'identifier pour les fins de
20 l'enregistrement.

21 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 Oui, Marie-Andrée Denis-Boileau pour la Commission
23 d'enquête. Comme vous voyez, je suis accompagnée,
24 à ma droite, de Jacinthe Poisson, qui est agente de
25 recherche en droit au sein de l'équipe juridique,

1 elle va poser quelques questions aujourd'hui en
2 notre compagnie.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Alors, bienvenue, Maître Denis-Boileau, madame
5 Poisson.

6 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

7 Geneviève Richard pour la Commission également.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Bienvenue, Maître Richard.

10 **Me RAINBOW MILLER :**

11 Rainbow Miller pour Femmes autochtones du Québec.

12 Ah, excusez. Rainbow Miller pour Femmes
13 autochtones du Québec, excusez mon...

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Bienvenue, Maître Miller.

16 **Me RAINBOW MILLER :**

17 J'ai pesé sur le mauvais piton.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Là, la lumière est allumée. Ça va.

20 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

21 Bonjour, Maxime Laganière pour le Directeur des
22 poursuites criminelles et pénales.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Bonjour, Maître Laganière.

25 **ME VINCENT RIENDEAU :**

1 Bonjour Monsieur le commissaire, Vincent Riendeau
2 pour la Procureure générale du Québec.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Bienvenue, bonjour, Maître Riendeau.

5 **Me DENISE ROBILLARD :**

6 Bonjour, Denise Robillard pour la Procureure
7 générale du Québec.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Bonjour à vous aussi, Maître Robillard.

10 Alors, Maître Denis-Boileau, vous allez nous
11 présenter vos prochains témoins?

12 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

13 Oui, absolument.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Bon, Maître Prégent, évidemment, va témoigner sous
16 son serment d'office. Il y aura lieu d'assermenter
17 madame Trottier.

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

19 Oui, donc on va attendre encore Maître Prégent,
20 donc la continuation, comme vous l'avez dit, du
21 témoignage de mercredi. Il est accompagné pour
22 aujourd'hui de madame Josée Trottier qui est
23 Directrice régionale des services judiciaires de
24 l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec et du
25 palais de justice d'Amos.

1 **MME JOSÉE TROTTIER :**

2 Bonjour, Monsieur le Commissaire.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Alors, bienvenue, madame Trottier. Et bienvenue à
5 nouveau, Maître Prigent.

6 Bien agréable d'être ici.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Merci d'avoir -- d'être resté avec nous, malgré le
9 problème électrique d'hier qui a prolongé votre
10 seul jour à Val-d'Or, une belle ville, en...

11 C'est toujours agréable l'Abitibi.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Merci.

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

15 Donc on pourrait commencer par assermenter madame
16 Trottier?

17 -----

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Jacques Prigent
2 Directeur du bureau des affaires autochtones
3 du ministère de la Justice du Québec
4 Assermenté

5 -----

6 Josée Trottier
7 Directrice régionale des services judiciaires de
8 l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du Québec et du palais
9 de justice d'Amos

10 -----

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Alors, votre témoin.

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

14 Merci. Donc madame Poisson va commencer pour
15 aujourd'hui.

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 On n'a...

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Quoi?

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21 Je ne crois pas que madame Poisson doive être
22 assermentée.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Non, non, non.

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1 Puisqu'elle va... non?

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Non, non.

4 **MME JACINTHE POISSON :**

5 Parfait. Alors, bonjour, Maître Prigent, madame
6 Trottier. On va ouvrir la journée d'aujourd'hui
7 avec des questions qui portent sur l'absence de
8 données dans le système judiciaire.

9 Donc la Commission d'enquête a constaté durant
10 es travaux l'absence ou l'insuffisance des données
11 publiques provinciales portant sur l'expérience des
12 personnes autochtones judiciarisées précédant
13 l'incarcération. Donc il y avait pas de
14 statistiques disponibles publiquement, par exemple,
15 sur les plaintes formulées par les victimes d'actes
16 criminels aux services policiers ou sur les
17 accusations portées contre les Autochtones
18 spécifiquement. De là a découlé, donc, un long
19 échange entre la Commission d'enquête et le
20 ministère de la Justice du Québec.

21 La preuve entendue en audience depuis le début
22 de nos travaux documentée par écrit nous a laissé
23 entendre que l'existence, donc de statistiques
24 pourrait être l'un des outils pour déceler les
25 biais, les pratiques de discrimination, comprendre

1 les besoins, et orienter les actions et le
2 financement.

3 Donc, concrètement, pour ouvrir le sujet,
4 pourriez-vous nous décrire les informations qui
5 sont colligées dans les bases de données du système
6 judiciaire et préciser, donc, si l'origine
7 autochtone des personnes judiciairisées fait partie
8 des données qui sont colligées dans le système
9 judiciaire?

10 **M. JACQUES PRÉSENT :**

11 D'accord. Alors, pour ce qui est de la base de
12 données, il y a effectivement un système qui date
13 d'une certaine période, pratiquement de la
14 Préhistoire, au niveau de l'informatique qui existe
15 au ministère qui collige, effectivement, tous les
16 dossiers ouverts en relation avec les accusés. Ce
17 système-là ne permet pas d'identifier l'origine des
18 personnes, d'aucune façon, et entre autres en
19 milieu autochtone, pour les Autochtones. C'est
20 l'état de la situation.

21 Par contre, effectivement, on a développé des
22 pratiques pour essayer au moins de documenter un
23 peu la réalité du milieu autochtone, parce qu'il y
24 a quand même une préoccupation au sein de notre
25 direction ou de notre bureau de savoir où en

1 sommes-nous, parfois, par rapport à l'état de la
2 problématique et il est clair que, pour le milieu
3 cri et inuit, c'est plus facile d'identifier la
4 population, parce que, évidemment, on ouvre des
5 dossiers au sein de greffes qui sont -- qui isolent
6 certains milieux autochtones. Je crois que,
7 actuellement, il y a quatre greffes en Abitibi --
8 quatre numéros de greffes ou trois numéros de
9 greffes, je ne me souviens plus, on pourra préciser
10 plus tard.

11 **UNE VOIX FÉMININE INCONNUE :**

12 Il y en a trois.

13 **Mme JACINTHE POISSON :**

14 Il y en a trois : deux pour le milieu inuit donc,
15 puis un pour le milieu cri. Donc on est en mesure
16 de pouvoir isoler, effectivement, le nombre de
17 dossiers ouverts par nation pour ce qui est de --
18 conventionnés.

19 Pour ce qui est du reste de la population,
20 est-ce que vous voulez que je rentre maintenant
21 dans le...? La seule façon d'y arriver, pour nous,
22 c'est de procéder par des méthodes un petit peu, un
23 peu mitaines, entre guillemets, qui est de procéder
24 par codes postaux, parce qu'il est possible,
25 parfois, d'isoler les communautés autochtones par

1 code postal. Puis on s'assure, évidemment, qu'il y
2 a pas d'autres communautés environnantes ou ville
3 ou village qui, évidemment, ont le même code
4 postal.

5 Il y a aussi moyens, parfois, d'isoler, parce qu'il
6 y a des communautés qui disposent de plusieurs
7 codes postaux, d'essayer d'isoler encore là donc :
8 quels sont les codes postaux qui sont rattachés à
9 la réserve ou à la communauté. Et ce qui nous
10 permet, donc, de sortir du nombre de dossiers
11 ouverts dans un greffe, à partir du code postal, le
12 nombre d'individus qui ont été accusés et qui
13 résident, donc, dans une communauté.

14 Évidemment, ça ne garantit pas à 100 pour 100
15 que ce sont tous des Autochtones mais, de façon
16 générale, par le nom, on voit bien que c'est,
17 normalement, des Autochtones. Ce qui fait que,
18 évidemment, notre mise en garde à l'interne, c'est
19 toujours de dire: « Bien, c'est pas 100 pour 100 du
20 résultat », mais c'est résultat quand même qui
21 s'approche de la réalité. Alors ça c'est le
22 portrait qu'on peut obtenir du milieu
23 communautaire, au sein de la communauté.

24 Pour ce qui est, évidemment, des Autochtones
25 en milieu urbain, bien là c'est une autre

1 problématique à laquelle on n'a pas trouvé de
2 solution. Par contre, on est en mesure, je pense,
3 comme certains chercheurs ont pu le faire
4 probablement dans le cadre des recherches qui vous
5 ont été présentées, d'y aller à la mitaine, c'est-
6 à-dire d'y aller avec le nom et puis dire: « Bien,
7 c'est probablement un Autochtone » puis cet
8 exercice-là, nous, on l'a fait pour certaines
9 régions comme Val-d'Or puis Sept-Îles pour le
10 milieu urbain à partir du nom, juste pour avoir une
11 idée de ce que ça représentait, tout en convenant
12 que c'était évidemment un peu, peut-être,
13 subjectif, et, également, que c'est une information
14 qu'on conserve pour nous. Mais ça nous donne quand
15 même un portrait de l'état de l'activité dans une
16 région pour voir, effectivement, le pourcentage de
17 la population autochtone dans le milieu, au sein du
18 greffe.

19 Qu'est-ce qu'on en fait? Essentiellement,
20 c'est des portraits un peu internes pour nous, pour
21 continuer à voir l'évolution des dossiers, puis
22 c'est des outils que on a commencé -- la méthode
23 comme telle qu'on a développée, par codes postaux
24 ou par communauté, on a débuté, depuis deux ans, un
25 partage d'information, c'est-à-dire que le milieu -

1 - le premier milieu intéressé, ce fut le milieu
2 inuit, qui nous a demandé d'avoir un portrait le
3 plus complet possible de l'information disponible.
4 Et ce qu'il faut dire, c'est que dans la base de
5 données, évidemment des dossiers ouverts, vous avez
6 à l'intérieur de sa plainte d'information, c'est-à-
7 dire: le nom de l'individu, évidemment, son
8 adresse, sa date de naissance, la date d'ouverture
9 de son dossier, la date de fermeture, les
10 infractions dont il a été poursuivi, en tout
11 cas -- qui a été à la dénonciation, la sentence
12 rendue. Alors ça vous donne une masse
13 d'informations qui peuvent être intéressantes pour
14 des chercheurs et même des communautés ou des
15 nations, et donc, depuis les trois dernières années
16 -- j'ai dit deux, mais je pense c'est plus trois --
17 les Inuits, on a remis cette base de données-là aux
18 Inuits qui l'ont partagée avec une chercheuse qui,
19 elle, travaille à l'analyse de cette masse
20 d'informations-là, au même titre que -- et, dans
21 une deuxième phase, on le fais avec les Cris : on a
22 remis la base de données aux Cris qui, encore là,
23 s'associent à des chercheurs pour voir comment on
24 peut faire parler ces données.

25 Et puis, dans un troisième temps, et

1 pratiquement en même temps, auprès de la Commission
2 de la santé et des services sociaux de l'APNQL,
3 pour qu'ils puissent, à leur tour, également,
4 procéder à l'analyse de cette masse d'informations.
5 Dans le cas du CSSSPNQL, donc que la Commission de
6 santé et services sociaux de l'Assemblée des
7 Premières Nations du Québec et Labrador, on leur a
8 remis à peu près tout. C'est-à-dire qu'ils avaient
9 l'intention -- puis, honnêtement, je crois que leur
10 rapport est sur le point d'être déposé, en tout
11 cas, c'est ce qu'on me dit. On n'en a pas pris
12 connaissance, évidemment -- puis ils ont analysé un
13 portrait global des populations des Premières
14 Nations, évidemment. Quand je disais « on a tout
15 donné », évidemment, on a exclu le Nunavik là, le
16 milieu inuit, l'APNQL ne représentant pas le milieu
17 inuit.

18 Mais donc ils sont en train de voir dans
19 quelle mesure cette base de données-là peut parler
20 et, honnêtement, c'est la première expérience qu'on
21 fait au ministère de, un, de remettre
22 l'information, puis surtout, deux -- qui est une
23 information, en somme toute, publique et, surtout,
24 de mettre ça entre les mains de chercheurs qui
25 travaillent avec des Premières Nations et des

1 Inuits pour essayer de faire parler cette
2 documentation-là, puis ces informations. En gros,
3 c'est le portrait de la situation.

4 **Mme JACINTHE POISSON :**

5 Merci, pour le résumé. Donc pour revenir sur
6 certains éléments, on a commencé, donc, par parler
7 des limites des données, de ces données-là. Donc,
8 on en comprend que c'est l'adresse qui est déclarée
9 par les personnes judiciarisées, le code postal
10 déclaré qui est l'information qui a permis, donc,
11 de classer les personnes résidant en communautés ou
12 donc comme étant autochtone à la base.

13 Au niveau des limites, donc, c'est un silence,
14 finalement, sur les Autochtones qui résident en
15 milieu urbain : est-ce qu'on pourrait donc
16 considérer que les données obtenues par la
17 Commission d'enquête sont, d'une certaine façon,
18 sous-évaluées? Donc, les pourcentages, les données
19 obtenues pourraient sous-évaluer la situation
20 réelle?

21 **M. JACQUES PRÉSENT :**

22 Oui, c'est certain. Je veux dire, on en convient
23 qu'il y a des populations et il y a des Autochtones
24 en milieu urbain, puis qu'il y a pas nécessairement
25 de méthode objective pour effectivement les

1 identifier. C'est par les noms, effectivement.

2 **Mme JACINTHE POISSON :**

3 Parfait.

4 **M. JACQUES PRÉSENT :**

5 Oui.

6 **Mme JACINTHE POISSON :**

7 Et donc, les données qui ont été obtenues portent
8 sur les chefs d'accusation, donc les accusations
9 portées, et non sur le nombre de personnes
10 judiciaire. Donc, pour l'instant, est-ce que ce
11 sont des données qui seraient pas possibles d'être
12 produites, donc qui porteraient sur les personnes
13 précisément judiciairisées?

14 **M. JACQUES PRÉSENT :**

15 À vrai dire, la... Écoutez, ça serait peut-être
16 plus les gens des services judiciaires chez nous,
17 là, qui analysent la banque là, mais, en principe,
18 quand on fournit la liste des dossiers ouverts,
19 effectivement, vous allez retrouver parfois,
20 évidemment, le même accusé dans la liste, dans la
21 même année puis, évidemment, dans d'autres années
22 antérieures ou postérieures.

23 Donc, c'est relativement complet, en théorie.

24 Tout le portrait est -- oui, le portrait est

25 complet. Alors il devrait pas manquer personne.

1 **Mme JACINTHE POISSON :**

2 D'accord.

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 Il peut manquer des informations par contre, ça
5 peut arriver, mais normalement, non.

6 **Mme JACINTHE POISSON :**

7 Parfait. Alors cette méthodologie-là a été
8 développée dans le cadre de plusieurs échanges,
9 demandes d'information avec la Commission
10 d'enquête. Dans l'une de nos demandes, qu'on va
11 nommer pour les biens de la cause la demande 94, il
12 y a donc un portrait qui a été dressé de la
13 judiciarisation autochtone au Québec. Un des
14 chiffres qu'on peut en tirer rapidement: pour 2017,
15 on constate que 5.4 pour cent des accusations qui
16 ont été portées, l'ont été contre des personnes qui
17 déclareraient la résidence en communauté.

18 Donc, en se rappelant des limites
19 méthodologiques dont on vient de parler, on peut
20 comparer, donc, à la population autochtone du
21 Québec qui tourne autour de 1.1 pour cent selon
22 Statistique Canada. Donc, on constate une certaine
23 surreprésentation.

24 Donc, on a eu plusieurs échanges pour arriver
25 à ces données-là, vous en conviendrez. Est-ce que

1 vous pourriez, donc, nous décrire un petit peu les
2 échanges qui ont eu lieu entre le 9 juillet, où on
3 a obtenu, donc, une première version du tableau, et
4 là il y a eu plusieurs échanges où on a constaté,
5 donc, certaines problématiques liées aux bases de
6 données: est-ce que vous êtes en mesure de
7 commenter un peu ces difficultés?

8 **M. JACQUES PRÉGENT :**

9 Pas tellement.

10 **Mme JACINTHE POISSON :**

11 Pas tellement?

12 **M. JACQUES PRÉGENT :**

13 Non. Parce que c'est clair que c'est un
14 professionnel qui maîtrise cette fameuse banque M-
15 013, si je me souviens bien.

16 **Mme JACINTHE POISSON :**

17 Exact.

18 **M. JACQUES PRÉGENT :**

19 C'est comme un robot dans Star Wars -- excusez-moi.
20 Mais c'est clair que c'est une banque qui date.
21 Donc, extraire l'information, c'est possible, mais,
22 effectivement, on est toujours en train, entre la
23 période du 7 juillet -- du 9 juillet et, je pense,
24 la fin de nos discussions sur le sujet, on faisait
25 des ajustements constamment, mais l'informaticien

1 reste relativement certain que c'est assez fin
2 comme résultat: plus on a travaillé ensemble, plus
3 ça a donné un résultat fin, et je pense que le
4 portrait est relativement complet.

5 Mais comme on l'avouait, c'est, nous, on est
6 prêt à travailler jusqu'au bout pour essayer
7 d'extraire le maximum d'informations. Puis on
8 pense que, pour le moment, c'est assez
9 représentatif de la situation.

10 Je voulais juste mentionner, Monsieur le
11 commissaire, que si on a, évidemment, fait cette
12 réflexion-là sur les bases de -- le pourcentage,
13 finalement, de la population au sein du système
14 judiciaire, c'est que, évidemment, on lit depuis au
15 moins les 15 dernières années beaucoup de
16 recherches qui font état, effectivement, de la
17 surreprésentation, puis c'est souvent la
18 surreprésentation au Canada. Puis on était un peu
19 épuisée d'entendre: « Bien, au Canada », « au
20 Canada »; mais qu'en est-il au Québec? Et c'est
21 pour ça qu'on a commencé à essayer d'analyser
22 l'information pour nos fins, mais tout en
23 reconnaissant les limites du système. C'est pas
24 aussi parfait, sans doute, que d'autres processus
25 qui pourraient être mis en place.

1 **Mme JACINTHE POISSON :**

2 Vous m'amenez vers ma prochaine question.

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 Oui. Oui, c'est, je la vois, oui.

5 **Mme JACINTHE POISSON :**

6 Donc, on a constaté à travers nos travaux que
7 différentes méthodes existent pour obtenir des
8 données, par exemple: les services correctionnels
9 fournissent des statistiques dans leurs profils
10 correctionnels rendus publics qui sont basés sur
11 l'autodéclaration des détenus.

12 Le Directeur des poursuites criminelles et
13 pénales, de son côté, nous a informé que depuis
14 2016, dans le système informatique, l'indicateur
15 « autochtone » est saisi manuellement sur la base
16 des informations inscrites dans la demande
17 d'intenter des procédures par les services
18 policiers. Évidemment, ces données aussi ont leur
19 lot de limites. Donc, on vous inviterait à
20 commenter la méthodologie qui a été choisie : est-
21 ce que ça été des réflexions qui, dans le passé,
22 ont animé le ministère de la Justice?

23 **M. JACQUES PRÉSENT :**

24 Sur l'auto identification ou sur... oui, il y a eu
25 une réflexion, il y avait même eu des efforts de

1 peut-être mettre sur pied un système
2 d'identification à partir des greffiers - ce qui
3 nous apparaissait un petit peu... Mais c'était
4 quand même une des conclusions, une des pistes de
5 solution qui avait été envisagées, mises en œuvre
6 même, d'une certaine façon, il y avait eu des
7 demandes faites. Mais, honnêtement, on a constaté
8 rapidement qu'il y avait des limites importantes.
9 On voyait que ça balançait même pas, en terme de
10 chiffre, entre le nombre de dossiers ouverts dans
11 une région comme le Nunavik, puis ce qui était
12 déclaré par les greffiers. Fait qu'on a abandonné
13 ça très rapidement.

14 Alors, évidemment, dans le cas de l'auto-
15 identification ou de l'identification carrément,
16 évidemment, le ministère est pas, pour ce qui est
17 des services judiciaires -- là je parle peut-être
18 un peu au nom de ma collègue, mais pas la porte
19 d'entrée -- puis je pense qu'il y a des portes
20 beaucoup plus évidentes, que ce soit la police ou
21 les services de la poursuite qui pourraient,
22 effectivement, peut-être contribuer à cette auto-
23 identification ou cette identification.

24 Mais -- et sur ce terrain, on n'a pas
25 davantage réfléchi, à savoir comment on pourrait

1 s'y prendre. Il y a pas eu d'échange avec les
2 partenaires, que ce soit le MSP ou les services
3 policiers ou le DPCP, sur cette question. On
4 n'était pas encore rendus là.

5 **Mme JACINTHE POISSON :**

6 Merci. Je vous amène, donc, à la diapositive, à
7 certaines recommandations qui ont été formulées en
8 matière de collecte de données dans le système
9 judiciaire.

10 Donc la Commission des droits de la personne,
11 en 2011, dans son rapport sur le profilage racial,
12 s'est intéressé aux pratiques de différents
13 services publics qui visaient les minorités
14 ethniques et, plus précisément, les personnes
15 autochtones. Donc, elle a recommandé que le
16 ministère de la Justice et de la Sécurité publique
17 prenne les mesures nécessaires pour documenter la
18 trajectoire judiciaire des minorités racisées dans
19 tout le système judiciaire. On a également des
20 recommandations qui viennent de différents organes
21 experts des Nations unies en ce sens-là, que je
22 vais pas nécessairement lire, que vous avez sur le
23 PowerPoint.

24 Donc, vous avez parlé de l'accès aux bases de
25 données par des tiers dans le passé. On a entendu

1 en audience certains organismes être préoccupés du
2 fait de devoir eux-mêmes fournir des budgets, des
3 ressources, pour, dans le fond, mener au
4 traitement, à l'analyse de ces données-là pour en
5 extraire des statistiques.

6 Par exemple, le Centre de justice des premiers
7 peuples nous a expliqué que l'absence de données,
8 dans ce cas sur les autochtones judiciarisés à
9 Montréal, les empêchait, donc, de cibler les
10 besoins à combler et, en fait, de demander un
11 financement, donc, en produisant des statistiques.
12 Donc, pour être sûrs de bien comprendre : une fois
13 que les tiers ont accès à ces bases de données-là,
14 on en comprend que le ministère fournit pas, par
15 exemple, de soutien technique ou financier pour le
16 traitement, l'analyse ou la publication de telles
17 données? C'est bien ça?

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 C'est le cas actuellement, oui.

20 **Mme JACINTHE POISSON :**

21 O.K., parfait.

22 **M. JACQUES PRÉSENT :**

23 Oui.

24 **Mme JACINTHE POISSON :**

25 Est-ce que maintenant qu'une méthodologie, comme

1 celle qui a été développée avec la Commission
2 d'enquête, a donné lieu, donc, à la publication ou
3 à la production de banques de données jusqu'en
4 2017, qui vont prochainement être rendues
5 publiques, est-ce que c'est dans l'intention du
6 ministère dans le futur de continuer à utiliser
7 cette méthodologie-là ou à produire, donc, de lui-
8 même de telles données et à les rendre publiques?

9 **M. JACQUES PRÉSENT :**

10 Oui. Bien c'est sûr que les outils développés avec
11 la Commission sont relativement les mêmes données
12 qui ont été fournies, évidemment, aux organismes
13 autochtones qui procèdent à l'analyse de
14 l'information. Ils ont peut-être une année de
15 retard par rapport à vous, parce que je crois que
16 le portrait se terminait en 2016-2017 pour ce qui
17 est de la banque fournie aux trois organismes
18 autochtones, mais c'est certain qu'il est de notre
19 intention de la rendre disponible et de permettre,
20 évidemment, aux chercheurs associés aux groupes
21 autochtones ou aux organismes autochtones d'en
22 profiter. Puis ça, c'est évident.

23 Mais par rapport à votre question et la
24 préoccupation de la Commission des droits de la
25 personne et des droits de la jeunesse, je veux

1 dire, le ministère a été saisi de la demande -- il
2 y a une demande puis, bien honnêtement, m'a jamais
3 été soumise au niveau des Affaires autochtones.
4 Alors, je peux pas me prononcer sur les suites de
5 cette recommandation-là faite par la CDPDJ. Et,
6 honnêtement, je crois que, lorsque que j'ai été --
7 lorsqu'on en a discuté au préalable, c'est la
8 première fois que j'en entendais parler. Mais je
9 crois que la question est pertinente.

10 **Mme JACINTHE POISSON :**

11 Parfait. Et dernière question sur ce sujet : est-
12 ce que vous considérez, donc, que l'existence de
13 statistiques et de données sur le cheminement,
14 finalement, des personnes judiciarisées autochtones
15 peut contribuer aux orientations, aux actions du
16 ministère? Est-ce que c'est utile?

17 **M. JACQUES PRÉGENT :**

18 Ça va être utile pour les Autochtones et les
19 représentants autochtones, et les partis
20 gouvernementaux. C'est clair. Je pense que c'est
21 pas un outil qui devrait être juste utilisé par le
22 ministère. Je pense que le milieu autochtone
23 également y voit une certaine richesse en termes
24 d'état de situation puis, effectivement, de
25 représentations qu'ils peuvent faire auprès des

1 autorités gouvernementales sur les besoins.

2 **Mme JACINTHE POISSON :**

3 Merci. Je vais passer la parole à ma collègue.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 Merci. J'aurais une question au sujet de la banque
6 de données: comme ma collègue l'a expliqué, elle a
7 été -- on a eu beaucoup d'échanges pour que ce
8 soit, finalement, que ce tableau sur la
9 judiciarisation soit finalement produit. Qu'est-ce
10 qui explique que, au niveau du Bureau des affaires
11 autochtones, il y avait pas déjà des informations
12 comme ceux qui étaient disponibles? Est-ce que ça
13 a jamais vraiment été utilisé au sein du ministère?
14 Le besoin ne s'est jamais fait sentir d'avoir des
15 statistiques sur la judiciarisation des personnes
16 autochtones disponibles au sein du ministère
17 auparavant?

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 À la base, l'exercice a toujours été de voir si,
20 effectivement, il y avait une surjudiciarisation
21 dans les diverses régions et, si oui, lesquelles.
22 C'était ça notre objectif, essentiellement, sachant
23 que, évidemment, l'outil avait des limites
24 scientifiques. Mais ça nous donnait un ordre de
25 proportion, puis ça nous permettait de se comparer.

1 C'est toujours... je sais qu'il y en a qui aime ça
2 comparer, mais on se comparait au Canada, puis on
3 se disait: « Bien, finalement, c'est moins pire ».
4 Mais, en même temps, j'avouerais que, dans -- il y
5 avait pas un mythe urbain, mais il y avait comme,
6 au ministère, il y a peut-être -- pas au ministère,
7 mais au gouvernement général, il y a 15, 20 ans,
8 une prémisse à l'effet que c'était pas -- les
9 problématiques canadiennes n'étaient pas celles du
10 Québec, c'est-à-dire qu'il y avait pas une
11 surreprésentation. Si on procédait à une analyse
12 fine, probablement que c'est vrai que c'est pas
13 aussi grave. C'est toujours grave, il faut dire,
14 la surreprésentation, mais pas aussi problématique
15 que dans certaines régions canadiennes.

16 Donc, ça nous permettait de se comparer, voir
17 si, effectivement, les problématiques étaient
18 surtout, effectivement, urbaines ou en région, puis
19 voir surtout -- puis, ça, c'était les limites de la
20 méthodologie -- de voir, dans le milieu de Val-
21 d'Or, de Sept-Îles, qu'en est-il? Et, comme je
22 vous le disais, bien quand on regardait le portrait
23 rapidement des noms -- puis je conviens que c'est
24 pas... c'est pas un outil très scientifique, mais
25 on voyait bien qu'il y avait une surreprésentation

1 dans le milieu urbain. Puis, probablement, que
2 vous interrogeriez tous les intervenants de
3 première ligne, probablement qu'ils vous le
4 confirmeraient que, effectivement, il y a un bassin
5 important d'Autochtones qui sont, effectivement,
6 entendus devant les tribunaux et qui résident
7 souvent en milieu urbain.

8 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

9 Merci. Avant de passer au sujet de la langue, est-
10 ce que? O.K. On va juste opérer un petit
11 changement de place, de chaise. C'est la réalité
12 de trois personnes ce matin.

13 On va parler de langue. On va commencer par
14 parler d'interprète judiciaire. Donc d'abord, à la
15 lecture de la directive A6 du ministère de la
16 Justice du Québec sur les services d'interprète et
17 paiement des frais, on constate que les services
18 d'interprète sont fournis d'abord en matière
19 criminelle, ils sont fournis, et en matière
20 jeunesse. Par contre, ils ne sont pas fournis en
21 matière civile -- merci -- et en matière
22 d'adoption.

23 Ma collègue va bientôt parler des enjeux en
24 matière d'accès à la justice civile pour certaines
25 communautés, mais on comprend déjà que

1 l'interprète, c'est un obstacle. Comment on
2 explique que l'État ne prend pas à sa charge les
3 interprètes pour toutes les personnes autochtones,
4 toutes matières confondues? Surtout quand on sait,
5 on en a parlé lors de la dernière audience, qu'on a
6 maintenant inclus l'adoption coutumière dans la
7 loi. Donc, on comprend que les personnes qui
8 souhaiteraient voir l'adoption coutumière reconnue
9 doivent payer eux-mêmes un interprète. Donc, est-
10 ce que c'est une préoccupation au BAA? Est-ce que
11 c'est... est-ce qu'on a déjà réfléchi à cette
12 question-là?

13 **M. JACQUES PRÉGENT :**

14 O.K. Donc, on parle pas de la A6 maintenant? Vous
15 voulez...

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 Bien, c'est dans la directive A6, effectivement,
18 que c'est prévu que c'est, que les services sont
19 fournis en matière criminelle et protection de la
20 jeunesse; ils ne sont pas fournis adoption et en
21 matière civile.

22 **M. JACQUES PRÉGENT :**

23 As-tu des choses à dire, toi?

24 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

25 Non, non.

1 **M. JACQUES PRÉSENT :**

2 C'est bon.

3 Alors donc, par rapport à la A6,
4 effectivement, l'orientation vise les services en
5 cour, il vise en priorité, évidemment, l'aspect
6 criminel et pénal -- criminel, essentiellement.
7 Pour la protection de la jeunesse, effectivement,
8 le service est disponible -- puis je croyais vous
9 avoir entendue dire que ça l'était pas, mais donc,
10 oui, c'est disponible. Et pour les questions
11 d'adoption, bien, elle devrait être... ah, c'est
12 des matières privées, effectivement. Quoi que
13 c'est un univers qui est pas -- qui va se faire
14 peut-être différemment, en raison des
15 reconnaissances en matière d'adoption coutumière.
16 Fait que, probablement que ça va devenir une
17 problématique moins importante. Mais n'empêche
18 qu'effectivement, il y a des Autochtones qui
19 préfèrent, probablement, procéder par adoption
20 légale, puis c'est leur droit.

21 Et les questions que vous soulevez en matière
22 privée donc, sont les mêmes pour toute situation au
23 Québec, quelle que soit l'origine de la personne
24 qui ne parle pas le français ou l'anglais. À ma
25 connaissance, j'ai pas mémoire d'avoir entendu que

1 des personnes parlaient en d'autres langues que le
2 français ou l'anglais aient à ne pas assumer les
3 coûts, effectivement, de traduction si,
4 effectivement, il y a un témoin qui parle pas ces
5 deux langues-là. C'est l'état de la situation.
6 C'est tout ce que je peux dire.

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8 J'ai peut-être fait un lapsus: je le sais pas,
9 selon ce que vous disiez, ils sont disponibles en
10 matière jeunesse mais en matière d'adoption, ils ne
11 sont pas disponibles.

12 **M. JACQUES PRÉGENT :**

13 C'est ça.

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

15 C'est bien.

16 **M. JACQUES PRÉGENT :**

17 C'est ça. Puisque c'est un... effectivement,
18 puisque c'est plus de notion privée, une adoption.
19 Mais, par contre, je présume que si c'est dans un -
20 - s'il y a une présence du DPJ, je peux présumer,
21 suivant placement, je peux présumer qu'il y a peut-
22 être... Mais, honnêtement, je peux pas m'avancer,
23 parce que je connais pas la réponse.

24 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

25 Oui, en fait, c'est également écrit dans la

1 directive A6, il y a une directive -- une
2 disposition sur les bénéficiaires cris et inuits
3 des -- et naskapis, des deux conventions. En fait,
4 c'est écrit clairement que ces trois nations
5 autochtones ont accès aux services d'interprète
6 pour toute demande: que ce soit en matière civile
7 privée, que ce soit en matière pénale, criminelle
8 ou jeunesse, LSJPA. Est-ce que ça crée pas une
9 certaine double discrimination pour les Autochtones
10 au niveau de la disponibilité des interprètes?

11 **M. JACQUES PRÉSENT :**

12 Évidemment que la disposition découle de la
13 Convention de la Baie-James et de la Convention du
14 Nord-Est québécois. C'est donc une obligation que
15 le gouvernement avait, de prévoir, effectivement,
16 cette formulation-là au sein de la directive. Puis
17 c'est l'état de la situation actuellement.

18 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

19 Et je comprends bien, il a également précisé que
20 c'est uniquement dans le district judiciaire de
21 l'Abitibi, Roberval ou Mingan que les interprètes
22 vont être disponible pour ces trois nations-là. Et
23 vous avez mentionné aussi plus tôt qu'il y a
24 beaucoup d'autochtones qui vivent hors réserve, que
25 ce soit à Montréal ou ailleurs : est-ce que ça, ça

1 serait pas une discrimination aussi au sein, par
2 exemple, des personnes cries qui habiteraient à
3 Montréal, qui n'auraient donc pas accès aux
4 services interprètes fournis?

5 **M. JACQUES PRÉGENT :**

6 Écoutez, les recours sont pris, effectivement, en
7 très grande majorité dans ces districts judiciaires
8 par les Cris.

9 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

10 Oui.

11 **M. JACQUES PRÉGENT :**

12 La disposition vise-t-elle essentiellement -- puis
13 je me demande si l'engagement dans la Convention de
14 la Baie-James ne prévoit pas les districts
15 judiciaires. En tout cas, prévoit sûrement le
16 district judiciaire de l'Abitibi. Ça, c'est
17 certain et...

18 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

19 Je vous le confirme.

20 **M. JACQUES PRÉGENT :**

21 O.K. Et dans le cas des Naskapis, le district de
22 Mingan. Roberval a dû être rajouté parce que,
23 effectivement, il y a certaines communautés cries
24 qui sont dans un genre de juridiction concurrente,
25 des districts judiciaires. Mais l'essentiel des

1 recours, en tout cas, chose certaine, on nous a
2 jamais présenté cette problématique-là par les
3 autorités criées, inuites ou naskapiés. Peut-être
4 le feront-ils dans l'avenir? Mais pour le moment
5 je peux dire que j'ai jamais été interpellé par nos
6 vis-à-vis des nations qu'il y avait une
7 problématique puis que, effectivement, il y avait
8 un Cri qui avait dû, je sais pas trop quoi là,
9 payer des frais d'un interprète.

10 Et ils sont relativement vigilants sur ces
11 questions-là, les trois groupes conventionnés.
12 Alors il me semble qu'on m'en aurait parlé ou on en
13 aurait sûrement abordé la question avec les
14 services judiciaires pour nous faire état d'une
15 problématique reliée à une situation. Parce que,
16 que ça soit une ou plusieurs, normalement, les gens
17 ont tendance à réagir assez rapidement puis le
18 ministère répond. On aurait pu peut-être répondre
19 non. Mais, honnêtement, on n'a jamais eu la
20 question.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 On est conscients qu'il y a plus de 50 pour cent
23 des Autochtones au Québec, Premières Nations et
24 Inuits confondues qui vivent maintenant en milieu
25 urbain, une grande partie étant Montréal.

1 **M. JACQUES PRÉGENT :**

2 Oui.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Et là-dessus, beaucoup sont Inuits d'origine.

5 **M. JACQUES PRÉGENT :**

6 Hum, hum. Je suis d'accord, Monsieur le
7 commissaire. Mais, comme je vous dis, je sais
8 qu'en matière criminelle, c'est sûr qu'ils y ont
9 droit; mais, en matière civile, les citoyens inuits
10 qui entameraient des procédures, effectivement, à
11 Montréal pour quel que soit -- quelque raison que
12 ce soit, on ne nous a jamais signifié une
13 problématique de langue et/ou de besoin d'une
14 présence d'un interprète à la cour pour,
15 effectivement, faciliter le témoignage de témoin ou
16 d'une partie.

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

18 Merci beaucoup. Il semble, on en a parlé également
19 lors de votre dernier témoignage, il semble y avoir
20 une insuffisance au niveau des ressources, un
21 manque d'interprètes en langue autochtone. Le
22 rapport du Barreau préparé pour la Commission
23 d'enquête, d'ailleurs, relatait cette problématique
24 et a recommandé qu'on investisse dans le
25 recrutement, la formation et la rétention des

1 interprètes: est-ce qu'il y a un plan, des mesures
2 prévues par le ministère de la Justice du Québec
3 pour bonifier la banque d'interprètes en langue
4 autochtone et pour en former de nouveaux?

5 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

6 Actuellement, il y a 38 interprètes autochtones sur
7 une liste, dont 18 appartiennent au Nord-du-Québec.
8 Le recrutement, actuellement, se fait par
9 affichage. En fait, c'est ça, c'est affiché dans
10 les communautés autochtones. On va chercher des
11 gens -- en fait, ils viennent nous porter les CV.
12 On les rencontre, dans un premier temps, on les
13 rencontre en entrevue, on vérifie certaines
14 caractéristiques. Donc, c'est un peu ce qu'on fait
15 au niveau du recrutement, mais, actuellement, c'est
16 ça, on a 39 sur la liste, dont 18 pour le Nord. De
17 cette liste-là, il y en a neuf qui sont Cris et
18 neuf qui sont Inuits.

19 **M. JACQUES PRÉSENT :**

20 Et votre question aborde le plan, parce que... le
21 ministère a pas de plan comme tel, mais, je veux
22 dire, il y a des préoccupations. Et ce sujet-là,
23 évidemment, est récurrent, on en convient.
24 Actuellement, probablement que madame Trottier va
25 pouvoir vous illustrer quand même que la situation

1 actuelle va relativement bien, à tout le moins dans
2 la région dont elle est responsable.
3 Mais pour ce qui est du plan -- de toute façon, je
4 pense que, avant-hier, c'était clair que le
5 ministère ne fera pas de -- n'aura jamais un plan
6 seul. Ça, je veux que ça soit clair: le ministère
7 a jamais de plan, tout seul, en vase clos. Il est
8 vrai que le ministère peut à la fois -- peut
9 parfois réfléchir tout seul, comme tout le monde,
10 comme tout groupe autochtone peuvent réfléchir à la
11 problématique puis, après ça, s'asseoir à la table
12 puis en discuter.

13 Je vous avais parlé de la nécessité de la
14 concertation, des collaborations, et j'avais pas eu
15 la chance, avant-hier, de vous parler d'une des
16 mesures qui est prévue dans le plan d'action qui
17 parle du forum sociojudiciaire, qui est de la
18 mesure que -- dans le chapitre quatre,
19 probablement, du plan d'action. Et, à l'intérieur
20 de ce fameux forum sociojudiciaire qui découle un
21 peu -- puis c'est pour ça qu'on avait déposé le
22 fameux rapport produit par la Cour du Québec de
23 2008, où on parlait de la nécessité d'avoir des
24 plans plus concertés en termes d'intervention.
25 Donc, de cette réflexion-là en 2008 a découlé ce

1 qu'on a fini par appeler le « forum
2 sociojudiciaire » puis qui regroupe tous les
3 partenaires de l'univers de la Justice, avec un
4 grand J, de même que les principaux organismes
5 autochtones actifs en matière de justice. Et à
6 l'intérieur du forum sociojudiciaire -- puis je
7 vous avoue que c'est pas, évidemment, facile de
8 faire travailler du monde ensemble, de tout
9 univers, même s'ils sont tous de l'univers de la
10 justice, mais on a réussi, assez récemment, au
11 printemps dernier, à identifier des enjeux,
12 justement, les principaux, et les dossiers
13 interprètes fait partie, évidemment, d'une des
14 mesures que le forum sociojudiciaire a identifié
15 comme étant une priorité.

16 Alors donc, il y a eu un début de travail au
17 sein du ministère, qui est en cours encore --
18 honnêtement, on n'a pas terminé -- pour identifier,
19 effectivement, les pistes possibles. Puis là,
20 toutes les pistes sont sur la table. Et notre
21 attention, c'est, évidemment, d'amener notre
22 résultat préliminaire auprès de nos partenaires,
23 autochtones non autochtones, pour voir quelles
24 pistes pourraient être privilégiées.

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1 Pouvez-vous nous expliquer quelles sont ces pistes
2 qui sont envisagées?

3 **M. JACQUES PRÉGENT :**

4 Bien, les pistes sont celles, évidemment, proposées
5 dans certains des rapports, notamment du Barreau,
6 qui est assez récurrent comme demande, de savoir :
7 d'engager des interprètes, en faire des
8 fonctionnaires, tout simplement. Ça, c'est une
9 possibilité.

10 La piste aussi qui est regardée puis qui avait
11 été explorée, mais de façon un petit peu timide,
12 mais de voir avec les principaux organismes
13 culturels autochtones -- il y en a quand même un
14 certain nombre. Vous avez -- mon doux, là je
15 commence à avoir des blancs de mémoire mais, chez
16 les Innus, vous avez un organisme Petapan...

17 **UNE VOIX FÉMININE INCONNUE :**

18 Tshakapesh.

19 **MME JACQUES PRÉGENT :**

20 Tshakapesh, chez les Innus -- merci beaucoup.

21 **UNE VOIX FÉMININE INCONNUE :**

22 Ça fait plaisir.

23 **M. JACQUES PRÉGENT :**

24 Tshakapesh chez les Innus, vous avez Avataq chez
25 les Inuits, vous avez également l'Institut de

1 langue attikamekw au sein du CNA, vous avez
2 également un organisme semblable chez les Cris qui
3 est à Oujé-Bougoumou.

4 Alors ça, c'est nos pistes, c'est-à-dire de
5 voir avec eux comment pourraient-ils nous aider à
6 la fois à identifier des interprètes, poser la
7 question, puis à les poser, les former, et enrichir
8 la langue comme telle, juridique, puisque,
9 évidemment, c'est pas... c'est complexe, on
10 s'entend? Puis ça, là-dessus, il y a déjà des
11 travaux qui se font puis on en fait mention dans
12 notre bible, notre plan d'action, pour la
13 terminologie juridique. Donc il y a déjà des
14 travaux en cours, mais ça devra continuer, c'est
15 évident.

16 Donc, il y a cette piste-là qui est
17 intéressante parce que, évidemment, on essaie
18 toujours de demeurer dans le « pour » et le
19 « par ». Alors, c'est évident que si c'est des
20 fonctionnaires, bien, c'est plus « pour » que
21 « par », et ça fait partie, donc, des
22 questionnements qu'on a. Et puis on espère,
23 évidemment, nous, conclure nos travaux
24 préliminaires de O.K., c'est quoi les options puis,
25 effectivement, je pense pas qu'il y en ait des

1 certaines, puis, après ça, en discuter avec le
2 milieu puis voir, effectivement, comment on
3 pourrait mieux mettre ça en œuvre.

4 Puis il faut toujours prendre en compte le
5 fait des limites humaines qui existent.

6 Honnêtement, quand une personne est bonne, il faut
7 se battre pour la garder, parce qu'on se la fait
8 voler. Là vous avez -- tout le monde se vole les
9 effectifs, ça fait qu'on est toujours en train de
10 former du monde qui s'en vont travailler ailleurs,
11 parce que c'est plus payant parfois, parfois c'est
12 plus intéressant. Parce que, comme je le disais
13 avant-hier, travailler dans le domaine de la
14 justice, c'est pas toujours agréable, dans le sens
15 que tu entends des choses pas toujours agréables,
16 puis c'est pas toujours le fun. Alors ça, je pense
17 que c'est des éléments à considérer.

18 Alors c'est sûr que le plan théorique, il va y
19 en avoir un, j'espère bien, d'ici peu. Va-t-il
20 être facile à réaliser? Je ne garantis rien. Et
21 d'ailleurs c'est toujours un petit peu, bien
22 personnellement, un petit peu la critique que je
23 fais, c'est que je trouve que souvent, dans des
24 rapports, les recommandations sont simples, mais,
25 malheureusement, les gens ont pas l'air de

1 comprendre que c'est complexe. Oui, c'est facile
2 de dire: « Engagez-les comme fonctionnaire » mais,
3 honnêtement, c'est pas évident, parce qu'il y a
4 plein d'enjeux.

5 Madame Trottier le disait hier: « Mais, tu
6 sais, on a des interprètes qui gagnent relativement
7 très cher, parce qu'ils font beaucoup d'heures.
8 Puis les rendre fonctionnaires, probablement que,
9 avec les échelles salariales qui existent dans la
10 fonction publique québécoise, ils vont descendre
11 dans l'échelle salariale rapidement ». Puis compte
12 tenu que c'est des conventions collectives avec --
13 évidemment, normées, je veux dire, ça fait partie
14 de la réalité, évidemment. Puis ça, ça nous
15 dépasse, évidemment, comme ministère. Là on rentre
16 dans la bulle du Conseil du trésor. Alors là, on
17 est pris quand même avec des enjeux complexes.

18 Alors, les solutions faciles sont parfois
19 difficiles à réaliser, puis on le sait. Mais c'est
20 pas, effectivement, une raison pour rien faire.
21 Puis ça, c'est probablement la critique, des fois,
22 qu'on nous fait, c'est que: « Bien, là, faites
23 quelque chose ». Mais, oui, mais on cherche la
24 solution. Puis, honnêtement, je pense qu'on
25 devrait arriver à des résultats assez, à court

1 terme. Évidemment, il y a toujours -- et, ça, je
2 présume que tous les témoins en font état, il y a
3 toujours un enjeu financier. Bon. Ça, ça fait
4 partie de la vie.

5 Mais n'empêche que l'interprétation est quand
6 même un droit, surtout, en tout cas, dans certains
7 domaines, clairement -- les chartes le prévoient --
8 donc, il y a pas moyen de passer à côté. Ça, c'est
9 évident.

10 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

11 Merci. Et, d'ailleurs, vous l'avez dit, il y a des
12 réalités différentes selon les endroits au Québec.
13 Vous avez fait mention du Nord-du-Québec, où les
14 interprètes ont une prime, parce qu'il travaille
15 dans le Nord-du-Québec finalement, et peut-être
16 qu'ils travaillent -- j'ai pas les chiffres devant
17 moi -- peut-être qu'ils sont souvent appelés à
18 travailler à cause de la cour itinérante.

19 Par contre, dans certains endroits, c'est pas
20 la réalité nécessairement. J'ai un exemple d'une
21 interprète atikamekw à Lanaudière, qui avait
22 travaillé 27 jours en 2015, 23 jours en 2016.
23 Donc, on peut pas nécessairement toujours se fier
24 sur cet emploi en ce moment, parce qu'on est à
25 contrat. On le dit: ce sont pas des salariés, ce

1 sont pas des fonctionnaires. Pourquoi elle a été
2 appelée ces jours-là? Peut-être parce que c'était
3 ça les besoins de la cour. Mais est-ce qu'il y a
4 cette conscience de cet enjeu qui, selon ce qu'on a
5 entendu, pourrait jouer sur le fait que : bien, si
6 on est appelé à seulement travailler 23 jours, on
7 va peut-être se trouver un autre emploi sur lequel
8 on peut se fier davantage. Connaissez-vous cet
9 enjeu-là? Ça a été discuté?

10 **M. JACQUES PRÉSENT :**

11 Oui, oui, ça a été identifié comme étant une
12 problématique. Ce qui permet, ce qui nous permet
13 de se poser la question: bien, mais est-ce qu'elle
14 pourrait pas faire autre chose, effectivement, au
15 sein du système judiciaire, pour contribuer
16 davantage? Mais on est à l'étape encore des
17 questionnements. Est-ce que c'est une piste
18 possible? Oui. Est-ce que c'est réaliste? Ça,
19 c'est toujours la question. Puis, en soi, on va
20 l'analyser, c'est certain.

21 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 Merci. On a entendu également que, dans le cadre
23 des comparutions devant juges de paix magistrats et
24 devant juges de paix fonctionnaires qui peuvent se
25 passer par téléphone avec le Nord-du-Québec, il y a

1 jamais d'interprète. Par contre, dans ces
2 comparutions, il peut arriver qu'on lit, par
3 exemple, des conditions de remise en liberté à une
4 personne, et ça a été soulevé comme étant
5 problématique. Donc, ça, c'est la partie par
6 téléphone: juges de paix magistrats, juges de paix
7 fonctionnaires pour expliquer un peu comment ça se
8 passe, une personne pourrait être arrêtée et
9 détenue dans un poste de police dans le Nord-du-
10 Québec, par exemple à Salluit, et on va avoir une
11 comparution téléphonique et lors de la comparution
12 téléphonique, le procureur de la poursuite va être
13 à Amos, le juge de paix fonctionnaire ou le juge de
14 paix magistrat sera à Amos également et là, par
15 téléphone, on lira les conditions de remise en
16 liberté au prévenu qui est à Salluit, où on fera un
17 mandat de renvoi pour qu'il soit détenue est amené
18 dans le Sud, par téléphone.

19 Également, on a entendu aussi que le fait que
20 c'est pas là d'emblée, les interprètes, à chaque
21 audience. Ça a des conséquences. Par exemple : un
22 prévenu, parfois, pourrait être confronté à avoir
23 son enquête sur remise en liberté immédiatement ou
24 rester détenu quelques jours de plus pour attendre
25 l'interprète. Donc, il y a des avocats qui nous

1 ont dit: « Bien, mon client, des fois, il dit, 'Je
2 vais essayer, de le faire sans interprète, parce
3 que je veux pas attendre quelques jours de plus et
4 être détenu' ».

5 Encore une fois, là je comprends que c'est
6 peut-être dû au manque d'interprète, mais est-ce
7 que vous pouvez nous expliquer quels sont les
8 obstacles qui empêchent d'avoir systématiquement un
9 interprète dans les comparutions téléphoniques et à
10 la cour, quand on sait d'avance -- comme quand
11 c'est des audiences pour les Innus, pour les Inuits
12 par exemple, on l'a entendu aussi chez les Innus --
13 où on sait d'avance que la personne, c'est pas sa
14 langue maternelle, le français ou l'anglais?

15 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

16 Mais je peux vous répondre en partie pour la partie
17 Nord-du-Québec en fait. Pour les autres régions,
18 je pourrai pas. En fait, les comparutions
19 téléphoniques, effectivement, il y a pas
20 systématiquement d'interprète. Cependant, si
21 l'avocat en fait la demande aussi le juge ordonne,
22 il y a un avocat qui va sur place à ce moment-là
23 pour -- pas un avocat, excusez-moi, un interprète -
24 - pour faire l'interprétariat si c'est requis.

25 Effectivement, si le juge de paix magistrat se

1 rendait compte -- parce que, effectivement, à Amos,
2 le juge de paix magistrat n'y est pas quand c'est
3 le Nord du Québec, il y est par téléphone puisqu'il
4 est à Val-d'Or ou à Rouyn-Noranda. Donc, dans la
5 salle, il y a que la greffière -- mais si jamais le
6 juge de paix magistrat disait: « Bien non,
7 finalement, il semble que le client ne comprend pas
8 bien », c'est sûr que l'audition va être remis. Il
9 y aura, à ce moment-là, un interprète pour
10 l'audition.

11 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

12 Mais je comprends que -- est-ce que les obstacles à
13 le rendre systématique, parce que, on le sait,
14 quand c'est des gens du Nord du Québec, on le sait
15 d'emblée que ce n'est pas leur première langue.

16 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

17 Il y a... Bien, je peux pas vous dire si -- il y a
18 pas d'obstacle, peut-être, mais, en fait, c'est de
19 courtes auditions puis je vous dirais que, dans la
20 façon de faire actuelle...

21 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 Excusez-moi. Bon, c'est pour ça... Marjorie me
23 faisait signe. Excusez-moi, j'avais pas vu: les
24 traducteurs vous demandent de ralentir le débit,
25 juste pour leur permettre de traduire.

1 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

2 Ah. Oui, c'est la nervosité, je m'excuse. Je vais
3 essayer de parler plus lentement.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 Pas de problème, on a le problème apparemment.

6 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

7 Donc, c'est ça, de façon systématique, non, il n'y
8 en a pas. Est-ce que ça pourrait être une piste
9 envisagée? Peut-être. Mais je peux pas
10 aujourd'hui m'engager ça. Mais, effectivement, on
11 pourrait... je vais en prendre bonne note.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Vous avez compris que, comme le souligne Me Denis-
14 Boileau, ce qui s'est produit, c'est qu'il peut y
15 avoir un ajournement à ce moment-là, puis la
16 personne demeure détenue un certain temps
17 additionnel avant de...

18 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

19 Oui.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 ... avant de pouvoir expliquer sa situation.

22 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

23 Oui, effectivement.

24 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

25 Merci. Et là on vient de courir la partie « juges

1 de paix magistrats, fonctionnaires, comparutions
2 téléphoniques ».

3 Dans les audiences, où on le sait d'emblée
4 qu'il y aura des personnes dont ce n'est pas la
5 première langue, le français ou l'anglais, et dont
6 la première langue est une langue autochtone,
7 qu'est-ce qui empêche d'emblée, sans avoir une
8 demande, de dire: « Bien, il y aura toujours un
9 interprète qui sera disponible? », et est-ce que
10 c'est un enjeu auquel on a réfléchi? Peut-être, la
11 question s'adresse peut-être à vous deux en fait?
12 Les obstacles, puis est-ce que ça a été réfléchi à
13 le faire d'emblée au niveau du ministère de la
14 Justice?

15 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

16 Bien, en fait, pour la deuxième partie qui est
17 l'enquête caution, effectivement, ça rentre dans un
18 système qui s'appelle la « centralisation des
19 urgences », qui a été mis en place par la
20 magistrature, dans laquelle l'avocat de la défense
21 peut demander à tout -- peut demander d'avoir un
22 interprète. À partir de ce moment-là, s'il en fait
23 la demande, il aura un interprète qui sera présent
24 à ce moment-là. Ça n'a pas été prévu de façon
25 systématique, mais je vous dirais que, à chaque

1 fois qu'on a la demande, on fait en sorte qu'un
2 interprète soit présent.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

4 Et parfois, est-ce que ça peut occasionner des
5 délais? Parce que c'est ce qu'on a entendu, c'est
6 que: des fois, on doit attendre un peu.

7 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

8 Moi, de ce que moi je sais, il y a pas eu... Quand
9 il y a demande, il y a toujours un interprète.
10 Donc, s'il y a eu des délais, c'est peut-être que,
11 à ce moment-là, on n'avait pas eu de demande et
12 l'interprète avait pas été planifié. Mais, à
13 chaque fois qu'on a une demande, on planifie une
14 interprète pour s'assurer qu'il soit là durant
15 l'audience.

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 Merci.

18 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

19 Bienvenue.

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21 Maître Prégent, est-ce que, au niveau du ministère
22 de la Justice, le fait de fournir des interprètes
23 d'emblée dans les comparutions téléphoniques ou
24 lorsqu'on sait qu'il y a des personnes autochtones
25 qui ont comme première langue une langue

1 autochtone, est-ce que ça a été déjà réfléchi dans
2 les forums dont vous nous avez -- discuté?

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 Bien, à vrai dire, les travaux portent
5 principalement sur comment réussir à mettre sur
6 pied une banque d'interprètes disponibles en tout
7 temps pour le tribunal. À savoir si,
8 effectivement, il y a des moments dans le processus
9 où, effectivement, il y a comme des vides? On
10 est... Moi, je suis ouvert, évidemment, à discuter
11 avec mes collègues des services judiciaires pour
12 trouver une solution s'il y a un problème. Mais,
13 moi, j'étais pas au courant qu'il pouvait y avoir
14 des situations problématiques préliminaires au
15 processus judiciaire. Honnêtement là. Non.

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 Merci. Un problème dont on a entendu parler --
18 bien, dont on entend parler, en fait, depuis
19 longtemps par les avocats, autant de la défense que
20 de la poursuite, mais particulièrement ceux de la
21 défense, c'est qu'il n'y a pas d'interprète
22 disponible pour les rencontres avocat-client ou
23 procureur-victime. On entend que, pour la
24 rencontre entre le procureur et la victime, ce sera
25 souvent le travailleur des Centres d'aide aux

1 victimes d'actes criminels, le CAVAC, qui va servir
2 de traducteur mais, évidemment, bien, pour ça, il
3 faut qu'il parle la langue autochtone, ce qui
4 arrive parfois mais pas tout le temps, et, bien
5 sûr, pendant qu'il sert d'interprète, bien il n'est
6 pas nécessairement en train de faire son travail de
7 support, tout simplement.

8 Pour les rencontres avocat-client, pour
9 pallier cette problématique-là, ce sont souvent les
10 conseillers parajudiciaires autochtones, donc les
11 travailleurs des SPAQ là, qu'on appelle, qui font
12 ce travail pour la rencontre avocat-client. Mais,
13 encore une fois, ils sont pas toujours présents
14 nécessairement, ils ne parlent pas toujours
15 nécessairement la langue. Donc, est-ce que -- deux
16 questions : est-ce que vous êtes conscient de cette
17 problématique? Et ce serait la responsabilité de
18 qui de s'assurer que les avocats puissent avoir une
19 bonne communication avec le client?

20 **M. JACQUES PRÉSENT :**

21 Oui, on est conscients. Évidemment, notre
22 priorité, c'est d'assurer une présence d'interprète
23 au sein du tribunal ou du processus judiciaire, qui
24 est en soi défi.

25 Est-ce que la question, effectivement, des

1 interprètes auprès des avocats ou DPCP, a été
2 amenée à notre niveau comme problématique et
3 comment devrions-nous trouver une solution à cette
4 problématique-là? Je dirais que j'ai... on n'a
5 jamais été interpellés sur cette question-là. Et
6 c'est clair qu'on serait disponibles à discuter
7 avec le DPCP de solutions, autres que le service
8 des CAVAC par exemple, qui est quand même, dans
9 certaines régions, présent, avec des personnes qui
10 maîtrisent la langue autochtone, dans certains cas.
11 Donc, c'est une piste, effectivement, de solution.
12 Est-ce qu'il y a lieu ou moyen de développer, comme
13 je vous dis, un autre processus, sans, évidemment,
14 faire en sorte qu'on perd nos interprètes pour la
15 cour, parce que si on tombe encore dans la
16 guéguerre de: « Il est à qui? ».

17 Moi, je vous dirais que, sur cette question-là
18 -- puis pour ce qui est des avocats de la défense,
19 effectivement, dans un pourcentage important quand
20 même, les conseillers parajudiciaires maîtrisent la
21 langue, mais ça, c'est pas nous qui décidons qui
22 ils engagent. Alors donc -- puis je sais pas si ça
23 fait partie des critères mêmes du service
24 parajudiciaire autochtone du Québec. Mais qui est,
25 donc, une piste de solution. Mais, au-delà de ça,

1 quelles sont les autres solutions?

2 Et puis, évidemment, je vous dirais que, dans
3 la mission du ministère, c'est pas une obligation,
4 mais on reconnaît une forme de problématique. Ça
5 veut donc pas dire qu'on n'a pas à rien faire, mais
6 je pense qu'il y a moyen peut-être d'envisager des
7 solutions, mais en prenant en considération le fait
8 que, des interprètes, on n'en a pas des tonnes. Ça
9 fait partie de la vie.

10 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

11 Bien, donc je comprends que cette problématique-là,
12 vous la connaissiez déjà? Est-ce que ça fait
13 longtemps que vous êtes au courant que ça existe,
14 cette problématique-là, où c'est assez récent que
15 ça a été amené à votre -- porter à votre attention?

16 **M. JACQUES PRÉGENT :**

17 Bien, à vrai dire, on sait que les avocats
18 utilisent effectivement les services disponibles,
19 comme les services parajudiciaires, puisque c'est
20 dans leurs fonctions non pas d'être interprètes,
21 mais d'être le pont entre l'avocat et l'accusé, et
22 on s'attend, évidemment, à ce que, lorsque la
23 personne conseillère parajudiciaire ou conseiller
24 parajudiciaire maîtrise la langue, il puisse agir à
25 ce niveau-là. Puis je pense qu'ils le font,

1 généralement. À savoir...

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 Je peux vous donner un exemple: à Montréal, il y a
4 deux conseillères parajudiciaires autochtones du
5 Québec, les deux sont Mohawks. On sait qu'il y a
6 beaucoup de personnes inuites à Montréal. Les deux
7 sont Mohawks: il y en a une qui est Mohawk,
8 l'autre...

9 **M. JACQUES PRÉGENT :**

10 Oui, c'est ça, l'autre est Anishinaabe, je pense.

11 Oui, ou peu importe, oui.

12 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

13 Bien, et je... Excusez-moi.

14 **M. JACQUES PRÉGENT :**

15 Oui.

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 Sonia, je suis pas sûre de son origine.

18 **M. JACQUES PRÉGENT :**

19 Oui.

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21 Mais on sait qu'il y a beaucoup de personnes
22 inuites à Montréal, les conseillères ne pourront
23 pas effectuer cette traduction.

24 Dans le Nord-du-Québec, peut-être madame
25 Trottier, vous pouvez le confirmer, mais on a

1 entendu de la part des avocats que les conseillers
2 ne sont pas toujours présents. Donc, les avocats
3 se retrouvent avec pas d'interprète, pas de
4 personnes pour les aider à traduire et, de toute
5 façon, lorsqu'ils le sont, c'est une personne puis
6 ils sont plusieurs avocats, ils ont plusieurs
7 clients: ça fonctionne pas.

8 Ce qu'ils font, c'est qu'ils vont prendre un
9 ami de leur client pour traduire ou la sœur du
10 client pour traduire, ce qui les met dans des
11 positions déontologiques un peu limite, selon ce
12 qu'ils nous disent. Parfois, ils découvrent que
13 l'ami en question était peut-être relié avec la
14 victime finalement, bon.

15 Donc, est-ce qu'il y a des solutions
16 envisagées autres que les services parajudiciaires
17 autochtones du Québec? Parce que là on comprend
18 que c'est très limité comme service
19 d'interprétariat qu'ils peuvent faire et c'est pas
20 leur premier mandat d'offrir des services
21 d'interprète. Là ils font de bon cœur pour aider,
22 finalement.

23 **M. JACQUES PRÉSENT :**

24 Comme je vous disais, je... C'est pas dans la
25 mission du ministère de la Justice de régler ce

1 problème-là, mais on est ouvert à essayer
2 d'identifier des solutions pour essayer d'aider,
3 effectivement, les avocats de la défense ou le DPCP
4 à s'outiller d'interprètes pour pouvoir mener à
5 bien, effectivement, le travail qu'il doit faire.

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7 Mais si c'est pas la mission du ministère de la
8 Justice, c'est la responsabilité de qui alors? De
9 fournir ce service?

10 **M. JACQUES PRÉGENT :**

11 Oui, bien, je pense que... j'aurais pas l'intention
12 de dire que c'est pas à nous. Donc, peut-être
13 aller voir ailleurs là. Mais j'aurais plutôt
14 tendance à dire: « Bien, écoutez, on va s'asseoir
15 puis on va discuter, voir quelles sont les pistes
16 de solution ».

17 Mais, honnêtement, il y a comme un équilibre
18 en termes d'effectifs déjà dans le réseau, au
19 niveau des interprètes. On veut pas non plus les
20 mettre dans des situations de conflit d'intérêts,
21 faisant en sorte que là on peut même plus les
22 utiliser, parce qu'ils ont agi auprès de la défense
23 puis que là, finalement, notre interprète qui
24 devait être interprète est malade puis que, là, on
25 aurait pris celle qui a fait, justement, peut-être

1 -- interpréter un témoignage. Alors on a toutes
2 ces considérations-là à prendre en compte.
3 Puis donc, je vous avoue bien honnêtement que c'est
4 pas un dossier facile, je dirais, à régler. Parce
5 que je pense qu'il serait réglé aujourd'hui.
6 Point.

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8 Est-ce qu'on a déjà -- on a parlé déjà des
9 conseillers parajudiciaires autochtones lors de
10 votre dernier passage, on en reparlera plus tard,
11 est-ce qu'on a déjà pensé à augmenter
12 substantiellement -- bien, augmenter du moins les
13 travailleurs parlant la langue de certains accusés
14 dans certaines régions, pour au moins aider un peu
15 avec cette tâche d'interprétariat-là, qu'ils
16 doivent faire, parce qu'il y a un vide?

17 **M. JACQUES PRÉGENT :**

18 C'est sûr que l'organisme vous dirait: « Écoutez,
19 c'est pas... », leur mission première, c'est pas
20 d'être des interprètes. Puis ça, c'est dans le
21 même -- c'est dans le mandat fédéral du programme.
22 C'est pas des interprètes. Par contre, ils
23 agissent comme agent de liaison entre,
24 effectivement, entre l'accusé et l'avocat. Alors
25 d'une part.

1 Puis, deuxièmement, pour ce qui est des
2 besoins, comme je le disais avant-hier, c'est clair
3 que l'organisme, et il revient à l'organisme
4 effectivement de prioriser ses besoins,
5 d'identifier les régions prioritaires, puis à ce
6 jour, on n'a pas eu de demande pour augmenter le
7 nombre d'effectifs, par exemple, au Nunavik. C'est
8 clair.

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10 D'accord, je vais passer la parole à ma collègue.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Mais disons, si on veut faire une histoire plus
13 courte à ce sujet-là.

14 **M. JACQUES PRÉSENT :**

15 Oui.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 D'ensemble. On a assumé des obligations en vertu
18 de la Convention de la Baie-James et du Nord
19 québécois, aux articles ou aux sections 18 et 20
20 concernant les cris et les Inuits, relativement à
21 un système judiciaire, qu'on leur impose entre nous
22 autres: est-ce qu'on n'a pas l'obligation de leur
23 donner des services de qualité? Il y a des
24 obligations au niveau des us et coutume des gens
25 qui vont rendre la justice dans cet endroit, dans

1 ces endroits. Il y a des questions d'apporter des
2 services qui leur permettent d'être capables
3 d'exercer leur droit.

4 **M. JACQUES PRÉGENT :**

5 Hum, hum.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Comme tous les autres citoyens. Puis, évidemment,
8 il faut quand même pas comparer les Inuits et les
9 Premières Nations comme d'autres personnes
10 d'origine différente. C'est pas pour rien qu'on
11 les appelle « Premières Nations ». Est-ce qu'il y
12 a pas une obligation d'aller au-devant, de faire
13 plus? Pour faire en sorte que les services soient
14 adaptés, appropriés? Je me pose la question, tout
15 haut, comme ça.

16 **M. JACQUES PRÉGENT :**

17 Elle est pertinente, votre question, Monsieur le
18 Commissaire. Je veux dire, faire plus : oui. Mais
19 honnêtement, on... parfois on fait beaucoup, puis
20 on fait peut-être pas encore assez. Je suis bien
21 d'accord.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Ah, je dis pas qu'on fait rien.

24 **M. JACQUES PRÉGENT :**

25 Mais -- non, non, je sais. Mais je sais juste

1 voir : O.K., quand on n'a pas fait plus? Mais --
2 puis ça a pu arriver.

3 Mais dans le cas des interprètes, je pense que
4 le défi est grand. On a eu des obstacles, on a
5 toujours réussi à passer par-dessus les obstacles,
6 que ce soit au niveau de la rémunération -- donc,
7 vous allez me dire que c'est pointu là, je veux
8 dire, c'est un petit détail, mais c'est un
9 problème, un enjeu important pour les interprètes,
10 à juste titre peut-être bien, et on l'a réglé.

11 Donc, on réussit toujours à essayer -- vous
12 allez me dire: « Bien là, c'est quoi? Trouve une
13 cheville puis on s'en va comme ça ». Mais le plan,
14 comme je vous indiquais tantôt, c'est de réfléchir
15 assurément à un service amélioré au niveau des
16 besoins au niveau de l'audition pour assurer une
17 présence et un professionnalisme à ce niveau.

18 Pour ce qui est de la deuxième partie sur laquelle
19 on discute, c'est-à-dire la relation avocat-client,
20 et s'assurer, effectivement, qu'il y a un
21 interprète, c'est un autre défi. Puis je vous dis
22 pas qu'on veut pas le relever, mais je pense qu'il
23 va falloir trouver des façons qui ne nous mettent
24 pas à risque de nous enlever nos interprètes qui
25 sont dédiés pour la cour.

1 Fait qu'on est comme dans cet équilibre-là
2 constant à maintenir. Puis est-ce qu'il y a moyen,
3 donc, avec des organismes autochtones, culturels,
4 d'augmenter le bassin? Parce que, en soi, c'est
5 peut-être un des enjeux. Tout en considérant le
6 besoin financier nécessaire. Parce que, comme
7 Maître Denis-Boileau le disait tantôt: si tu
8 travailles juste 25 jours par année, c'était
9 évident que tu le garderas pas bien longtemps,
10 cette personne, même si elle est bonne. Comment
11 tout faire harmoniser ça ensemble? Honnêtement,
12 c'est un beau casse-tête.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Oui.

15 **M. JACQUES PRÉSENT :**

16 Mais je... Comme je vous dis, c'est facile qu'on --
17 d'avouer qu'il y a un problème, puis la solution,
18 par contre, est complexe. Mais... je partage avec
19 vous votre analyse, à savoir que: il y a besoin.
20 Alors comment y arriverons-nous pour le combler?
21 On vous dit pas qu'on s'assoit puis qu'on n'y pense
22 pas, mais... Oui.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Écoutez, je...

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 Oui, oui.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 ... je vais vous dire franchement que, dans mon
4 autre vie, j'ai eu à vivre certaines périodes, et
5 j'ai toujours eu une excellente coopération des
6 gens de la justice et des services judiciaires au
7 niveau des interprètes pour des procès d'assises
8 là-bas. J'ai eu des gens formidables avec qui j'ai
9 eu à travailler.

10 Mais c'est souvent à refaire, à rebâtir
11 régulièrement. C'est pas facile. J'en conviens
12 avec vous. Mais au niveau de la magistrature, ça
13 allait, mais je pense aux avocats. Les questions
14 de Maître Denis-Boileau, puis au niveau des
15 avocats, des communications avec leur client, des
16 difficultés de langue.

17 **M. JACQUES PRÉGENT :**

18 Oui.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 C'est pas facile. Puis comment s'assurer que les
21 droits des gens ont -- plusieurs personnes nous ont
22 dit: « Bien, parfois, on pose des gestes : on va
23 enregistrer des plaidoyers sans avoir trop compris
24 les conséquences ou encore on va le faire parce que
25 c'est pour sauver du temps ». Si on pense à une

1 infraction mineure, peut-être que quelqu'un va
2 aimer mieux plaider coupable puis... même s'il a
3 peut-être, dans sa tête, une défense, au lieu de
4 vivre la sentence avant de subir le procès. Bien,
5 je pense tout haut là, je dis ça. Tu sais, je vous
6 tire pas des roches, je fais juste attirer votre
7 attention sur des problèmes qui nous ont été
8 soulevés, et que Maître Denis-Boileau... En fait,
9 on sert un peu de courroie de transmission.

10 **M. JACQUES PRÉGENT :**

11 Je le prends pas mal.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Et c'est pas mon objectif.

14 **M. JACQUES PRÉGENT :**

15 J'essaye juste, pendant que j'entends les questions
16 -- non seulement je pense à comment je vais y
17 répondre, mais j'essaye juste, en même temps, de me
18 dire: « Comment on va régler ça, ce problème-là? »,
19 bien honnêtement. Puis, je vous le dis, c'est pas
20 une mauvaise volonté, c'est pas de mauvaise foi.
21 Je veux dire... Je vous dis, c'est comme arriver
22 devant une montagne puis c'est un mur. Puis c'est
23 pas une montagne normale. Fait que je sais pas
24 comment la monter, bien honnêtement.

25 Mais je vois bien la montagne, puis mes

1 collègues aux services judiciaires sont bien
2 conscients des enjeux, et, effectivement, de
3 l'impact sur les droits des personnes. On le sait.

4 Mais, en même temps, c'est toute la dynamique,
5 puis je trouvais intéressant, évidemment, la
6 présentation, de la façon qu'elle était montée,
7 c'est que: on parle du système conventionnel, et on
8 convie en même temps des limites du système
9 conventionnel pour régler des problèmes sociaux.
10 Alors c'est comme: bien, O.K., on -- quoi, on met
11 de l'énergie dans un système qui a de la difficulté
12 à régler des problèmes sociaux, puis vous me -- tu
13 sais, il faut trouver des solutions pour que le
14 système conventionnel marche mieux. Mais est-ce
15 qu'il marche, le système?

16 Bien, puis c'est ce que je lis dans certains
17 des témoignages et des personnes qui sont venues
18 vous présenter. Ça fait qu'il y a comme toujours
19 cette problématique-là avec laquelle on jongle. Je
20 dis -- je fais pas un choix entre un système et
21 l'autre.

22 Mais là vous me demandez -- on nous demande,
23 comme société en général, d'essayer de trouver des
24 solutions aux deux -- aux deux solutions, puis
25 d'essayer d'aménager ça puis de mettre ça en place.

1 Bien, je vous dirais que c'est plus gros que ce que
2 je fais actuellement comme masse, puis je...
3 c'est.... Je veux dire, mais...

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Mais comme...

6 **M. JACQUES PRÉGENT :**

7 Puis c'est pour ça que, constamment, je me pose la
8 question: « O.K., il faut mettre de l'énergie là-
9 dedans, mais il faut mettre là-dedans aussi ». Ça
10 fait que... c'est pour ça que... Mais, les défis,
11 on est là pour ça, puis c'est pour ça que...

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Et...

14 **M. JACQUES PRÉGENT :**

15 ... plusieurs d'entre nous, lorsqu'on passe
16 plusieurs années dans le dossier, c'est parce qu'on
17 aime ça, et qu'on aime la misère.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Comme vous le disiez avant-hier, bien, il faut
20 essayer d'ouvrir les silos pour que les gens
21 coopèrent, et, souvent, d'un service à l'autre, de
22 regrouper, et les services ensemble, puis les
23 Autochtones, les Premières Nations, les Inuits
24 aussi. Que tout le monde fasse ensemble.

25 **M. JACQUES PRÉGENT :**

1 Oui.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Et c'est pas facile.

4 **M. JACQUES PRÉGENT :**

5 Hum, hum. Puis, dans le domaine de la langue, de
6 l'interprétariat, je vous dis, c'est clair que le
7 ministère aurait pour avoir un plan: il peut pas le
8 réaliser tout seul, on s'entend? On part de langue
9 qu'on maîtrise pas. Fait qu'on n'est même pas
10 la -- on n'est pas en mesure -- puis ça, je pense,
11 c'est comme une évidence -- de garantir que
12 l'interprète est bon: on parle pas la langue. Fait
13 qu'on peut même pas dire qu'il est bon. Je veux
14 dire, on maîtrise pas. Fait que là il faut faire
15 confiance, évidemment, à un bassin du même milieu
16 pour nous dire que, effectivement, est-il bon pas
17 bon? Puis on tombe dans des dynamiques,
18 évidemment, pas toujours évidentes.

19 Mais il faut donc qu'on se -- on conserve tout ça
20 en équilibre puis on essaie de faire marcher une
21 machine qui est pas évidente à faire fonctionner.
22 Mais on est conscients du défi.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Et vous allez ajouter peut-être qu'il y a des
25 budgets à respecter. Non, je suis conscient de ça.

1 Je vous laisse aller, Maître Denis-Boileau.

2 **M. JACQUES PRÉSENT :**

3 Ça, je ne parlerai plus...

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 J'ai fait de la digression.

6 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

7 Et pour terminer, en fait, pardon...

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Oui.

10 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

11 ... sur les questions de la langue: est-ce qu'il y
12 a le même problème aussi au niveau de la traduction
13 des documents? Que ce soit des jugements de la
14 cour ou autres?

15 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

16 En fait, on n'a pas beaucoup de demandes de
17 traduction de documents. C'est arrivé -- de
18 mémoire, moi, ça fait quatre ans que je suis au
19 ministère de la Justice, j'ai vu ça une fois. Donc
20 c'est pas des choses qui arrivent souvent.
21 Ce qu'on a fait nous, de notre côté, au niveau de
22 la traduction, c'est qu'on a traduit certains
23 documents, actuellement, en inuktitut.

24 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

25 Oui.

1 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

2 On s'apprête -- on a fait aussi la demande pour que
3 les documents soient traduits en cri, et ces
4 documents-là sont remis au client: quand les gens
5 reçoivent une sentence, on a les documents
6 officiels et on leur remet une copie du document en
7 inuktitut pour les aider à bien saisir le document.
8 Mais au niveau de la traduction d'un jugement,
9 c'est quelque chose qui arrive -- en tout cas, moi,
10 de connaissance, moi, c'est arrivé une fois.

11 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

12 O.K. Mais si l'interprète est nécessaire au
13 tribunal, le jugement, sûrement, on va devoir
14 l'interpréter? On va devoir l'expliquer à la
15 personne? Comment est-ce que vous fonctionnez?

16 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

17 En fait, actuellement... actuellement, c'est
18 traduit à la cour. Mais, comme je vous dis,
19 malheureusement, une fois que ça a été dit à la
20 cour, il est pas traduction de documents, mais en
21 matière criminelle, comme c'est plutôt rare qu'il y
22 ait des jugements écrits. Mais non, on n'a pas de
23 demande en ce sens-là actuellement.

24 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

25 Donc c'est vraiment sur demande?

1 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

2 Oui.

3 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

4 O.K., autant pour -- donc tout ce qui est Nord du
5 Québec: les Cris, les Inuits?

6 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

7 Absolument.

8 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

9 Les Naskapis également?

10 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

11 Là, je pourrais pas vous dire, mais pour...

12 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

13 O.K.

14 **UNE VOIX FÉMININE INCONNUE :**

15 ... les Cris et les Inuits, effectivement, c'est
16 sur demande.

17 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

18 On va aborder maintenant tout ce qui est le droit
19 en matière civile. Donc, pour qu'on se comprenne
20 bien, c'est tout ce qui n'est pas criminel, pénal
21 ou jeunesse. Donc tout le reste, ça fait une
22 grande masse de documents, mais vous en faites pas,
23 on va arriver à bon port.

24 En fait, la Commission d'enquête vous
25 adressait certaines demandes, elles se retrouvent

1 sous l'onglet 59, mais on prendra pas l'information
2 devant les yeux. On va plus y aller de façon
3 verbale.

4 Ma collègue, madame Poisson, vous a parlé de
5 la collecte de données qui étaient plutôt
6 difficiles au sein du ministère, et on parlait plus
7 au niveau de la judiciarisation criminelle ou
8 pénale: l'incarcération et tout ça.

9 En matière civile, comment est-ce que ça
10 fonctionne? Comment est-ce que les données sont
11 colligées que ce soit la Cour du Québec, à la Cour
12 supérieure?

13 **M. JACQUES PRÉSENT :**

14 Je présume, de la même façon, mais... Là,
15 honnêtement, j'ai pas la réponse.

16 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

17 O.K.

18 **UNE VOIX MASCULINE INCONNUE :**

19 Il doit y avoir un M012 probablement ou un -- ah,
20 bon, O.K. On me fait « oui » là. C'est oui : M012
21 donc, j'ai pris une chance. Puis probablement que
22 c'est la même -- le système doit être monté de la
23 même façon.

24 Donc, on s'est jamais posé la question: qu'en
25 est-il de la réalité de l'univers civil? C'est

1 certain que pour le Nord-du-Québec, on compile à la
2 main le nombre de dossiers ouverts dans le greffe,
3 dans la juridiction civile. Puis on le fait
4 également, sûrement, en Protection de la jeunesse.
5 Donc, on a un portrait du nombre de dossiers
6 ouverts, par année, annuellement.

7 Pour le reste du Québec, des autres régions,
8 évidemment, ça serait donc un processus similaire
9 qu'on pourrait faire, c'est-à-dire : procéder par
10 code postal puis voir, puis... Mais, honnêtement,
11 je -- on n'a jamais -- moi, je m'interrogeais le
12 système sur cette question-là, sur cet enjeu-là,
13 sous cet angle-là. Parce que, d'une certaine
14 façon, probablement qu'on aurait eu un intérêt pour
15 la Protection de la jeunesse, mais c'est quand même
16 un dossier qui relève de Santé et services sociaux
17 et des DPJ, puis ils doivent déjà avoir leur
18 portrait de l'état des lieux du nombre de dossiers
19 judiciairisés, parce que c'est leur DPJ qui dépose
20 les documents en cour. Mais donc, dans le domaine
21 civil, on... comme je vous dis, je connais pas les
22 limites du système qui nous permettrait de voir si,
23 effectivement, qu'en est-il?

24 Mais, pour le Nord-du-Québec, on sait que, par
25 greffe, par juridiction civile -- je sais pas

1 comment il s'appelle, le -- il y a un numéro, on
2 peut voir combien de dossiers ont été déposés à la
3 cour pour le district judiciaire du Nord.

4 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

5 Donc, quand vous dites « à la main », c'est par
6 code postal des communautés?

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 Par dossier. Par dossier.

9 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

10 O.K., par dossier.

11 **M. JACQUES PRÉSENT :**

12 Oui.

13 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

14 Et comment ça fonctionne justement, Madame
15 Trottier, dans le Nord? Vous avez mentionné qu'il
16 y a deux greffes au niveau inuit et un au niveau
17 cri, mais qui sont gérés par votre district d'Amos:
18 comment ça fonctionne au niveau civil pour la prise
19 des renseignements?

20 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

21 En fait, le greffe civil, bien, comme vous êtes
22 sûrement au courant, on a un nouveau greffe civil à
23 Kuujuuaq?

24 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

25 Oui, on va parler justement.

1 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

2 Mais, en fait, le greffe -- pour les greffes
3 nordiques, actuellement, à l'exception du greffe de
4 Kuujuaq, les dossiers sont ouverts à Amos, dans le
5 605. Qui est le greffe d'Amos.

6 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

7 Et au niveau de la collecte de données? Donc, est-
8 ce que c'est vraiment de façon séparée par les deux
9 greffes, inuit et le greffe cri?

10 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

11 Non. En fait, c'est tout dans le même greffe. En
12 fait, on reconnaît les dossiers vraiment, parce
13 qu'on sait l'origine du dossier, mais c'est
14 vraiment manuellement. C'est fait vraiment dans le
15 greffe 605 mais nous, on sait quels sont les
16 dossiers du milieu cri et qui sont les mêmes
17 dossiers du milieu inuit.

18 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

19 O.K. Donc on peut vraiment savoir les besoins
20 qu'il y a spécifiquement pour les Cris, ensuite les
21 demandes qui ont été faites pour les Inuits. C'est
22 fait de façon séparée?

23 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

24 Oui.

25 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

1 Et vu que vous avez vous-même apporté le sujet:
2 est-ce que le greffe à Kuujjuaq est maintenant
3 ouvert?

4 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

5 Oui, le greffe est ouvert, et ce,
6 depuis -- excusez-moi, je vais vous dire la date --
7 24 mai 2018. En fait, on a un greffe civil là-bas
8 qui offre les mêmes services que dans le reste de
9 la province de Québec.

10 Au niveau de la Cour supérieure, on a eu un
11 dossier qui était en matière familiale, qu'on a
12 entendu, les clients étaient à Kuujjuaq et le juge
13 était à Amos, ainsi que la greffière. Donc, le
14 dossier a pu être entendu par visioconférence.

15 L'offre de services à ce niveau-là, c'est sûr
16 que si on avait -- parce que là, on en a eu une
17 demande. Si on avait plusieurs demandes, les juges
18 de la Cour supérieure sont ouverts à aller sur le
19 territoire pour entendre les dossiers.

20 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

21 O.K. Comme la Cour itinérante se rend jusqu'à
22 Kuujjuaq pour...

23 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

24 Ils se rendraient, effectivement, oui, où aura lieu
25 le dossier.

1 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

2 Donc, vous dites: à date, il y a une demande?

3 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

4 Oui.

5 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

6 Les besoins, en fait, qui sous-tendent la création
7 de ce greffe à Kuujjuaq, quelles sont-elles?

8 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

9 En fait, les besoins sont venus un peu de -- il y a
10 eu une opération, des gens qui sont allés pour pro
11 bono sur le territoire. En fait, ça a été un peu
12 ce qui a ouvert les choses, qui a ouvert cette
13 demande-là. Mais quand on a vu qu'il y avait
14 des -- en fait, c'est toujours une question: quand
15 on n'a pas de besoin, on bouge pas; quand on a des
16 besoins, bien, exactement, à ce moment-là, le
17 greffe civil a pu être ouvert et -- pour répondre
18 aux besoins de la clientèle.

19 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

20 Et ce greffe à Kuujjuaq, est-ce qu'il est
21 disponible autant pour les deux Baies, donc la
22 Baie-d'Hudson et la Baie-d'Ungava?

23 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

24 Malheureusement -- bien, ça serait difficile
25 actuellement. Non. Il se rend pas du côté du

1 greffe de la Baie-d'Hudson -- excusez-moi, de la
2 Baie-d'Ungava.

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 D'Ungava.

5 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

6 La Baie-d'Ungava. Donc les personnes sur la Baie-
7 d'Hudson doivent quand même passer par le greffe à
8 Amos? Ils ne...

9 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

10 Oui.

11 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

12 Il ne peuvent pas passer par le Nord.

13 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

14 Ça aurait aucun avantage actuellement.

15 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

16 O.K. O.K. Vous avez combien de personnes en ce
17 moment embauchées à ce greffe?

18 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

19 Pour la greffe de Kuujjuaq, normalement, il y a
20 deux postes: il y a une personne actuellement qui
21 est à Kuujjuaq; le second poste est malheureusement
22 -- bien, heureusement ou malheureusement ouvert.

23 On passe les entrevues le 10 octobre prochain.

24 Donc on espère pouvoir combler ce poste-là. Et au

25 palais de justice de Puvirnituq, on a réussi, après

1 deux ans d'affichage, a engagé une personne, madame
2 [Naluk], qui sera au greffe de Puvirnituaq pour
3 pouvoir répondre à la clientèle au comptoir dans
4 leur langue maternelle.

5 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

6 O.K. Et dans le greffe de Kuujjuaq, y a-t-il des
7 Inuks qui sont engagés?

8 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

9 Actuellement, non. Mais quand on affiche, s'il y
10 avait quelqu'un qui appliquait, effectivement, on
11 serait ouverts à les engager, parce que c'est ce
12 qu'on -- en fait, on a cherché deux ans pour
13 Puvirnituaq pour réussir à trouver quelqu'un. Donc,
14 si ça se présentait au greffe de Kuujjuaq, on en
15 serait très heureux.

16 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

17 Est-ce qu'il y a des postes interprètes également
18 qui sont ouverts pour ce greffe?

19 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

20 Non. Ça dépend des interprètes -- bien, en fait,
21 les interprètes sont gérés pas Amos, mais c'est les
22 interprètes pour tout le territoire. Donc, ce sont
23 le même bassin d'interprètes.

24 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

25 O.K.

1 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

2 Cependant...

3 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

4 Neuf interprètes inuits, je pense? Oui.

5 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

6 Oui, neuf Inuits, neuf Cris. Cependant, on a
7 madame Lianne [Dalouk], qui travaille à Puvirnitug,
8 elle est interprète également. Donc, actuellement,
9 elle fait un double emploi: elle travaille avec
10 nous à titre -- dans le bureau, mais elle agit
11 aussi à titre d'interprète à partir du palais de
12 justice de Puvirnitug. Oui.

13 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

14 Et les deux personnes qui sont actuellement en
15 poste au greffe de Kuujjuaq et la personne à venir,
16 est-ce que ces personnes-là sont formées par
17 rapport à la sécurisation culturelle ou par rapport
18 à la culture inuite?

19 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

20 En fait, il y a deux personnes à Kuujjuaq, pas
21 trois, et il en manque une actuellement.

22 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

23 O.K.

24 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

25 Fait que quand qu'on va...

1 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

2 Parfois c'est...

3 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

4 ...combler, ils vont être deux.

5 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

6 Exact.

7 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

8 Il y a pas de formation précise, effectivement.

9 C'est sûr que quand on les forme à -- parce que la
10 formation des greffiers est faite à Amos, au greffe
11 du Nord-du-Québec et c'est sûr que, par jumelage,
12 on donne de l'information relative à la culture, on
13 essaie de leur donner l'information par ceux qui
14 sont déjà sur place. Mais il y a pas de formation
15 comme telle, de façon théorique, qui est donnée.

16 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

17 Mais c'était pas, justement, dans une disposition
18 de la Convention de la Baie-James de former tout le
19 personnel allochtone pour faire soit la cour
20 itinérante ou pour donner des services judiciaires
21 dans le Nord-du-Québec?

22 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

23 C'est possible, mais, actuellement, sur le
24 territoire, c'est vraiment par jumelage qu'on
25 apprend les choses. Il y a pas vraiment,

1 actuellement, de -- je sais pas, Jacques, si tu
2 avais quelque chose à ajouter à ce sujet-là?

3 **M. JACQUES PRÉGENT :**

4 Non, mais...

5 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

6 Non, mais...

7 **M. JACQUES PRÉGENT :**

8 Non, mais... Oui, j'avais un petit point, peut-
9 être, à préciser sur la question des sessions de
10 sensibilisation. Il faut juste quand même noter
11 qu'il y a une mesure, évidemment, au plan d'action,
12 j'y réfère sans arrêt, mais que voulez-vous?

13 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

14 C'est votre Bible.

15 **M. JACQUES PRÉGENT :**

16 Il a une certaine utilité, hein? Il faut bien
17 qu'il serve à quelque chose, ce plan d'action là.
18 Il y a probablement eu -- puis il y a eu sûrement
19 des témoignages sur ces enjeux-là puis ces
20 problématiques: là il y a une volonté claire
21 d'essayer de monter un matériel relativement
22 uniforme en termes d'information qui touche toutes
23 les cultures autochtones, qui serait, d'une
24 certaine façon, obligatoire...

25 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

1 Oui.

2 **M. JACQUES PRÉSENT :**

3 ... auprès de tous les membres de la fonction
4 publique et, évidemment, qui viserait la clientèle
5 qui est plus sujet à avoir des relations avec les
6 milieux autochtones, d'une part.

7 Deuxièmement, juste noter que, dans la
8 discussion qu'on a avec la plupart des groupes
9 autochtones, puis c'est beaucoup plus récent, on
10 s'entend, mais, quand même, depuis les cinq
11 dernières années, on a identifié cet enjeu-là de la
12 question de la sensibilisation et des notions
13 d'interculturel et, très régulièrement, on demande
14 aux groupes autochtones: « Mais pouvez-vous nous
15 monter une session? ». Puis on soit pas
16 encore -- le ministère aura-t-il un plan?
17 « Pouvez-vous nous aider à le monter? » Et il y a
18 eu des engagements, par exemple auprès des Inuits.
19 On a même versé des sommes d'argent auprès des
20 Inuits pour dire: « Montez-nous une session, puis,
21 nous, on va s'arranger pour que nos intervenants
22 judiciaires assistent à la session, puis ce sera le
23 message que vous voulez bien porter sur votre
24 réalité, être donné ». Ça s'est fait, ça.

25 En milieu cri, on a des discussions puis c'est

1 dans leur plan, dans le cadre de nos travaux
2 communs, Cris-Québec, sur la table Comité
3 consultatif justice Québec-Cris. On a convenu: il
4 va falloir un jour que les Cris offrent la session.
5 Ils sont d'accord. Puis comme bien d'autres, ils
6 ont bien des choses à faire. Ça fait que c'est
7 dans les priorités, les 50 priorités, puis ils vont
8 finir par y arriver, puis je suis certain qu'ils
9 vont un jour mettre en place un tel programme.
10 Alors on procède beaucoup comme ça depuis les
11 dernières années, à la fois développer un matériel
12 de base, peut-être gouvernemental, pour l'ensemble
13 de la fonction publique, parce qu'on a une
14 obligation quand même de s'assurer que les gens
15 connaissent la réalité du milieu. Bon. Vous allez
16 me dire qu'on aurait dû faire ça il y a longtemps,
17 mais on l'a fait. On le faisait par des petites
18 sessions. Écoutez, moi, quand j'ai commencé il y a
19 30 ans, c'était monsieur Serge Bouchard avec
20 monsieur Obomsawin, un gars de la SQ à l'époque,
21 qui donnait des formations à tous les membres de la
22 fonction publique -- là je parle des années 90
23 jusqu'en 2000. Il y a eu, par contre, des phases
24 peut-être plus tranquilles. Mais ça, c'est pas
25 trop...

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Je me souviens même d'une formation d'une semaine à
3 Val-d'Or, en 92.

4 **M. JACQUES PRÉSENT :**

5 Ah, mon doux, vous étiez là? Oui? Mon doux.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Oui.

8 **M. JACQUES PRÉSENT :**

9 O.K.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Oui, oui.

12 **M. JACQUES PRÉSENT :**

13 C'est ça.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 La Cour supérieure a commencé à aller dans le Nord,
16 suite aux arrêtés en conseil de l'automne 1991.

17 **M. JACQUES PRÉSENT :**

18 C'est bon. C'est bon.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Oui.

21 **M. JACQUES PRÉSENT :**

22 Alors, bon, bien on...

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Et je peux vous dire qui y est allé pendant très
25 longtemps.

1 **M. JACQUES PRÉSENT :**

2 O.K. Mais donc, tout ça pour dire qu'il y a eu, il
3 y a quand même eu des phases plus actives que
4 d'autres. Mais sur, donc, le travail des
5 intervenants judiciaires, plus précisément,
6 actuellement, nous, on a convenu avec les Inuits
7 qu'ils devaient monter la session et nous la donner
8 -- aux intervenants judiciaires. On en est là.
9 Les Cris c'était inscrit également à l'ordre du
10 jour de tous les sujets -- monsieur Nichols, je
11 sais pas s'il en a parlé lors ce qu'il a témoigné,
12 mais c'est dans sa liste de choses puis de ses
13 priorités. Mais...

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Mais on s'entend que la question est pas: est-ce
16 qu'on va donner une formation ou pas?

17 **M. JACQUES PRÉSENT :**

18 Il faut.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Les sections 18 et 20 sont claires.

21 **M. JACQUES PRÉSENT :**

22 Oui.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Les gens doivent être formés.

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 Oui.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Pas sur le tas, mais formés avec les us et coutumes
4 des Cris et des Inuits.

5 **M. JACQUES PRÉGENT :**

6 Oui.

7 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

8 Hum, hum.

9 **M. JACQUES PRÉGENT :**

10 Mais je vais...

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Vous le savez comme moi.

13 **M. JACQUES PRÉGENT :**

14 Je vais parler avec ma collègue là, je vais essayer
15 de comprendre là.

16 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

17 Et vous dites justement que les Cris ou les Inuits
18 devraient eux-mêmes monter la formation? Le
19 financement va-t-il provenir du ministère de la
20 Justice?

21 **M. JACQUES PRÉGENT :**

22 Ah bien, il y a déjà un financement accordé pour ce
23 qui est des Inuits pour monter la session. Pour ce
24 qui est des Cris, bien, évidemment, c'est un peu
25 par l'enveloppe Paix des braves que ça pourrait,

1 évidemment, ça pourrait leur permettre de
2 développer un tel programme. Puis s'il y avait des
3 demandes, on les considérerait. Il va de soi.
4 Puis pour ce qui est de la participation, bien là,
5 c'est à chaque direction, évidemment, de s'assurer
6 de la présence de leurs membres.

7 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

8 Oui. Donc ça serait à même les fonds cris, par
9 exemple? Ça serait pas un budget supplémentaire
10 alloué?

11 **M. JACQUES PRÉGENT :**

12 Bien, dans le cas des Cris, je veux dire, il y a
13 quand même un certain consensus parmi le groupe du
14 comité consultatif Québec-Cris, que l'enveloppe est
15 là pour améliorer la justice en milieu cri. Et ce
16 volet-là en fait partie.

17 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

18 Les dispositions, justement, les chapitres 18 et
19 20, dont le commissaire citait, nous parle de la
20 formation, donc, de tous les intervenants
21 autochtones, mais incluant les juges: est-ce que
22 les juges qui se rendent dans le Grand-Nord sont
23 également formés sur la sécurisation culturelle, la
24 culture inuite ou la culture crie?

25 **M. JACQUES PRÉGENT :**

1 Bien, je pense, la question, évidemment, vous
2 devriez la poser à la Cour du Québec ou à la Cour
3 supérieure. Mais je peux vous dire, témoin, que
4 cette semaine, il y a une formation à Wendake, de
5 certains juges de la Cour du Québec pendant trois
6 jours. Puis je crois que c'est assez annuel, leur
7 formation, mais ça, c'est pas le ministère qui gère
8 ces événements-là. C'est eux qui les montent puis
9 qui associent différentes personnes pour présenter
10 différents enjeux.

11 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

12 Donc, en parlant des juges, il y a le projet de loi
13 168 qui prévoit la création de deux postes de juge
14 supplémentaire pour la Cour du Québec et, dans le
15 communiqué de presse en décembre 2017, c'est
16 clairement indiqué :

17 « Création de deux postes de deux juges
18 de la Cour du Québec résidant dans la
19 région du Nord-du-Québec afin de mieux
20 servir les communautés de cette région »

21 Quelle est la position du ministère de la
22 Justice du Québec par rapport à cette création de
23 juges-là, en sachant que la magistrature a émis de
24 grandes réserves par rapport à la création de ces
25 postes de juge résidant au Nunavik, et que les

1 mémoires du Barreau du Québec, également déposé
2 devant la Commission d'enquête, émettent des
3 grandes réserves par rapport à la proximité que les
4 juges auraient avec les communautés nordiques?

5 **M. JACQUES PRÉSENT :**

6 Oui. Bien, relativement au projet de loi 168,
7 malheureusement, il est mort au feuilleton, puis on
8 verra ce que la nouvelle ministre ou ce que le
9 nouveau ministre en fera. Alors, c'était
10 effectivement deux postes additionnels qui étaient
11 prévus au sein de la Loi sur les tribunaux
12 judiciaires. Alors, pour ce qui est de ce volet-
13 là, on va laisser le prochain gouvernement --
14 l'actuel gouvernement mettre en -- décider de ses
15 priorités et de ses orientations.

16 Et pour ce qui est, donc, de la problématique,
17 évidemment, on devra en discuter avec le ou la
18 nouvelle ministre pour, effectivement, déterminer
19 quelle orientation devons-nous prendre dans le
20 dossier.

21 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

22 Hum, hum. Et au niveau des besoins sous-jacents à
23 cette création de deux postes de juge-là, quels
24 sont les besoins, justement, dans le Nord-du-Québec
25 pour devoir créer ces deux postes de juge

1 supplémentaires?

2 **M. JACQUES PRÉGENT :**

3 Bien, écoutez, si, effectivement, c'était prévu
4 dans le projet de loi 168, c'est qu'il y avait dû y
5 avoir une analyse qui démontrait qu'il y avait un
6 besoin de postes additionnels. Honnêtement, ça,
7 c'est pas trop de ma compétence.

8 Mais je présume que, lorsqu'un gouvernement
9 décide d'accroître le nombre de juges, c'est parce
10 qu'il y a besoin, nécessairement.

11 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

12 D'accord. Fait que vous avez pas plus de détails à
13 savoir quels étaient les besoins, que ce soit en
14 matière criminelle, familiale ou civile ou?

15 **M. JACQUES PRÉGENT :**

16 Non.

17 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

18 O.K.

19 Madame Trottier? Je vous vois hocher de la
20 tête.

21 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

22 Non.

23 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

24 J'aimerais entrer maintenant dans la création du
25 Centre de justice de proximité à Inukjuak: avez-

1 vous un petit peu plus d'information par rapport à
2 la mission et aux objectifs de ce centre de justice
3 de proximité qui va ouvrir ses portes en novembre
4 2018? Donc au courant de mois prochain. En fait,

5 **M. JACQUES PRÉGENT :**

6 Plus...

7 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

8 En fait, quelle est la mission du centre de justice
9 de proximité à Inukjuak?

10 **M. JACQUES PRÉGENT :**

11 O.K. Est-ce qu'ils sont venus témoigner? J'ai
12 aucune espèce d'idée. Non? Ils sont pas venus en
13 parler? Puis probablement qu'ils vous en parleront
14 lorsque vous serez au Nunavik.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Oui.

17 **M. JACQUES PRÉGENT :**

18 J'attends ça les laisser présenter peut-être les
19 objectifs et l'angle qu'ils entendent prendre.
20 Parce que, effectivement, entre un centre de
21 justice de proximité au Sud et puis sa façon de
22 fonctionner dans Nord, ça devrait être différent,
23 en raison de l'isolement des 14 villages. Tu sais,
24 tu peux pas... Si tu es installé à Inukjuak,
25 comment fais-tu pour, effectivement, informer la

1 population ailleurs? Puis ça, je sais que, dans
2 nos discussions préliminaires, on avait différentes
3 façons de voir les choses, en termes d'itinérance,
4 en termes de collaboration. Parce que, au même
5 titre, je présume, des CJP, mais davantage au
6 niveau du Nunavik, tu sais, il y a moyen,
7 probablement, de travailler de concert, de façon --
8 puis ils le font un peu indirectement avec Pro
9 Bono, sûrement avec le Bureau d'aide juridique de
10 l'Abitibi qui peut probablement collaborer avec eux
11 à cette mission-là générale d'informer les gens de
12 leurs droits, et, dans certains cas même, de
13 l'analyser, leur problématique, par le prêt de,
14 notamment, Pro Bono ou des avocats de l'aide
15 juridique.

16 Alors je pense qu'ils réfléchissent beaucoup à
17 ces collaborations, puis comment ça va se
18 matérialiser? Je pense que je vais leur laisser le
19 plaisir de vous le présenter, espérant qu'ils
20 voudront le mettre à l'ordre du jour.

21 Puis c'est pas le cas, bien, je... on pourra
22 toujours compléter, si vous le voulez bien.

23 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

24 Mais c'est quand même projet qui est financé par le
25 MJQ?

1 **M. JACQUES PRÉSENT :**

2 Oui, mais ça reste quand même -- plusieurs des
3 dossiers comme les fameux CAVAC, en soi, je veux
4 dire, oui, c'est financé par le ministère, on a nos
5 orientations de par la loi qui sont prévues mais,
6 après ça, ça reste des organismes autonomes. Dans
7 le cas des organismes au sud, c'est souvent avec un
8 conseil d'administration type OBNL. Dans le cas
9 des Autochtones, que ce soit chez les Cris ou les
10 Inuits pour ce qui est des CAVAC et pour le CJP
11 pour ce qui est du Nunavik, on a convenu de
12 modifier, évidemment, la façon de procéder, c'est-
13 à-dire de pas mettre en place une OBNL puis avec un
14 conseil d'administration. On a tout simplement
15 convenu -- puis ça, les Inuits préféreraient ça de
16 toute façon -- avec un organisme public inuit.

17 Dans le cas présent pour le CJP, c'est
18 Makivik; dans le cas des CAVAC, c'est
19 l'administration régionale Kativik, mais c'est la
20 voie que l'on suit et puis pour le moment, ça nous
21 sert tous. C'est plus efficace, ça leur permet
22 évidemment de faire travailler du monde ensemble
23 davantage, puisqu'ils ont, par exemple, dans le cas
24 de Makivik, l'enveloppe comité de justice, donc
25 peuvent peut-être trouver des arrimages plus

1 facilement entre leurs services CJP, Centre de
2 justice de proximité, et les intervenants des
3 comités de justice qui peuvent également, à
4 certains égards, donner de l'information juridique.
5 Oui.

6 Alors, tu sais, c'est comme je vous disais un
7 peu la dernière fois, c'est : je pense qu'il y a
8 moyen, quand tu mets tout le monde autour de la
9 même table, d'arriver à offrir, à permettre une
10 offre de services qui est encore plus importante en
11 mettant plus d'acteurs dans le système. Puis
12 j'oubliais, par exemple, les CROC, les fameux
13 agents de réintégration communautaire qui,
14 également, peuvent avoir une mission au niveau de
15 l'information juridique, au niveau du système
16 criminel. Je veux dire, après tout, c'est des gens
17 qui travaillent avec des accusés, et trouvés
18 coupables souvent, pour la plupart. Évidemment,
19 c'est ça, leur clientèle, mais donc ils sont en
20 mesure de les informer de leurs droits et
21 d'informer la population aussi de leurs droits, je
22 veux dire. Puis là, on oublie la police puis... en
23 tout cas.

24 Ce qui fait en sorte que le CJP peut devenir
25 un genre de moteur qui fait, qui met autour de la

1 même table pleine de monde pour alimenter,
2 finalement, l'information juridique. Puis le
3 service direct, bien, là, c'est sûr que c'est pas
4 dans la mission d'un CJP de donner des conseils
5 juridiques. C'est là que sont les autres arrimages
6 avec les autres partenaires potentiels, comme Pro
7 Bono, le bureau d'aide juridique d'Abitibi avec
8 lesquels ils pourraient sûrement s'entendre sur
9 certaines offres de services, et d'autres.
10 Puis là, je pense que c'est les genre de dossier,
11 moi, que j'aime beaucoup, parce que c'est comme,
12 O.K. là, c'est comme... il y a pas de limite. Je
13 veux dire, pensons, pensons, puis on va trouver,
14 puis on va essayer de mettre ça, après ça, un peu
15 plus concret. Puis l'informatique peut
16 probablement, évidemment, nous aider, que ce soit
17 la visio, pourquoi pas utiliser ces outils-là pour
18 offrir des services. Puis les partenaires, comme
19 les services judiciaires, la dame qui va être à
20 PUV, probablement, elle va être en mesure de donner
21 de l'information juridique à des citoyens qui ont
22 des procédures en main, avec une dénonciation, mais
23 aussi celui qui veut bien juste comprendre c'est
24 quoi son... « Qu'est-ce que c'est que je fais là?
25 Moi, j'ai une petite créance ». Elle serait en

1 mesure, si elle est pas capable de lui répondre, de
2 dire: « Bien, bouge pas, je vais te mettre devant
3 la petite caméra là, puis tu vas parler à mon
4 intervenante, ma collègue qui est à Inukjuak, puis
5 tu vas jaser de ça avec elle puis, elle, elle va te
6 donner de l'information puis elle, elle va peut-
7 être trouver une façon de te trouver un rendez-vous
8 avec l'avocat qui est à Amos, à Val-d'Or, avec qui
9 tu vas pouvoir jaser de ton vrai problème. Puis il
10 va te donner des conseils » -- évidemment, on est
11 en petite créance, mais... et d'autres.

12 Fait qu'il y a comme toujours place à
13 l'imagination, je pense, dans le dossier, dans la
14 mesure où les partenaires veulent bien. Puis je
15 sais pas si je devrais en parler, mais j'avais
16 comme en -- nous, on a un projet au ministère de
17 faire un espace multifonctionnel dans tout édifice
18 public qui se construit dans le Nord. N'importe
19 où. En disant, que ce soit à la Régie régionale ou
20 à d'autres partenaires publics: « Écoutez, que vous
21 construisez, ça serais-tu pas une bonne idée de
22 mettre un petit espace simple, deux petits bureaux
23 bien isolés, évidemment, pour le son, où les gens,
24 pour diverses raisons, iraient jaser, avec la ligne
25 1 800 SOS-Violence conjugale, avec un psychologue

1 peut-être, parce que ça devient de plus en plus
2 possible, avec un avocat, avec ton travailleur
3 social qui est je ne sais pas trop où ». Et ça,
4 c'est comme je vous dis, c'est comme le CJP, nous,
5 nous a amené à dire: « Heille, sacré, il y a moyen
6 de faire des choses intéressantes ». Il y a pas de
7 limite. Là je pense, j'ai débordé.

8 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

9 C'est bien.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Dans le fond, un genre de rôle d'agent de liaison
12 pour orienter les gens vers les divers services
13 vocaux. C'est une...

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Au lieu de les laisser comme une feuille au vent
16 parfois.

17 **M. JACQUES PRÉSENT :**

18 Oui, c'est une option. Mais ça, c'est comme votre
19 -- un peu Services Canada ou Service Québec, un
20 peu. Puis vous me dites ça, puis il me semble que
21 c'était, ça c'est... Écoutez, là, vous me rappelez
22 des vieilles affaires là, mais le juge Coutu
23 voulait des maisons -- c'était drôle un peu, mais
24 des maisons du Québec, dans tous les villages, où
25 il disait: « Bien, on pourrait la cour là-dedans

1 mais, en même temps, on pourrait mettre du monde
2 qui pourrait donner d'autres types d'informations
3 qui touchent d'autres sujets ». Donc, un peu votre
4 agent de liaison. Puis probablement que, c'est sûr
5 que, au niveau de l'information Québec, il y en a
6 pas mal plus à donner que Canada. Je ne sais pas,
7 de par leurs compétences, je veux dire, on a pas
8 mal plus de service à offrir. Donc, effectivement,
9 c'est une voix possible.

10 La question toujours, c'est: est-ce que le
11 système, au bout, vers lequel tu le réfères, est
12 adapté? Oui. Ça, c'est -- puis donc, tu devrais
13 pas mettre sur pied ton service temps que tu es pas
14 certain qu'au bout de ligne, effectivement, il y a
15 comme une écoute adaptée. Ça, c'est un autre défi.
16 C'est pour ça que... Et là, j'ai débordé là.

17 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

18 Il y a pas de problème. Pour revenir un peu au
19 Centre de justice de proximité, vous avez mentionné
20 vous-même, c'est uniquement un centre où il y a de
21 l'information juridique qui est disponible et non
22 pas des conseils juridiques.

23 Le mémoire du Barreau du Québec nous dit, et je
24 vais le citer textuellement:

25 « Compte tenu du manque criant de

1 ressources juridiques dans le Nord-du-
2 Québec, le Barreau du Québec se
3 questionne sur l'opportunité d'élargir le
4 mandat qui serait accordé au Centre de
5 justice de proximité du Nunavik, afin que
6 les avocats et avocates de ce centre
7 puissent être habiletés à aider plus
8 concrètement cette clientèle, notamment
9 en donnant des avis juridiques ».

10 Et une des recommandations du mémoire du
11 Barreau, c'est justement de pouvoir analyser
12 l'opportunité de permettre aux avocats de donner
13 plus de conseils juridiques. Quelle est la position
14 du MJQ sur cet élargissement du mandat des centres
15 de justice de proximité?

16 Probablement que la question se -- vise
17 quelqu'un d'autre que moi. Je sais que par la
18 mission des CJP au Sud, alors que dans le Nord,
19 c'est, effectivement, il y a pas de conseils
20 juridiques à l'intérieur de ces instances-là.
21 Honnêtement, je sais même pas pourquoi d'ailleurs.
22 Alors donc, que ce soit -- qu'il y a une ouverture
23 pour le Nord : oui. Mais, en même temps, comme je
24 vous disais, il y a plein de partenaires potentiels
25 aussi qui pourraient collaborer. Je veux dire, je

1 pense même que c'est dans la mission un peu des
2 services -- de la Commission des services
3 juridiques d'offrir des services juridiques adaptés
4 auprès de leur population en général.

5 Puis il y a d'autres partenaires potentiels
6 aussi. Mais je laisserai mes collègues
7 responsables, peut-être, de se prononcer sur ça.
8 Mais je vois pas de difficulté. Si ce n'est que je
9 comprends que ça prend un avocat au sein du CJP
10 pour pouvoir, évidemment, donner des conseils
11 juridiques.

12 D'accord. Maintenant, au niveau -- vous avez
13 mentionné aussi rapidement: le système de
14 visioconférence. Je pense que les systèmes de
15 visio fonctionnent bien, n'est-ce pas, en Abitibi?

16 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

17 Effectivement, on a des systèmes de visioconférence
18 au palais de justice de Kuujjuaq, au palais de
19 justice de Puvirnituk. Tous les systèmes -- tous
20 les palais de l'Abitibi ont des systèmes de
21 visioconférence et, dans les centres de justice
22 cris, en fait, ils ont des visioconférences, mais,
23 évidemment, ça leur appartient, ça nous appartient
24 pas à nous. Mais ça fonctionne bien,
25 effectivement.

1 Donc, à Montréal, s'ils ont des dossiers avec
2 le Nunavik, ont-ils également des systèmes de
3 visioconférence mis en place?

4 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

5 Effectivement. Je veux pas entrer dans les détails
6 de la centralisation des urgences mais, par ce
7 système-là, il y a une organisation qui s'est faite
8 de notre part au niveau de la visioconférence et
9 les avocats de Montréal peuvent se joindre à ce
10 qu'on appelle une « salle de cour virtuelle » pour
11 représenter leur client dans les audiences de la
12 centralisation des urgences à partir de leur
13 cabinet à Montréal. Ou ailleurs dans la région --
14 dans le réseau là.

15 Et est-ce que cette possibilité en Abitibi est
16 offerte de façon systématique par rapport aux
17 Inuits? Au lieu de les faire descendre.

18 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

19 En fait, ça se fait pour la centralisation des
20 urgences. Ce qu'on a pour les gens qui sont
21 détenus, en fait, c'est, on a un petit projet qui
22 est avec l'établissement de détention Leclerc à
23 Laval, où les femmes inuites sont détenues : au
24 lieu de les faire descendre en Abitibi, parce que
25 c'était un long chemin pour, parfois, une audience

1 qui était très courte...

2 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

3 Oui.

4 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

5 ... donc, on a une entente avec eux: les dames
6 restent là-bas et sont en visioconférence et
7 l'audience se passe à Amos. Mais, vraiment, là ils
8 ont pas besoin de se déplacer.

9 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

10 D'accord.

11 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU**

12 Est-ce que, par exemple, lors d'une enquête sur
13 remise en liberté, elle reste à l'établissement de
14 détention? Elle monte pas jusqu'à Amos, par
15 exemple?

16 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

17 Effectivement.

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

19 O.K.

20 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

21 La dame reste l'établissement de détention Leclerc
22 à Laval et elle peut avoir son audience, comme ça,
23 avec son avocat qui va être aussi en
24 visioconférence. Parfois, c'est le juge aussi, en
25 fait. Souvent, c'est la salle virtuelle qui prend

1 la place de la salle physique.

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 Puis est-ce qu'on a déjà pensé à les faire, les
4 enquêtes sur remise en liberté, avec un système de
5 vidéoconférence qui serait directement dans le
6 Nord? Comme ça, on éviterait qu'une personne se
7 déplace, soit libérée, ou ça a pas été...

8 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

9 En fait, là, c'est que quand la personne est rendue
10 à l'enquête sur remise en liberté, souvent, elle
11 est rendue à l'établissement de détention d'Amos.
12 Donc, ça se fait au palais de justice d'Amos.
13 C'est, la détention étant très près actuellement,
14 mais les clients sont amenés vers le palais de
15 justice d'Amos. Donc, ça aurait actuellement pas
16 d'utilité à faire ça.

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

18 Je vous donne un exemple : lorsqu'une personne,
19 elle a été arrêtée, on va dire, à Salluit et que là
20 il y a un mandat de renvoi pour tenir une enquête
21 sur remise en liberté - on en a parlé, elle doit
22 faire le chemin...

23 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

24 Oui, effectivement.

25 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

1 ... pour se rendre jusqu'à Amos.

2 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

3 Oui.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 Est-ce qu'on a déjà pensé à installer un système de
6 vidéoconférence, puisque, parfois, le juge est par
7 vidéoconférence, les avocats sont par vidéo, qui
8 ferait en sorte que la personne demeure en
9 communauté et que l'enquête sur remise en liberté
10 pourrait se faire par vidéoconférence? Que ça
11 éviterait le déplacement du prévenu finalement là.
12 Parce que s'il est libéré, bien là, il serait
13 libéré sur place.

14 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

15 En fait, ça... on peut pas dire que ça serait une
16 mauvaise chose, mais je peux pas m'engager à ce
17 niveau-là. Sauf que, actuellement, on n'est pas
18 les seuls partenaires à avoir à donner un avis sur
19 ce sujet-là. Donc, actuellement, il est requis que
20 après la première comparution, si le client doit
21 être détenu, qu'il soit descendu automatiquement en
22 région pour faire son enquête sur remise en
23 liberté.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Là, d'ailleurs, on nous a expliqué, il y a pas

1 longtemps, qu'en ce qui concerne le pont aérien, il
2 y aurait des changements de...

3 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

4 Je suis désolée.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Non?

7 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

8 J'ai pas participé aux rencontres sur le pont
9 aérien...

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Non?

12 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

13 ... mais je sais que ça existe.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Non. En fait, avec l'ouverture de l'établissement
16 à Amos, il y a des changements qui étaient
17 envisagés, qu'on nous a expliqués au niveau des
18 services correctionnels.

19 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

20 Ça sera donc une bonne idée. Bien...

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 L'idée étant de simplifier les trajets.

23 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 J'irai pas plus loin. On peut retourner écouter
2 les témoignages là-dessus. Bon.

3 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

4 Ma collègue aborde justement le droit plus criminel
5 au niveau des comparutions: si on parle de la
6 visioconférence pour les gardes en établissement ou
7 les demandes d'autorisation de soins pour les
8 personnes qui ont des besoins au niveau
9 psychiatrique, comment ça fonctionne au niveau de
10 l'Abitibi avec, par exemple, le Nunavik?

11 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

12 Actuellement, avec le Nunavik, les gens demeurent
13 au Nunavik. Ça se passe par visioconférence,
14 c'est-à-dire que la salle de cour à Amos est
15 ouverte, ça se passe encore dans la salle
16 virtuelle, parce que ça fait partie de la
17 centralisation des urgences. Donc les avocats
18 aussi demeurent dans leur cabinet. Le médecin et
19 le client demeurent dans le Nunavik, et l'audience
20 se fait comme ça, dans la salle virtuelle en
21 visioconférence.

22 Donc, de façon systématique, en Abitibi, c'est
23 fait de cette façon-là?

24 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

25 C'est fait de cette façon-là, oui.

1 Et savez-vous, à Montréal, comment est-ce que
2 c'est fait? Si, par exemple, le district de
3 Montréal prend des dossiers, s'il y a des demandes
4 par exemple à Douglas, avec une personne du
5 Nunavik: est-ce qu'elle doit descendre pour la
6 garde préventive?

7 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

8 Non, si le dossier est à Amos puis que la personne
9 est à Douglas, on va pouvoir les mettre au service
10 de conférence.

11 Mais si le dossier est à Montréal, savez-vous?

12 **UNE VOIX FÉMININE INCONNUE :**

13 Si le dossier est à Montréal, là je pourrais pas...
14 S'il est ouvert dans le district de Montréal?

15 Oui, c'est ça.

16 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

17 Malheureusement, je peux pas vous répondre. C'est
18 hors de mes compétences.

19 Oui.

20 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

21 Je le sais pas.

22 Savez-vous, Maître Prigent?

23 **M. JACQUES PRÉGENT :**

24 Non.

25 Oui, je vous sors un petit peu de...

1 J'essaie de -- je cherche là, vous
2 m'excuserez, mais je dis, hum... En fait, selon les
3 informations qu'on a obtenues, effectivement, en
4 Abitibi, le système de visioconférence se fait très
5 bien entre l'Abitibi et le Nunavik.

6 Par contre, pour Montréal, il y aurait
7 plusieurs problématiques où, au niveau des gardes
8 préventives, le juge demanderait aux patients de
9 descendre à Montréal. Donc il y a contention
10 physique et chimique pour le transport et, parce
11 que peut-être le système de visioconférence à
12 Montréal est peut-être moins bien établi qu'en
13 Abitibi, et ça crée également des problématiques au
14 niveau des délais à respecter dans la loi, plus
15 spécifiquement à l'article 7 de la Loi sur la
16 protection des personnes dont l'état mental
17 présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui.
18 La garde préventive précise de façon claire que
19 c'est pas plus de 72 heures, et on aurait certains
20 exemples où on dépassait ce 72 heures, parce que le
21 patient devait être amené à Montréal afin que le
22 juge puisse prendre une décision sur sa garde ou
23 pas.

24 Avez-vous connaissance de cette problématique?

25 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

1 À mon niveau à moi, j'en n'ai pas eu connaissance
2 effectivement. Je sais pas, si tu savais...

3 Non, mais je prends note.

4 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

5 On en prend note.

6 Parce que, effectivement, l'Abitibi-
7 Témiscamingue est même cité par le Barreau du
8 Québec dans son rapport comme une bonne pratique,
9 si je peux me permettre, mais il y a une
10 recommandation également qui est écrit:

11 « Implanter un service de visioconférence
12 dans les communautés autochtones qui le
13 requièrent afin d'avoir un pont de
14 visioconférence », mais spécifiquement,
15 également, à Montréal.

16 Et, à bon droit, la cour d'appel a spécifié,
17 dans un jugement très récent du 13 mars 2018, que
18 les délais inscrits dans les lois sont des délais
19 qui sont obligatoires, d'ordre public, des délais
20 impartis, et ça créerait plusieurs problématiques à
21 ce niveau. Donc c'était pour vous en informer,
22 également, savoir votre opinion en la matière.
23 Mais je comprends que je vous en informe
24 aujourd'hui.

25 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

1 On va prendre quand même note.

2 O.K. Je vous remercie.

3 Ça fait le tour pour mes questions. Ah, non,
4 peut-être une dernière chose, en fait. Pour
5 revenir un peu sur la collecte de données dont on a
6 parlé un petit peu plus tôt, au niveau des limites
7 également, que ce soit « à la mitaine », je pense,
8 comme vous avez dit, avec les codes postaux: si on
9 prend encore l'exemple des gardes en établissement,
10 vous nous avez mentionné en réponse à la demande de
11 la Commission d'enquête, c'est la DG0155C, qui se
12 retrouve à l'onglet 59, que, par exemple, en 2017,
13 donc l'an passé, il y avait eu neuf demandes de
14 garde en établissement pour les Inuits. Est-ce que
15 ce chiffre est fiable selon vous?

16 Il faudrait que je voie que ce que dit la
17 59 -- 55C.

18 La 155. En fait, c'est, on posait des
19 questions à savoir: « Pouvez-vous nous dire, au
20 niveau des Cris, des Inuits, des Naskapis et des
21 Attikamekws, donc les communautés autochtones plus
22 éloignées, quelles étaient les demandes qui avaient
23 été faites au niveau civil, en matière civile? ».

24 O.K.

25 Donc que ce soit des petites créances, en

1 matière de faillite et, entre autres, les gardes en
2 établissement. Et c'est une -- une donnée qu'on a
3 obtenue, c'est seulement un exemple que je vous
4 mentionne. Est-ce que ces données sont fiables au
5 niveau de la collecte de données?

6 Je peux pas vous affirmer que c'est fiable à
7 100 pour 100. Mais, honnêtement, je présume que
8 c'est une demande qui a dû être analysée par nos
9 collègues des services judiciaires, qui traitent,
10 de toute façon, avec les demandes informatisées,
11 qui touchent l'informatique. Puis je -- mais j'ai
12 pas mémoire d'avoir vu cette réponse.

13 D'accord.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Alors, à ce stade-ci, je pense que je vais vous
16 inviter à aller dîner.

17 Oui, totalement.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Et...

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21 Excusez-moi, juste parce qu'on va pouvoir libérer
22 madame Trottier puis, moi, j'avais seulement une
23 question à lui poser puis elle aurait pas besoin de
24 revenir.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Oui.

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 Donc...

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Ah bon.

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7 Peut-être pour...

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Allez. Ah, si c'est pour permettre de libérer
10 madame Trottier...

11 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

12 Si c'est pour ça -- oui, exactement.

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

14 Ça serait avantageux qu'on termine pour pas qu'elle
15 revienne...

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Allez-y. Bon.

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

19 Toi, t'avais-tu juste...

20 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

21 Oui, bien en fait, c'est ça. Vu que vous avez pas
22 connaissance...

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Non, non, mais c'est la question à madame Trottier.

25 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

1 Oui, oui, c'est ça.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Le reste, ça ira après-midi.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 O.K. Bon, O.K. Bon, on va poser la question à
6 Madame Trottier.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Bon.

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10 Donc, Madame Trottier, finalement, juste pour bien
11 comprendre le fonctionnement au niveau du nouveau
12 greffe, parce que je comprends que Pro Bono Québec,
13 je le dis de mémoire, ils avaient voulu tenter
14 une poursuite à partir du Nord en partenariat avec
15 une personne inuk, puis là ils ont constaté cette
16 problématique-là avec le greffe de Kuujjuaq, je me
17 demandais juste : concrètement, pour une personne
18 qui n'habite pas à Kuujjuaq, qui habite à
19 Ruaktak -- je comprends que ça va être le greffe de
20 Kuujjuaq qui va être rattaché, mais on va dire à
21 Inukjuak, c'est le greffe d'Amos -- concrètement,
22 comment ça fonctionne? Est-ce qu'ils doivent
23 envoyer par la poste, au greffe d'Amos, leur
24 demande ou il faut qu'il se présente personne?
25 Parce que, selon les discussions qu'on a eues avec

1 Pro Bono, il fallait y aller en personne ou?

2 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

3 En fait...

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 De mémoire là.

6 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

7 En fait, ce qu'on m'a répondu quand j'ai posé la
8 question -- parce que vous comprenez que je suis là
9 depuis quatre ans, donc, j'ai ma mémoire depuis
10 quatre ans mais, avant ça, je pourrais pas vous le
11 dire -- on m'a dit qu'il y a jamais personne qui
12 s'était déplacé du Nunavik pour venir déposer une
13 demande au greffe d'Amos. Ça s'est toujours fait
14 par le biais des avocats. Donc, il y a pas eu de -
15 - vous allez me dire: « Il y a pas eu de demande en
16 personne? » Non, ça s'est toujours fait par le
17 biais des avocats, donc personne ne s'est déplacé
18 pour venir en Abitibi.

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

20 Est-ce qu'on peut envoyer par la poste ou... ou on
21 peut pas?

22 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

23 En fait, par la poste, je -- vous me posez une
24 question dans laquelle je suis pas très à l'aise.
25 Je pense pas que ça puisse se faire, mais... C'est

1 pas moi qui traite ce dossier-là. C'est un peu
2 difficile pour moi de vous répondre. Mais je crois
3 pas que ça puisse faire comme ça. Je pense que...

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 Donc, il faut que quelqu'un trouve un avocat...

6 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

7 Il faut vraiment se présenter au comptoir puis
8 déposer la requête, parce qu'il faut qu'elle soit
9 timbrée, il faut que les gens ramassent l'argent...

10 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

11 C'est ça.

12 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

13 Donc, par la poste, ça rendrait les choses vraiment
14 difficiles.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Vous parlez de requête de quelle nature, Maître
17 Denis-Boileau?

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

19 N'importe quelle requête en matière civile.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Ah, oui, oui.

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23 C'est peut-être les petites créances, tout ça.

24 Donc là, ce qui était...

25 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

1 Bien, cependant...

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 Oui? Allez-y.

4 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

5 ... pour les petites créances, il y a quelque chose
6 qu'il faut préciser, c'est que : pour le Nord-du-
7 Québec, on a des gens qui se déplacent sur le
8 territoire. Donc, si quelqu'un veut déposer une
9 demande, une requête en -- une demande en petites
10 créances, il va pouvoir rencontrer un technicien en
11 droit qui va répondre à ses questions, qui va
12 compléter avec lui, qui va prendre les documents et
13 tout ça. Fait que la -- ça, ça peut se faire sur
14 le territoire, et sur tout le territoire du
15 Nunavik.

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 O.K. Puis donc, mais donc je comprends qu'une
18 personne doit absolument choisir un avocat
19 d'Abitibi, parce qu'il faut -- parce que là il faut
20 vraiment y aller en personne. Donc, si je suis à
21 Ruaktak, bien il faut que je me trouve un -- bien
22 là, ça va être à Kuujjuaq, mais si je suis à
23 Inukjuak, il faut que je sois capable de contacter
24 un avocat d'Abitibi absolument, à moins qu'un
25 avocat de Montréal accepte de se déplacer pour

1 aller porter...

2 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

3 À ce moment-là, je pense qu'il pourrait déléguer un
4 de ses collègues.

5 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

6 O.K. Ça pourrait comme ça.

7 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

8 Si c'était rendu à ce niveau-là, je pense que ça
9 pourrait se faire comme ça.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Bon, Maître Denis-Boileau, je pourrais peut-être
12 vous en parler. Je voudrais pas témoigner. Il y a
13 des requêtes en matière de pension alimentaire, de
14 garde d'enfant, pension alimentaire... j'en avais
15 un certain nombre à tous les mois. Ça doit être
16 encore comme ça. Puis...

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

18 O.K. Oui, je le mentionnais, parce que ça avait
19 été rapporté par Pro Bono Québec.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Ah. Ah, bon.

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23 Comme...

24 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

25 Mais vous pouvez être assurée...

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bon.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

4 ...des risques reliés à la création du greffe.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Vous pouvez peut-être en parler à Maître Plamondon
7 ou à d'autres avocates qui ont traité de ce genre
8 de dossiers-là.

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10 Oui.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Ou des gens du Centre communautaire juridique ici.
13 Vous allez voir, vous allez avoir des réponses.

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

15 Oui, bien, je le soulignais, parce que c'était la
16 problématique soulevée par Pro Bono...

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Oui.

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

20 ... quand ils ont voulu intenter cette poursuite
21 sans avocat, ils ont réalisé qu'ils devaient se
22 rendre...

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Sans avocat. Oui.

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1 En le prenant pour Pro Bono Québec, il fallait se
2 rendre à Amos. Ils avaient soulevé la
3 problématique et c'est pourquoi je voulais
4 comprendre ce qui s'était passé, Monsieur le
5 commissaire.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Bon.

8 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

9 Comme je vous dis, pour se rendre à Amos, à ce
10 moment, on n'a pas eu -- il y a pas personne du
11 Nunavik qui est descendu déposer une requête au
12 palais de justice d'Amos actuellement.

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

14 Merci.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Alors, on va aller dîner?

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

18 Effectivement, ça complète. On peut prendre le
19 temps d'aller dîner et revenir cet après-midi.

20 SUSPENSION

21 -----

22 REPRISE

23 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

24 La Commission reprend.

25 **L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

1 Oui, alors bienvenue de nouveau. Alors nous allons
2 poursuivre avec Maître Présent.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU,**

4 **PROCUREURE DE LA COMMISSION:**

5 Oui, mais juste avant de poursuivre, Monsieur le
6 Commissaire, je vais déposer les pièces, comme ça
7 ce sera fait.

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 Soit.

10 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

11 Donc sous P-904, présentation PowerPoint du projet
12 de justice communautaire attikamekw par le Conseil
13 de la Nation attikamekw à Femmes Autochtones du
14 Québec; P-905, La Bibliothèque Justice qui est
15 encore incomplète; P-906, Le rapport de Pro Bono
16 Québec; P-907, Document du ministère de la Justice
17 du Canada sur l'arrêt Gladue; P-908, Rapport du
18 Jeune Barreau de Montréal sur le système d'aide
19 juridique; P-909, Aboriginal Justice Strategy,
20 Legal Aid Ontario; P-910, Le plan d'action 2018-
21 2020 du ministère de la Justice du Canada pour
22 assurer l'occupation et la vitalité des
23 territoires; P-911, Rapport du groupe de travail
24 sur l'adoption coutumière en milieu autochtone du
25 16 avril 2012; P-912, Mémoire du Conseil de la

1 Nation attikamekw sur le projet de loi 113, 22
2 novembre 2016; P-913, Mémoire de Femmes
3 Autochtones du Québec sur le projet de loi 113 en
4 novembre 2016; P-914, Mémoire de Innu Takuaikan
5 Uashat mak Mani-Utenam sur le projet de loi 113 de
6 novembre 2016; P-915, Mémoire de Femmes Autochtones
7 sur l'adoption traditionnelle et/ou coutumière chez
8 les autochtones de février 2007; P-916, La justice
9 en milieu autochtone vers...

10 - PIÈCE COTÉE P-904 À P-P915 -

11 **LA GREFFIÈRE:**

12 Excusez-moi...

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

14 Pardon.

15 **LA GREFFIÈRE:**

16 ... (inaudible) P-915.

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

18 Pardon.

19 **LA GREFFIÈRE:**

20 Donc 916, ça serait La justice en milieu autochtone
21 vers une plus grande synergie?

22 - PIÈCE COTÉE P-916 -

23 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

24 C'est ça. Voilà.

25 **LA GREFFIÈRE:**

1 917, Mesures de rechange au Canada?

2 - PIÈCE COTÉE P-917 -

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

4 Oui, c'est ça. Donc voilà. Et P-918, Programme
5 des mesures de rechange pour adultes, un résumé
6 d'Anne Fournier du 10 mars 2016; P-919, Historique
7 des travaux du PJCA, août 2015; P-920, Statistiques
8 Canada, statistiques sur les services
9 correctionnels pour les adultes et les jeunes au
10 Canada, 2016-2017. Ça va. -- Ça va Madame la
11 greffière? C'est correct?

12 - PIÈCE COTÉE P-918 À P-920 -

13 **LA GREFFIÈRE:**

14 Ça va, oui.

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16 Parfait. Merci beaucoup.

17 **LE COMMISSAIRE:**

18 Il faut pas aller trop vite.

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

20 Oui. Merci de me le rappeler.

21 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 Donc je vais poursuivre en faisant une... avec la
23 prochaine question qui va demander une mise en
24 contexte un petit peu plus... un petit peu plus
25 étoffée, parce que c'est une situation qui est un

1 peu plus complexe. Donc, si vous permettez, je
2 vais faire une mise en contexte un peu plus longue
3 que pour les autres questions.

4 On va maintenant parler de la prise en charge
5 par les communautés d'infractions plus graves, avec
6 un degré de violence important et des personnes qui
7 posent un danger pour les communautés. On sait que
8 via le Programme de mesures de rechange, on en a
9 parlé lors de... mercredi, là, donc on sait que via
10 le Programme de mesures de rechange, les
11 communautés ne peuvent pas prendre en charge les
12 infractions très graves, très violentes.

13 Par contre, il faut quand même parler de ces
14 infractions-là parce que ce sont elles, et j'ai mis
15 une citation d'une de nos témoins à cet effet. Ce
16 sont ces infractions qui causent le plus de
17 dommages dans les communautés, qui détruisent les
18 familles et qui laissent les gens vraiment marqués.

19 Parallèlement, on a la Cour Suprême qui nous a
20 souligné le lamentable échec du système canadien de
21 justice pénale pour répondre aux besoins des
22 peuples autochtones en 1999 dans l'arrêt GLADUE et
23 en 2012, dans le jugement IPEELEE, elle nous a
24 mentionné que c'est encore pire. La cour
25 soulignait d'ailleurs la sur-judiciarisation des

1 personnes autochtones qui va toujours en
2 augmentant. On connaît aussi les chiffres là-
3 dessus, là. D'ailleurs, en prison, on sait que la
4 population carcérale au Québec est de façon
5 démesurée composée de personnes autochtones.

6 Donc bref, le système de justice ne parvient
7 pas à prendre ces situations correctement et c'est
8 de pire en pire, c'est un constat. On a entendu en
9 audience que les nations autochtones ont des
10 mécanismes pour prendre en charge les comportements
11 plus graves par leurs traditions juridiques et par
12 leurs droits. Je vous ai mis d'ailleurs une
13 citation du rapport de la Commission vérité
14 réconciliation là-dessus qui mentionne que le droit
15 autochtone est d'une grande aide lorsqu'on
16 l'applique aux comportements humains les plus
17 dérangeants. Donc en bref, ils prévoient des
18 mécanismes qui pourraient nous outiller pour
19 prendre en charge d'une façon plus efficace les
20 situations graves d'une manière adaptée au peuple
21 autochtone.

22 Par contre, on l'a mentionné hier, le droit
23 autochtone a été endommagé comme toutes les
24 traditions autochtones par le passage dans les
25 pensionnats. Mais je vais vous donner deux

1 exemples très concrets qui nous ont été soumis en
2 preuve et présentés en audience de ce à quoi ça
3 ressemble de documenter les manières de prendre en
4 charge les crimes plus graves, selon les façons de
5 faire des communautés.

6 Donc juste en introduction, je vous ai mis
7 l'exemple du Code criminel qui contient nos façons
8 de faire, nos principes de prise en charge de
9 situations qu'on considère problématiques. Donc
10 l'article 718 qui mentionne les objectifs pour
11 prononcer une peine, donc dénoncer, dissuader,
12 isoler, favoriser la réinsertion, assurer la
13 réparation, susciter la conscience et la
14 réparation. Donc ça, c'est au Code criminel.

15 Ici, c'est un exemple tiré de la pièce P-267,
16 tiré d'un rapport sur les traditions juridiques
17 cries qui a été fait en partenariat avec les
18 nations cries en Alberta. Évidemment, c'est
19 seulement un extrait mais en bref, des chercheurs
20 ont analysé 42 histoires cries qui sont des
21 histoires importantes pour diriger les
22 comportements des... des gens et fait des
23 entretiens avec huit personnes. Donc suite à ça,
24 ils ont recensé des principes en vertu desquels on
25 doit se guider quand on intervient lors d'une

1 situation problématique selon la tradition
2 juridique de la nation crie.

3 Donc on dit que lorsqu'une personne devient
4 dangereuse, on commence par en première étape,
5 essayer de la guérir. Si ça fonctionne pas,
6 ensuite on doit la séparer du groupe pour conserver
7 la sécurité du groupe. On parle du principe de
8 responsabilisation comme pouvant être un remède à
9 cette situation et on parle d'autres principes.

10 Je vous apporte un deuxième et dernier
11 exemple, cette fois-ci venant du Groupe de
12 recherche attikamekw, la pièce P-436. Donc le
13 Groupe de recherche attikamekw a parlé avec deux...
14 avec 42 personnes attikamekws, huit du Comité de
15 justice, 14 du Réseau local de la santé et des
16 services sociaux, neuf aînés, deux politiciens,
17 deux policiers, sept personnes prises en charge par
18 les réseaux, une agente de développement et une
19 étudiante.

20 Donc encore une fois, c'est seulement un
21 extrait du rapport, là. Pour bien comprendre, je
22 vous invite à le lire dans son intégralité si
23 c'est... c'est souhaité. Donc en bref, ce que ces
24 gens-là ont recensé suite à tous ces entretiens,
25 c'est qu'on a dit que pour les Attikamekws, toute

1 intervention doit être faite dans le but d'arriver
2 à l'équilibre. Donc quand on intervient, c'est ça
3 l'objectif fondamental. Donc... et pour arriver à
4 l'équilibre, il faut absolument trouver des façons
5 de faire en sorte que la personne se responsabilise
6 et répare son geste.

7 Dans les cas extrêmes, c'est ce qu'ils ont...
8 c'est ce qu'ils ont documenté, dans des situations
9 graves, on peut être amené à isoler la personne
10 pour sécuriser le groupe mais cet isolement va
11 viser à responsabiliser et à susciter la prise de
12 conscience de la personne pour atteindre ultimement
13 à l'équilibre qui est l'objectif ultime.

14 Donc voici deux exemples. On en a eu d'autres
15 en audience mais voici deux exemples très concrets
16 où on a parlé à beaucoup de gens sur le terrain et
17 on a été capable de documenter des façons de
18 prendre en charge des situations graves selon les
19 traditions des nations. Donc en bref, ce sont des
20 outils des façons de faire qui émanent des
21 traditions, de la culture des nations et qui
22 pourraient de façon très concrète, avec les
23 modalités, évidemment souhaités par les nations,
24 une fois que c'est documenté, être mis en
25 application. Évidemment, on l'a dit, ces

1 traditions se perdent présentement. C'est pourquoi
2 plusieurs personnes sont venues ici à la Commission
3 dire: « Il faut que ce soit documenté » parce que
4 comme le système de justice ne fonctionne pas, ça
5 pourrait être des alternatives qui pourraient nous
6 aider. Mais en ce moment même, c'est en train de
7 se perdre. Ça revient un petit peu à l'appel à
8 l'action 50 dont on a parlé la dernière fois.

9 Est-ce que le ministère de la Justice du
10 Québec pourrait exercer un certain leadership pour
11 participer à la conservation de ces façons de
12 faire?

13 **M. JACQUES PRÉSENT :**

14 Puis quand vous dites leadership c'est-à-dire
15 accompagner le milieu autochtone davantage dans
16 cette réflexion, sans aucun doute. Il est certain
17 que le ministère est pas mal au fait, évidemment,
18 des limites de... du système conventionnel. On le
19 voit partout au Canada de toute façon puis qu'on
20 est à la recherche de... pardon, de... de solutions
21 innovatrices qui peuvent peut-être, dans certains
22 cas, faire appel à des systèmes traditionnels. On
23 sait qu'il y a certaines nations au Québec qui
24 réfléchissent sur ces enjeux, sur ces questions.
25 Et à ce jour, je vous dirais que peu d'entre elles

1 nous ont demandé de les accompagner, estimant
2 qu'ils avaient un tour de piste à faire de toute
3 façon par rapport à la question. Puis quand vous
4 faites référence, je présume, aux Attikamekws,
5 c'est un peu le contexte, je dois dire il y a une
6 volonté du milieu de réfléchir sur l'enjeu,
7 d'essayer d'identifier des pistes de solutions. Et
8 évidemment, quand viendra le temps de peut-être en
9 discuter, que ce soit dans le cadre d'une
10 négociation sur l'autonomie gouvernementale ou dans
11 un... à une table purement justice, je peux vous
12 assurer que le ministère sera au rendez-vous pour
13 écouter, évidemment voir dans quelle mesure on peut
14 effectivement s'attaquer à des... à des situations
15 plus complexes. Car honnêtement, je n'ai jamais eu
16 de discussion sur des dossiers: que fait-on avec
17 les dossiers plus complexes? Notamment, agressions
18 sexuelles, comme je le disais, en matière de
19 violence conjugale, c'est une problématique grave
20 et là, sur ce point-là, le ministère a fait un pas,
21 je veux dire, par le biais de notre ministre en
22 permettant la possibilité de mettre en place un
23 programme de mesure de rechange.

24 Évidemment, ça se situe dans un cadre
25 juridique qui est le nôtre mais quand même mis à la

1 contribution des partenaires puis des solutions
2 purement autochtones souvent dans la recherche de
3 la solution par rapport aux individus parce que
4 dans un programme de mesure de rechange, en soi,
5 tout ce que ça nous permet de faire, c'est sortir
6 le problème du système conventionnel judiciaire et
7 effectivement permettre aux milieux autochtones de
8 prendre les initiatives nécessaires pour trouver la
9 fameuse solution au problème, quel qu'il soit.
10 Est-ce que ça va jusqu'au bannissement? Oui, dans
11 la documentation du droit coutumier, c'est prévu,
12 là, je veux dire, on le... on le lit. On le voit
13 bien que chez les Inuits, c'est ce qu'ils faisaient
14 puis honnêtement, je pense que dans leurs
15 réflexions dans les années '90, ils en parlaient du
16 bannissement puis c'était comme ça la vie, oui.
17 Bon. O.K. Comment tu articules ça maintenant dans
18 une société en 2018, en 2010? Honnêtement, je
19 pense qu'il y a une belle discussion à tenir. Mais
20 ces discussions-là se sont jamais... n'ont jamais
21 été aussi loin. Ça, c'est clair. Mais si je
22 reviens donc à violence conjugale, qui peut
23 impliquer de la violence familiale même si les
24 normes sont claires dans le programme de mesure de
25 rechange, on pense que le lieu... que c'est un

1 univers en soi majeur qui touche une partie
2 importante de la criminalité en milieu autochtone,
3 sous l'angle criminel, là, et c'est probablement
4 déjà là un point, il me semble, qui est intéressant
5 pour les communautés de s'y attaquer en développant
6 les mesures puis les programmes nécessaires pour
7 répondre aux besoins de leur population.

8 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

9 Au niveau plutôt de documenter ces façons de faire,
10 c'est ça la question, il faut les documenter parce
11 que ce sont... elles ont été endommagées...

12 **M. JACQUES PRÉGENT :**

13 Oui.

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

15 ... c'est ce que les gens sont venus dire. Il faut
16 les documenter, les façons de faire ont été
17 endommagées par le passage dans les pensionnats
18 comme la tradition...

19 **M. JACQUES PRÉGENT :**

20 Hum.

21 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 ... comme toutes les traditions autochtones. Et
23 là, c'est ce que ces groupes de recherche ont fait,
24 ils les ont documentées. Ils ont dit: « Voici de
25 quoi ça aurait l'air. » Mais pour ça, il a fallu

1 des fonds, il a fallu des ressources humaines pour
2 les documenter. C'est à cette étape... à cet
3 endroit que je demande... je me demande est-ce que
4 le ministère de la Justice pourrait jouer un rôle,
5 un soutien qui pourrait être financier peut-être?
6 Peut-être autre mais pour documenter parce que
7 c'est en train de se perdre maintenant avec les
8 aînés, le vieillissement des aînés, pour bien des
9 raisons, là.

10 **M. JACQUES PRÉGENT :**

11 La question est posée, j'ai pas la réponse. Mais
12 je présume qu'il y a sûrement une sensibilité au
13 gouvernement du Québec en général pour
14 effectivement documenter de toute façon les
15 traditions de façon générale. Puis c'est clair que
16 ça va se faire en partenariat, donc on... on
17 verrait avec le milieu autochtone si c'est un enjeu
18 prioritaire parmi tous les dossiers évidemment qui
19 sont prioritaires. Puis est-ce que le ministère
20 serait partenaire? Probablement.

21 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 Donc il y a ouverture mais en ce moment il y a pas
23 un fonds, quelque chose qui pourrait faire ça, là?

24 **M. JACQUES PRÉGENT :**

25 À vrai dire, je veux dire à part des fonds de

1 recherche qui existent dans les milieux
2 universitaires puis ils ont cette vocation-là de
3 toute façon à la base, là, de... d'essayer
4 d'enrichir l'univers général. Il y a pas de fonds
5 chez nous, il y en a pas davantage, je pense, à
6 Justice Canada, au fédéral, qui aurait probablement
7 une mission également à jouer dans cette... par
8 rapport à cette question-là puisqu'on nous parle du
9 droit autochtone comme tel, là. Donc ils ont une
10 responsabilité mais je veux pas dire que ce serait
11 à eux nécessairement tout seuls de décider mais je
12 pense comme partenaires potentiels, il y a un
13 sûrement un intérêt mais ça existe pas,
14 effectivement.

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

16 Merci.

17 **Mme JACINTHE POISSON,**

18 **AGENTE DE RECHERCHE EN DROIT :**

19 On va parler maintenant des... je vais passer, des
20 infractions contre l'administration de la justice.
21 On voit qu'il y a un gros pourcentage des
22 accusations qui sont portées contre des personnes
23 autochtones qui sont des infractions contre
24 l'administration de la justice, particulièrement...
25 bon, voilà. On constate, selon les chiffres que le

1 MJQ nous a fournis, que l'infraction la plus portée
2 contre des personnes autochtones déclarant leur
3 adresse en communauté, c'est le bris de promesse et
4 la troisième plus portée, c'est le bris de
5 probation. Selon certains des témoins, beaucoup de
6 personnes autochtones sont en détention à cause de
7 bris. Ça a été entendu en audience que les bris de
8 conditions gardent les personnes vulnérables dans
9 un cycle de portes tournantes dans le système de
10 justice et de prison.

11 On voit d'ailleurs que chez les Inuits, c'est
12 pire, là, si vous regardez, j'ai fait un schéma
13 qui... qui résume les chiffres que vous nous avez
14 fournis. On constate que le pourcentage des
15 accusations portées en matière d'infractions contre
16 l'administration de la justice compte des personnes
17 autochtones. Dans 50 % des cas, c'est contre des
18 personnes inuites. Ça avait fait également, par
19 contre, le total des infractions qui sont portées
20 contre des personnes autochtones toujours déclarant
21 leur adresse en communauté, là, environ 50 %, là,
22 j'arrondis, là, mais environ 50 % c'était contre
23 des Inuits. Et ça se reflète 50 % des infractions
24 contre l'administration de la justice, c'est contre
25 des Inuits. Est-ce qu'on a des plans pour cesser

1 ce cycle de judiciarisation, là, de portes
2 tournantes avec les bris finalement?

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 Hum, hum. Bien je pense qu'il y a des réflexions
5 importantes qui se font actuellement pour
6 l'ensemble de la population au Canada de toute
7 façon parce que je pense que c'est un constat qui a
8 été fait partout au Canada qu'il y avait un
9 problème majeur au niveau effectivement des
10 infractions contre l'administration de la justice.
11 Il y a eu des réflexions puis comme je référais la
12 dernière fois le projet de Loi C-75 amène, en tout
13 cas, certaines pistes de solution pas pour toutes
14 les infractions mais pour certaines des infractions
15 dont les bris de promesse, je pense que c'est ce
16 qui est vidé notamment par C-75. Donc il y a comme
17 sur le plan... en général, il y a une
18 préoccupation. Pour le milieu autochtone, je n'ai
19 pas les données à savoir si c'est plus élevé en
20 milieu autochtone qu'en milieu non-autochtone.

21 **Mme JACINTHE POISSON :**

22 C'est environ 10 %.

23 **M. JACQUES PRÉSENT :**

24 Dans nos dossiers à nous, là, mais ça se peut fort
25 bien puis c'est drôle, je pensais que c'était plus

1 élevé au niveau allochtone ou comparable à tout le
2 moins parce que c'est comme un problème assez
3 généralisé de toute façon. Mais que dire de plus
4 que les mesures sont explorées dans le cadre de C-
5 75. Nous, on n'a pas pris d'initiative au-delà de
6 ça. Peut-être qu'il y aurait lieu d'essayer
7 d'identifier davantage de mesures alternatives à
8 une incarcération à certains types de mesures
9 proposées. Il y a peut-être une réflexion à faire
10 à ce niveau. Mais on n'est pas outillé pour faire
11 ça, ça, c'est clair.

12 **Mme JACINTHE POISSON :**

13 Vous avez parlé la dernière fois le programme de
14 mesures de rechange pour les adultes en milieu
15 autochtone exclut...

16 **M. JACQUES PRÉSENT :**

17 Hum, hum.

18 **Mme JACINTHE POISSON :**

19 ... les infractions contre l'administration de la
20 justice. Vous l'avez amené, là, donc je présume
21 que c'est une réflexion qui s'est déjà faite.
22 Pourquoi ça ne peut pas être inclus quand
23 d'ailleurs -- peut-être juste tu pourrais le
24 spécifier, là, dans les...

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1 Donc dans le cadre des programmes de
2 déjudiciarisation qu'on va appeler les programmes
3 d'accompagnement social, desquels on va parler un
4 petit peu plus tard, on a été informés en audience
5 que les bris de probation, les bris de promesse
6 font partie des infractions qui sont donc
7 admissibles au programme puis qui peuvent
8 éventuellement faire l'objet de retrait au... à la
9 fin du programme, quand les gens les complètent.
10 Donc ça fait partie de la réflexion vraiment dans
11 le cadre des programmes de déjudiciarisation. Donc
12 est-ce que ça peut être une réflexion similaire
13 dans le cadre...

14 **M. JACQUES PRÉSENT :**

15 Puis là, on réfère à des programmes judiciarisés,
16 là, on est dans un processus comme de type PAJIC ou
17 de type...

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

19 Exact, programmes en santé mentale, en
20 toxicomanie...

21 **M. JACQUES PRÉSENT :**

22 C'est ça.

23 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

24 ... en itinérance.

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 C'est ça. Mais on n'est pas à l'étape... oui, oui,
2 je comprends la question. Dans C-75, justement, il
3 est visé les bris au niveau des promesses, donc de
4 permettre ou d'inviter à la fois les policiers, le
5 poursuivant à envisager des alternatives. Est-ce
6 que les alternatives vont jusqu'à permettre de
7 référer par biais d'un programme de mesures de
8 rechange? Je ne me souviens plus ce qui est permis
9 dans... ce qui est proposé dans C-75. Mais
10 pourquoi c'est ainsi? C'est parce qu'il a été
11 décidé en 2001 que ça serait comme ça puis on n'a
12 pas, je pense, eu de réflexions nous permettant
13 d'envisager des alternatives par rapport aux
14 infractions reliées à l'administration de la
15 justice. Mais je pense que nos œufs sont plus mis
16 sur les infractions régulières qui existent mais si
17 je conviens avec vous qu'il y en a autant que...

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

19 Parce que c'est régulier, ça.

20 **M. JACQUES PRÉSENT :**

21 C'est comme... oui, on a... je suis bien conscient,
22 oui.

23 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

24 Est-ce que c'est quelque chose qui va être discuté?

25 Ça a été amené beaucoup, là, devant la Commission.

1 **M. JACQUES PRÉSENT :**

2 Bon. Alors là-dessus, notre fameux forum socio-
3 judiciaire dans la liste des sujets identifiés, il
4 y a les interprètes où effectivement en groupe, on
5 a identifié ce sujet-là comme étant une priorité.
6 Le dossier des infractions contre l'administration
7 de la justice en est un également puis qui est
8 présidé d'ailleurs par le DPCP, ceux qui président
9 le petit sous-comité, intéressés à aborder... à
10 discuter de cette question. Donc, oui, il y a
11 comme un intérêt de trouver, en tout cas
12 d'identifier la problématique clairement, d'essayer
13 de voir quelles sont les alternatives possibles
14 puis si dans les alternatives possibles il y a
15 probablement peut-être le PMR qui sera évalué.
16 Pourquoi pas? Mais comme je vous dis c'est donc
17 clair pour nous que c'est pas le ministère qui va
18 faire ça tout seul puis on le fait en collaboration
19 avec nos différents partenaires au niveau du forum.
20 Dans le cas du forum, je me souviens plus trop qui
21 était sur le... il y avait le ministère, c'est ça,
22 le DPCP puis je crois qu'on avait... le DPCP
23 consultait évidemment les organismes autochtones
24 qui sont membres du forum pour avoir un peu leur
25 feedback sur les problématiques ou des impacts que

1 ces types d'infractions-là occasionnent pour le
2 milieu. Ça fait qu'il y a donc une réflexion, je
3 vous dirais, mais elle est embryonnaire dans le
4 sens que c'est en avril que ça a été identifié
5 comme un sujet. Puis là, en principe, il y a déjà
6 un questionnaire qui... qui circule auprès des
7 membres et d'autres pour avoir leur feedback sur...
8 excusez l'anglicisme, leur réaction sur la
9 problématique et puis on va voir les résultats
10 préliminaires, je présume, à la rencontre du mois
11 de novembre du forum. De là va découler peut-être
12 des actions ou des orientations.

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

14 Est-ce que vous étiez informé avant ce forum-là de
15 cette problématique des infractions contre
16 l'administration de la justice?

17 **M. JACQUES PRÉGENT :**

18 Oui, puis honnêtement, je pense que c'est canadien,
19 je veux dire dans tous nos... tout le groupe de
20 travail fédéral, provincial, territorial, c'est un
21 sujet qui est amené. Puis les solutions abordées
22 sont relativement limitées. C-75 est probablement
23 un résultat de... de ces discussions-là, pas
24 nécessairement au niveau groupe de travail
25 FPT -- fédéral, provincial, territorial autochtone

1 mais -- au niveau des travaux reliés au Code
2 criminel comme tel.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

4 Puis là, bien je comprends que vous étiez peut-être
5 pas informé de ça mais là, on constate qu'à chaque
6 année il y a environ quand même un 10% de... de
7 différence dans le pourcentage total des
8 infractions portées. Les... il y a beaucoup plus
9 d'infractions portées contre les autochtones sur
10 les infractions contre l'administration de la
11 justice que contre des allochtones. Donc comment
12 on peut expliquer cette différence-là dans le
13 pourcentage total d'infractions, là?

14 **M. JACQUES PRÉGENT :**

15 Bien je pense votre question est... ça mérite une
16 analyse beaucoup plus large que ma simple réponse,
17 là. Un, on était au courant, oui. L'écart aussi
18 élevé, je croyais pas mais pour ce qui est des
19 actions possibles, non, j'ai rien d'autre à dire,
20 excusez.

21 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 Bien non. Puis il y a une problématique qui
23 nous... qui a été entendue en audience par rapport
24 aux petites communautés isolées.

25 **M. JACQUES PRÉGENT :**

1 Hum.

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 Je vais vous donner un exemple très concret. Ce
4 qu'on a entendu, par exemple dans une communauté
5 inuite, qui est une très petite communauté, bien si
6 tu es... si t'as une condition de ne pas boire, tu
7 consommes de l'alcool et que le policier te voit
8 consommer de l'alcool, il y a des chances qu'il
9 sache ton nom, qu'il sache que t'as une promesse
10 versus à Montréal. On fait l'exemple complètement
11 opposé à Montréal. Si un policier te voit boire de
12 l'alcool, il sait pas ton nom, il connaît... il
13 connaît pas tout le monde. Donc ça engendre... il
14 y a une espèce de surveillance dans les communautés
15 isolées et éloignées, qui sont malheureusement
16 encore chez les Inuits beaucoup, on le remarque
17 dans les infractions et, bon, chez les Cris aussi,
18 c'est... et dans d'autres communautés, là, il peut
19 y avoir ce genre de situation. Donc il y a une
20 particularité à cette problématique-là, due à la
21 grandeur des communautés. Est-ce que c'est un
22 enjeu qui a déjà été réfléchi? Est-ce que... oui.

23 **M. JACQUES PRÉGENT :**

24 Non, il y a pas eu d'étude, puis moi j'entends ce
25 que vous me dites mais je pense qu'il faudrait

1 documenter davantage probablement l'état du dossier
2 parce qu'évidemment, il y a des juges qui nous
3 disent: « Bien moi, je n'en ordonne plus, là, des
4 interdictions de consommer, parce que je sais fort
5 bien qu'il va se retrouver probablement devant le
6 tribunal très rapidement. » Alors quelles sont les
7 pratiques exactes au niveau de... des différents
8 intervenants et au niveau de sensibilité? On n'a
9 pas de portrait effectivement à ce... à ce titre.

10 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

11 Au niveau de la... je peux commencer la collecte de
12 données, si je veux... si je peux dire, là. Vous
13 dites: « On n'a pas de portrait. »

14 **M. JACQUES PRÉSENT :**

15 Hum, hum.

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 D'ailleurs quand on vous a demandé de nous fournir
18 tous ces chiffres-là, là, sur la judiciarisation,
19 on vous avait demandé également de ventiler les
20 bris de conditions selon le type...

21 **M. JACQUES PRÉSENT :**

22 Hum... hum.

23 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

24 ... selon le type de conditions qui étaient
25 imposées parce que le but était évidemment de

1 savoir officiellement quelles sont les conditions
2 qui sont brisées. Est-ce que vraiment chez les
3 Inuits il y a, tu sais, des bris de consommation
4 d'alcool, ce qu'on entend? Est-ce que vraiment
5 ailleurs c'est des bris de ne pas se trouver à un
6 tel endroit? C'est ce qu'on entend selon les
7 témoignages des expertes et aussi des témoins
8 citoyens et les statistiques d'autres provinces, ce
9 qu'on entend, c'est que les conditions les plus
10 brisées sont probablement celles de ne pas troubler
11 la paix, les conditions d'abstinence, ne pas
12 consommer et ne pas se trouver dans certains
13 milieux. Mais on le sait pas vraiment, on n'a pas
14 les données parce que ce n'est pas colligé par type
15 d'infractions. Est-ce que vous avez l'intention,
16 parce que, là, on voit que c'est une problématique
17 quand même importante, là, particulièrement chez
18 les autochtones, de recueillir des données sur le
19 type de conditions imposées dans les ordonnances et
20 sur le type de conditions qui est non respecté?

21 **M. JACQUES PRÉGENT :**

22 Hum, hum. Bien je peux pas prendre d'engagement
23 pour le ministère mais c'est certain que je peux...
24 je pense qu'on peut sûrement en discuter entre nous
25 au ministère et nos partenaires également parce que

1 c'est certain que c'est en analysant la
2 problématique qu'on va probablement identifier des
3 pratiques prises par certains et pas par d'autres,
4 puis qui vont nécessiter probablement effectivement
5 des actions, là. Mais je pense bien qu'il est
6 clair qu'il y a un enjeu autour des infractions
7 contre l'administration de la justice et c'est pour
8 ça que C-75 essayait de s'y attaquer. Puis je peux
9 espérer qu'on puisse en faire un peu plus en termes
10 d'analyse.

11 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

12 O.K. Est-ce que vous avez déjà eu des pourparlers?
13 Parce qu'on a déjà eu Marie-Ève Sylvestre et Céline
14 Belleau qui ont témoigné, je pense, pendant six
15 heures, là, à la Commission d'enquête sur cet
16 enjeu-là. Est-ce qu'il y a eu des discussions
17 entre leurs études et le ministère sur ces enjeux-
18 là parce qu'elles ont fait des études là-dessus
19 qu'elles ont présentées ici?

20 **M. JACQUES PRÉSENT :**

21 Hum, hum. Moi, j'ai jamais eu...

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23 Parce qu'elles sont dans le forum socio-judiciaire,
24 tu sais.

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 Non.

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 O.K.

4 **M. JACQUES PRÉGENT :**

5 Mais j'ai jamais eu de... de discussions avec ces
6 chercheurs-là sous l'angle autochtone.

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8 O.K.

9 **M. JACQUES PRÉGENT :**

10 Sur l'angle municipal, un peu ou itinérance mais
11 pas sous l'angle autochtone.

12 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

13 O.K.

14 **M. JACQUES PRÉGENT :**

15 Hum, hum.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Si on pense qu'il y a lieu de faire quelque chose
18 ou de s'y pencher, se pencher sérieusement là-
19 dessus, ça vous surprendra pas?

20 **M. JACQUES PRÉGENT :**

21 Non.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 O.K.

24 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

25 Et l'autre question, je sais que vous parlez

1 souvent de concertation, avec cet enjeu des
2 infractions contre l'administration de la justice,
3 une autre chose qu'on entend, c'est le scénario
4 pour l'échec dans lequel peuvent être placées
5 certaines personnes. Exemple: on sait qu'il y a de
6 la surpopulation dans les maisons, dans certaines
7 communautés. Une personne a une condition de ne
8 pas boire mais là, c'est une personne qui a des
9 problèmes peut-être d'alcool, elle se retrouve dans
10 une maison où elle a la volonté de ne pas boire,
11 sauf qu'autour d'elle, les gens boivent, il y a une
12 surpopulation. C'est un scénario pour l'échec.
13 Donc les avocates et les avocats qui ont témoigné
14 qui nous ont dit: « Des fois les gens disent:
15 j'aime mieux rester détenu, je veux pas me
16 retrouver dans cette situation-là. » On parle de
17 concertation, est-ce qu'il y a des discussions qui
18 ont eu lieu avec d'autres partenaires pour dire,
19 Bon, bien comment on peut faire en sorte qu'une
20 personne qui a une condition de ne pas boire comme
21 ça, que le tribunal décide que c'est pertinent de
22 l'imposer, ne se retrouvera pas dans un scénario
23 pour l'échec, aura du soutien pour faire... pour
24 l'aider à ne pas consommer?

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 Hum, hum. Bien je pense que la réflexion qui a été
2 amorcée au sein du forum justement sous la
3 direction du DPCP peut nous amener à ces... à
4 identifier ces constats et puis à identifier aussi
5 des pistes de solutions potentielles.

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7 Mais pour l'instant, il y a pas rien de concret
8 vraiment, là. C'est... on est encore à la
9 réflexion?

10 **M. JACQUES PRÉSENT :**

11 Bien là, on est à la recherche de pistes de
12 réponses, oui.

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

14 Est-ce qu'il y en a qui ont été proposées juste...
15 qu'est-ce qui se brasse comme idées, là, pour
16 l'instant, là? Ou on recherche mais on n'a pas
17 encore d'idées concrètes?

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 Mais je pense que les travaux du forum actuellement
20 c'est d'identifier justement quelles sont les
21 difficultés, quelles sont les pistes de solutions
22 possibles et puis de là va découler, je présume
23 bien, des actions ou des orientations qui seraient
24 proposées. Puis je peux présumer que d'ici un an,
25 on va avoir terminé nos travaux...

1 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

2 O.K.

3 **M. JACQUES PRÉGENT :**

4 ... en sous-groupes pour essayer effectivement de
5 proposer des pistes de solutions.

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7 O.K. Qui sont les gens dans le forum socio-
8 judiciaire, juste pour que ce soit...

9 **M. JACQUES PRÉGENT :**

10 Les membres? Écoutez, vous avez à peu près tous
11 les ministères, Santé et services sociaux est
12 présent. Pour les ministères, c'est le ministère
13 de la Santé, ministère Sécurité publique, Santé et
14 service sociaux, Justice, SAA, ça, c'est pour les
15 quatre représentants du gouvernement. Au niveau
16 des tribunaux, la Cour supérieure et la Cour du
17 Québec sont présents, le Barreau est présent, la
18 Commission québécoise des libérations
19 conditionnelles s'est jointe à nous récemment, la
20 Commission des droits de la personne et des droits
21 de la jeunesse, la Commission des services
22 juridiques - j'ai peur d'en oublier, là - et ça
23 c'est l'univers plus autour de l'organisation.

24 Puis je vais peut-être... peut-être j'en ai
25 oublié. Et au niveau autochtone, vous avez le

1 CSSPNQL qui a été mandaté par l'APNQL pour les
2 représenter au sein du forum. Vous avez le
3 gouvernement de la Nation crie. Vous avez la
4 Société Makivik et l'Administration régionale
5 Kativik, Femmes Autochtones du Québec et le
6 Regroupement des Centres d'amitié autochtones du
7 Québec. C'est une grosse table.

8 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

9 Et on n'a pas des représentants de chaque nation
10 différemment, là, c'est la CSSPNQL?

11 **M. JACQUES PRÉSENT :**

12 On est... bien c'est ça, ça a été une des
13 difficultés avec lesquelles on devait jongler puis
14 c'est d'ailleurs pourquoi ça a pris un certain
15 temps à trouver un genre de consensus. Mais pour
16 le moment, effectivement, c'est l'APNQL qui nous a
17 désigné le CSSPNQL puis on s'attend évidemment que
18 par le biais de l'APNQL, l'information circule
19 correctement dans tout le réseau.

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21 O.K. Parce que je vous le mentionne parce que dans
22 le premier rapport du Barreau, là, sur les missions
23 dans le Nord, ils parlaient du forum socio-
24 judiciaire et recommandaient d'avoir davantage de
25 personnes autochtones, de représentants autochtones

1 à la table.

2 **M. JACQUES PRÉGENT :**

3 Hum, hum.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 Je sais pas si ça a été augmenté depuis ce premier
6 rapport qui date quand même de quelques années, là,
7 quatre ans, là, quelque chose comme ça, là.

8 **M. JACQUES PRÉGENT :**

9 Hum, hum. Oui, c'est ça.

10 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

11 Puis donc je vous pose cette question-là. Là, je
12 me... je me demande est-ce qu'il y a eu des
13 approches envers chaque nation ou on a passé par
14 l'APNQL où on a demandé à chaque nation d'être à la
15 table?

16 **M. JACQUES PRÉGENT :**

17 Pour les Premières Nations, c'est... oui, on est
18 passé par l'APNQL.

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

20 O.K.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Mais j'imagine qu'avec le groupe que vous avez il y
23 a sûrement moyen de trouver une solution parce
24 qu'il apparaît vraiment être un problème.

25 **M. JACQUES PRÉGENT :**

1 Et en effet. Puis je pense que c'est un peu... je
2 veux dire, c'est... plus on travaille, plus on
3 travaille en groupe, plus c'est parfois lourd mais
4 je pense qu'effectivement de là peut découler des
5 solutions pas mal plus innovatrices.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Alors je vais souhaiter à tous les membres des
8 proactifs, d'arriver à une solution.

9 **M. JACQUES PRÉSENT :**

10 C'est ce que les membres se disent entre eux, qu'on
11 souhaite (inaudible).

12 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

13 Merci.

14 **Mme JACINTHE POISSON :**

15 Donc je vais passer à une question sur le trouble
16 du spectre de l'alcoolisation fœtale.

17 **M. JACQUES PRÉSENT:**

18 Hum, hum.

19 **Mme JACINTHE POISSON :**

20 Les appels à l'action à l'action 33 et 34 qui
21 demandaient les actions des gouvernements en lien
22 avec le trouble du spectre de l'alcoolisation
23 fœtale. Est-ce qu'on a un plan pour diagnostiquer
24 le TSAF, là, je vais l'appeler le TSAF, donc est-ce
25 qu'on a un plan pour diagnostiquer le TSAF chez les

1 personnes autochtones qui entrent dans le système
2 de justice comme le demande l'appel à l'action 34?
3 Et est-ce qu'on prévoit allouer des ressources pour
4 le dépistage du TSAF?

5 **M. JACQUES PRÉGENT :**

6 Hum, hum. Bien comme... il me semble que vous
7 aviez une autre, une autre page...

8 **MME JACINTHE POISSON :**

9 Oui.

10 **M. JACQUES PRÉGENT :**

11 ... qui parlait de notre réponse un peu.
12 Effectivement, on doit s'asseoir avec Santé et
13 services sociaux pour effectivement planifier un
14 peu nos actions et déterminer un peu comment on
15 doit aborder cette question parce qu'en soi, c'est
16 sûr que la question des troubles d'alcoolisme
17 fœtal, c'est principalement ou en tout cas
18 l'expertise est principalement au sein de Santé et
19 services sociaux. D'ailleurs, je pense que même le
20 CSSPNQL a un document sur la question sur leur site
21 qui explique puis qui soumet peut-être des pistes
22 d'action en termes de prévention, ça c'est clair.
23 Mais en termes de traitement de dossiers une fois
24 judiciairisés, sur ce point-là, on veut voir avec
25 Santé et services sociaux si effectivement il y a

1 lieu de créer des équipes. Je sais qu'il y avait
2 eu une expérience en milieu cri sur un individu
3 qui... où on avait effectivement développé une
4 équipe autour de la personne pour bien l'évaluer
5 puis effectivement bien l'encadrer dans le cadre du
6 processus judiciaire. Mais je vous dirais qu'au
7 Québec, on n'entend pas parler beaucoup de troubles
8 d'alcoolisme fœtal au niveau des intervenants
9 judiciaires malgré qu'il y a... je sais que nous on
10 avait fait suivre un site qui avait été développé
11 parce qu'à l'origine, dans les années 2010, il y a
12 eu beaucoup de réflexions par le Canada et le Yukon
13 surtout sur cette question-là. Même je vous dirais
14 de 2008 à 2012 à peu près, dans le cadre de travaux
15 ou de groupes de travail FPT, là, fédéral,
16 provincial, territorial, on avait identifié dans un
17 document des pistes de solutions. Probablement que
18 c'est ça qui a été repris évidemment par la
19 Commission constatant également que c'était une
20 problématique. Mais au Québec, quand je pose la
21 question, j'ai pas beaucoup de réponses sur les
22 enjeux, la problématique en lien avec le système de
23 justice.

24 **MME JACINTHE POISSON :**

25 Et les... les... aux intervenants judiciaires?

1 Parce que les intervenants judiciaires peuvent pas
2 nécessairement diagnostiquer un TSAF?

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 Non, non, non, j'entends mais, nous, au ministère,
5 évidemment, comme vous savez, notre expertise
6 est... en termes de responsabilité est limitée.
7 Mais lorsqu'on discute de la question avec nos
8 partenaires judiciaires, que ce soit le milieu du
9 DPCP ou des juges, on n'entend pas une
10 problématique, là, puis qu'on nous dit: « Il faut
11 sautiller puis dépêchez-vous » ou peu importe, là.
12 J'ai pas ce type d'échos mais ça nous empêche pas,
13 nous, de décider de quand même de faire un... de
14 bien documenter l'enjeu au Québec. Puis on entend
15 bien aborder la question avec le CSSPNQL notamment
16 puis fort probablement avec le gouvernement de la
17 Nation Crie puis les Inuits par le biais de leurs
18 instances, Service sociaux notamment et Justice
19 pour voir quelles sont les actions qu'on pourrait
20 poser, concrètes, qui pourraient donner
21 effectivement des résultats, là, lorsqu'on nous
22 demande effectivement de procéder à l'analyse de
23 ces dossiers. Mais outre l'expérience crie, là,
24 j'ai jamais entendu parler de d'autres expériences
25 ou de d'autres problématiques.

1 **MME JACINTHE POISSON :**

2 Ce qu'on entend, c'est que ce serait prévalant chez
3 les Inuits. Je comprends que les... les juges et
4 le DPCP ne vous ont peut-être pas transmis de
5 problématique à cet effet mais ils n'ont pas de
6 diagnostic, donc c'est dur de savoir s'il y a un
7 problème...

8 **M. JACQUES PRÉSENT :**

9 Oui.

10 **MME JACINTHE POISSON :**

11 ... si on n'a pas de diagnostic. Par contre, on a
12 reçu une déclaration, on l'a reçue lundi, là, de
13 Martin Scott qui nous a... il nous a... du Comité
14 de justice d'Akoulidik.

15 **M. JACQUES PRÉSENT :**

16 Akoulidik.

17 **MME JACINTHE POISSON :**

18 Il voulait transmettre deux informations à la
19 Commission d'enquête. Il parlait de l'inaction.
20 Il parlait de violence conjugale et TSAF, c'était
21 les deux choses identifiées comme étant
22 problématiques chez les Inuits.

23 **M. JACQUES PRÉSENT :**

24 Hum, hum.

25 **MME JACINTHE POISSON :**

1 Et il déplorait l'inaction du Québec avec les
2 personnes atteintes du TSAF dans le cadre du
3 système de justice. On sait aussi qu'au Nunavik il
4 y a une proportion de consommation d'alcool qui est
5 plus importante qu'ailleurs chez les personnes, les
6 femmes enceintes qui peut être un indicateur.

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 Hum, hum. Hum, hum.

9 **MME JACINTHE POISSON :**

10 Donc on a quand même des indicateurs qui peuvent
11 laisser croire à la présence de TSAF et une fois
12 que ces gens-là sont dans le système de justice,
13 c'est pas diagnostiqué, ce sont des comportements
14 qui font en sorte qu'ils peuvent avoir des
15 sentences plus graves comme l'impulsivité, par
16 exemple, et on n'a pas de ressources pour les
17 prendre en charge, là.

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 Hum, hum.

20 **MME JACINTHE POISSON :**

21 Donc là, je comprends que c'est à titre de
22 discussion mais il y a pas vraiment de plan, on ne
23 pensait pas que c'était quelque chose qui existait
24 au Québec nécessairement. Est-ce que vous avez
25 parlé à d'autres personnes que le DPCP et les juges

1 pour voir? Est-ce que c'est présent dans le
2 système de justice?

3 **M. JACQUES PRÉGENT :**

4 Hum, hum. Oui, on en a discuté avec les organismes
5 des Services sociaux et de santé, que ce soit du
6 Nunavik ou que ce soit du milieu Cri pour voir
7 qu'est-ce qu'il en était un peu de la problématique
8 puis on n'a pas des réponses très claires.

9 **MME JACINTHE POISSON :**

10 O.K. Mais il y a pas de plan pour le diagnostic ou
11 de faire des programmes, une autre des parties de
12 l'appel à l'action, c'est des programmes, là, des
13 mesures de soutien communautaire spécifiques au
14 TSAF?

15 **M. JACQUES PRÉGENT :**

16 Bien le plan serait ce qui était écrit
17 effectivement dans notre... dans une de nos
18 réponses, c'est-à-dire de convenir avec le
19 ministère de la Santé comment mieux documenter la
20 problématique par le biais de leurs structures.
21 Ils ont des structures quand même qui sont pas mal
22 plus présentes sur le terrain que nous pour essayer
23 de voir à quel niveau se situe la problématique.
24 Puis effectivement, par la suite, c'est plate, mais
25 ça va être à eux de nous dire quelles sont les

1 ressources médicales et autres qui devront être
2 investies pour pouvoir effectivement procéder au
3 diagnostic de ces... du syndrome.

4 **MME JACINTHE POISSON :**

5 Hum, hum. Une mesure... donc ça, c'est la partie
6 diagnostic. Ensuite pour la partie des mesures
7 dans le système de justice...

8 **M. JACQUES PRÉGENT :**

9 Hum, hum.

10 **MME JACINTHE POISSON :**

11 ... on sait que... je parle encore d'Aboriginal
12 Legal Services, ils ont reçu un fonds du ministère
13 de la Justice de l'Ontario spécifiquement pour
14 avoir un programme dans le système de justice pour
15 l'enjeu du TSAF. Est-ce qu'on a pensé à des
16 façons, des mesures qui peuvent être mises en place
17 car là, on n'a pas de diagnostic mais on pense...
18 les gens disent: « Bon, je pense peut-être cette
19 personne-là aurait un TSAF. » On aurait des
20 mesures pour ça.

21 **M. JACQUES PRÉGENT :**

22 Hum, hum.

23 **MME JACINTHE POISSON :**

24 Mais ça n'a pas encore été pensé?

25 **M. JACQUES PRÉGENT :**

1 Non, on est juste un an en retard par rapport à
2 l'Ontario s'ils viennent de recevoir leurs fonds.

3 **MME JACINTHE POISSON :**

4 Merci. Donc je vais passer maintenant à l'IVAC,
5 l'Indemnisation des victimes d'actes criminels,
6 seulement une question...

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 Hum, hum.

9 **MME JACINTHE POISSON :**

10 ... là-dessus suite au témoignage du Bureau d'aide
11 aux victimes d'actes criminels et de
12 l'indemnisation des victimes d'actes criminels.
13 L'IVAC ne couvre pas les services, par exemple, de
14 professionnels autochtones non diplômés, il y a pas
15 d'indemnisation par rapport à ça, là. Donc par
16 exemple, des personnes qui sont reconnues par la...
17 par la communauté comme ayant une expertise pour
18 accompagner des gens qui ont subi plusieurs
19 traumatismes, mais c'est pas couvert. Donc il faut
20 être un diplômé universitaire, un psychologue, un
21 travailleur social dans un CLSC, par exemple.
22 C'est prévu comme ça dans le règlement, dans la
23 loi. Lors de leur témoignage ici, le BAVAC et
24 l'IVAC, ils se sont dits au courant de cette
25 problématique. Ils ont dit qu'ils allaient

1 s'asseoir sûrement pour en discuter. Au niveau du
2 BAA, est-ce que vous avez déjà travaillé sur cet
3 enjeu? Est-ce que c'est quelque chose... est-ce
4 que vous avez un plan par rapport à cette
5 problématique?

6 **M. JACQUES PRÉSENT :**

7 Non, on n'a pas de plan. Par contre, on sait
8 qu'effectivement il y a une expertise qui existe en
9 milieu autochtone qui est de type non professionnel
10 selon nos règles occidentales. Puis il est évident
11 que chez... au BAA on estime que ces ressources-là
12 devraient être reconnues. Est-ce qu'elles
13 devraient être reconnues sous l'IVAC? Ça, c'est
14 une autre question mais dans le cadre de notre
15 travail en général, lorsqu'on travaille sur des
16 projets de justice communautaire, l'expertise des
17 gens qui... est prise en considération, même si
18 c'est des expertises non professionnelles. Et pour
19 ce qui est de l'IVAC, bien, écoutez, si jamais il y
20 a une réforme du programme comme tel, c'est une
21 question sûrement qui va être posée, en tout cas,
22 assurément par notre bureau parce qu'effectivement
23 c'est des sources et des ressources qui sont
24 importantes pour le milieu autochtone.

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1 Une petite question sur les SPAC, on en a parlé
2 depuis quelques jours, là. On peut... juste pour
3 être sûre d'avoir bien compris dans les dernières
4 journées, je comprends que ce qui explique que les
5 SPAC sont présents dans un endroit et sont pas
6 présents dans un autre, où ils sont sur le
7 territoire, ça, c'est décidé par les SPAC eux-
8 mêmes, ils gèrent eux-mêmes...

9 **M. JACQUES PRÉGENT :**

10 Hum, hum.

11 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

12 ... la... la répartition sur le territoire?

13 **M. JACQUES PRÉGENT :**

14 Hum... hum. C'est le cas, oui, c'est le cas.

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

16 O.K. Je pense qu'en fait on a fait le tour de
17 façon incidente. Donc je vais tout de suite vous
18 amener brièvement sur un autre enjeu qui est
19 territorial, un enjeu important de la répartition
20 géographique. Ça a été posé la question également
21 au MSP, c'est par rapport au Nunavik, les
22 transferts requis entre l'arrestation et la
23 comparution. Donc... et le non-respect des délais
24 pour tenir l'enquête sur remise en liberté, le
25 délai maximal de trois jours au Code criminel.

1 Donc quand le DPCP s'oppose à la libération d'une
2 personne accusée d'une infraction criminelle, on en
3 a parlé un peu de cette situation-là, là, il y a un
4 mandat de renvoi qui est émis...

5 **M. JACQUES PRÉGENT :**

6 Hum, hum.

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8 ... jusqu'à la tenue d'une enquête sur remise en
9 liberté et la personne demeure détenue. Elle doit
10 se déplacer ensuite jusqu'à Amos, donc elle prend
11 un avion jusqu'à Montréal et déplacée jusqu'à
12 l'établissement de Saint-Jérôme, un fourgon... et
13 ensuite il y a un fourgon cellulaire qui part de
14 Saint-Jérôme pour aller à Amos pour faire l'enquête
15 sur remise en liberté. Selon le rapport du
16 Protecteur du citoyen, le délai entre la
17 comparution du prévenu et la tenue, la tenue de son
18 enquête sur remise en liberté varie d'une journée à
19 deux semaines alors que le Code criminel prévoit un
20 maximum de trois jours. Je comprends que c'est un
21 enjeu évidemment qu'on a parlé... duquel on a parlé
22 avec le MSP mais est-ce que le BAA est à la table
23 ou le MJQ est à la table dans ces discussions-là
24 aussi?

25 **M. JACQUES PRÉGENT :**

1 En tout cas, pas le BAA.

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 Au niveau du MJQ, est-ce que vous êtes...

4 **M. JACQUES PRÉGENT :**

5 Je suis pas au courant. Probablement oui, nos
6 experts en matière criminelle probablement
7 participent à certains travaux mais je... c'est pas
8 notre... c'est pas notre bureau.

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10 Merci.

11 **MME JACINTHE POISSON :**

12 Alors maintenant nos prochaines questions vont nous
13 amener donc dans les sujets de la victimisation,
14 des violences conjugales, familiales, sexuelles.
15 Donc on a parlé ce midi de l'absence de données au
16 niveau du système judiciaire. Mais on constate
17 donc qu'au Québec qu'on ne dispose pas de données
18 qui portent sur la victimisation des personnes
19 autochtones. On se réfère ici à ce qu'on peut
20 appeler le chiffre noir de la criminalité, donc les
21 actes criminels vécus par les personnes autochtones
22 qui ne dénoncent pas nécessairement la police, qui
23 vont pas nécessairement aller vers les services
24 d'aide et qui, finalement, ne sont pas
25 nécessairement judiciairisés. On dispose à

1 l'échelle canadienne de statistiques fédérales qui
2 sont issues des enquêtes sociales générales de
3 victimisation, donc faites par Statistiques Canada,
4 qui ont par exemple révélé en 2014 qu'une femme
5 autochtone a trois fois plus de chances d'être
6 victime de violence. Donc des questions ont été
7 posées au BAVAC, au Bureau d'Aide aux Victimes
8 d'Actes Criminels qui nous a précisé, donc, en
9 audience qu'il ne dispose pas de données ou de
10 statistiques et qu'il y a pas d'actions prévues en
11 ce sens pour documenter la victimisation. Donc
12 d'entrée de jeu, pourquoi est-ce qu'au Québec on ne
13 dispose pas de données provinciales portant sur la
14 victimisation?

15 **M. JACQUES PRÉSENT :**

16 Pour ce qui est de la victimisation judiciairisée,
17 lorsqu'il y a dénonciation, probablement que les
18 outils développés pour les contrevenants, il y a
19 sûrement un pendant dans le système informatique
20 qui nous permettrait de savoir qui sont les
21 victimes. Là, évidemment, il y a toute une
22 question de confidentialité qui entre en jeu mais
23 l'information, d'après moi, à brule-pourpoint, là,
24 devrait exister. Mais est-ce qu'on a jugé bon de
25 documenter ça? Probablement qu'on a dû se dire de

1 toute façon qu'il y a une limite à l'utilisation de
2 la banque parce qu'il y aurait des bons motifs pour
3 aller se mettre le nez dans ce système-là. C'est
4 tout ce que je peux vous répondre.

5 **MME JACINTHE POISSON :**

6 Donc j'entends que c'est... ce serait un enjeu
7 d'importance, que ça serait des statistiques
8 importantes...

9 **M. JACQUES PRÉSENT :**

10 Oui, au même titre que...

11 **MME JACINTHE POISSON :**

12 ... devraient exister?

13 **M. JACQUES PRÉSENT :**

14 ... au même titre que celles concernant les
15 accusés, si on avait un système avec un processus
16 plus clair pour effectivement identifier à la fois
17 les accusés mais à la fois les victimes, quitte à
18 ce que ce soit une norme nominale, pourquoi pas,
19 oui.

20 **MME JACINTHE POISSON :**

21 Et à qui donc pensez-vous que ce rôle devrait
22 revenir au sein des services publics qui devraient
23 être responsables ou devraient se pencher sur ces
24 préoccupations?

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 Je pourrais pose la question au forum socio-
2 judiciaire et on pourrait trouver nos partenaires
3 intéressés.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 Mais on parle aussi des victimes qui... qui ne
6 dénoncent pas, là. Donc là, vous parlez du
7 système...

8 **M. JACQUES PRÉSENT :**

9 Oui, mais pour celui-là, c'est ça, ça, c'est
10 l'autre aspect effectivement. Lui, écoutez,
11 probablement que ça serait plus... bien, dans la
12 mesure où il y a effectivement eu... appel auprès
13 de la police, donc on aurait peut-être la source
14 qui pourrait provenir de là puis sachant
15 probablement qu'il y a un certain nombre de
16 dossiers qui sont pas judiciarisés également à ce
17 niveau-là. Mais avant ça, donc vous rentrez dans
18 l'univers des Services sociaux peut-être puis
19 sinon, c'est privé. Si tu dénonces pas puis que tu
20 veux pas en parler à personne, il y a pas moyen de
21 trouver un organisme public qui peut
22 effectivement cocher: « Bien j'ai une victime,
23 là, de tel ordre ou de tel type. » Mais est-ce
24 qu'il existe ailleurs au Canada une façon d'y
25 arriver? On pourrait facilement peut-être...

1 **MME JACINTHE POISSON :**

2 Effectivement, donc le processus mené à l'échelle
3 fédérale est mené donc par Statistiques Canada...

4 **M. JACQUES PRÉSENT :**

5 Oui.

6 **MME JACINTHE POISSON :**

7 Dans l'optique de faire un sondage, si ma mémoire
8 est bonne, de 33 000 répondants où parmi les
9 questions, d'entrée de jeu, les personnes sont
10 amenées à s'auto-déclarer comme étant autochtones.
11 Donc la série de questions liées à la victimisation
12 permettent ensuite de ventiler les résultats, donc
13 les statistiques de victimisation entre autochtones
14 et allochtones, ce qu'on constate, c'est qu'il y a
15 pas un exercice similaire fait au niveau provincial
16 ici au Québec qui nous permettrait d'avoir des
17 données.

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 Mais c'est issu de Statistiques Québec, par
20 exemple?

21 **MME JACINTHE POISSON :**

22 Ce qui est publié par Statistiques Québec sont les
23 données de Statistiques Canada. Il y a pas un
24 exercice supplémentaire qui est mené.

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 O.K. O.K.

2 **MME JACINTHE POISSON :**

3 Donc ça fait partie de ce qui a été entendu en
4 audience, là, les préoccupations du manque
5 finalement de statistiques puis sur lesquelles
6 faire reposer les actions et les orientations.

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 Je veux dire, quand on parle de victimes on pense à
9 justice mais ça va au-delà de la justice, donc
10 effectivement c'est une question qui devrait être
11 amenée à un plus haut niveau, donc sur l'importance
12 de bien effectivement documenter la question des
13 victimes en allant au-delà de ce qui est de la
14 responsabilité du ministère de la Justice parce
15 qu'il y a tout un univers effectivement qui relève
16 pas de nous, qui pourrait probablement enrichir
17 effectivement nos réflexions. Mais comment y
18 arriver? La question est posée à plus de personnes
19 que moi, là, au niveau du gouvernement.

20 **MME JACINTHE POISSON :**

21 Merci. Alors maintenant je vais vous amener à la
22 prochaine diapositive. Donc la Commission
23 d'enquête a formulé des demandes auprès du
24 ministère de la Justice pour obtenir des données
25 des statistiques sur les personnes autochtones qui

1 sont... qu'on a constaté être surreprésentées en
2 matière de violence conjugale et d'infractions à
3 caractère sexuel.

4 **M. JACQUES PRÉSENT :**

5 Hum.

6 **MME JACINTHE POISSON :**

7 Donc c'est le même type de méthodologie qui a été
8 discuté ce matin dont on a constaté les limites et
9 qui pourraient être sous-représentés.

10 **M. JACQUES PRÉSENT :**

11 Hum, hum.

12 **MME JACINTHE POISSON :**

13 Donc ces tableaux contiennent beaucoup de chiffres.
14 En quelques mots, de 2001 à 2017, donc toutes les
15 données obtenues par la Commission, on constate
16 qu'il y a 6.7 % des accusations en matière de
17 violence conjugale sont portées contre des
18 personnes autochtones alors que selon les chiffres
19 actuels de Statistiques Canada, ils représentent
20 autour de 1.1% de la population au Québec. Donc on
21 rappelle que ces données-là ont de nombreuses
22 limites et sont peut-être même sous... sont peut-
23 être même sous-évaluées. On constate aussi que les
24 données nous révèlent que pour les nations du nord
25 du Québec, c'est là où les statistiques sont les

1 plus surreprésentées. On parle de 1.3 % des
2 accusations portées contre des Inuits alors
3 qu'elles représentent .25 de la population. Et
4 pour les personnes Inuits, on parle de 3.2 % des
5 accusations alors qu'ils représentent environ .16 %
6 de la population. Le même exercice a été fait en
7 matière d'agression sexuelle. Donc les données du
8 ministère de la Justice révèlent que 8.9 % des
9 accusations sont portées contre des personnes
10 autochtones sur... de 2001 à 2017 encore une fois.
11 La surreprésentation est de nouveau similaire en
12 matière d'agression sexuelle pour les Cris et les
13 Inuits. Donc évidemment, ma question d'entrée de
14 jeu va être : est-ce que c'est des statistiques ou
15 des préoccupations du ministère de la Justice?
16 Donc est-ce que vous étiez déjà au courant de ces
17 enjeux de surreprésentation-là en matière de
18 violence conjugale et quelles sont donc les actions
19 menées en ce moment dans ce sens-là?

20 **M. JACQUES PRÉGENT :**

21 À vrai dire, oui, on l'est depuis très longtemps.
22 C'est pour ça qu'il y a plusieurs... il y a eu
23 plusieurs plans d'action de déposés par les
24 gouvernements sur la question de la violence
25 conjugale et les agressions sexuelles. Je pense

1 qu'on est rendu à une période maintenant où on doit
2 peut-être aller un peu plus loin en termes de
3 mesure. C'est pour ça que le ministère, dans le
4 cas des agressions sexuelles, et d'autres
5 partenaires d'ailleurs, parce que dans tous les
6 plans d'action, c'est pas le plan d'action du
7 ministère de la Justice, là, on se comprend.

8 **MME JACINTHE POISSON :**

9 Hum, hum.

10 **M. JACQUES PRÉGENT :**

11 C'est un plan d'action gouvernemental, donc qui met
12 à partie plein de partenaires ministériels et
13 organismes. Et dans le cas des agressions
14 sexuelles, on a pris évidemment sérieusement la
15 proposition... pris en considération sérieusement
16 la proposition de Femmes Autochtones du Québec et
17 du CSSPNQL d'organiser un forum en mars dernier sur
18 la question des agressions sexuelles en les
19 accompagnant dans la mesure où on... ils ont
20 réfléchi à la problématique et à identifier des
21 pistes de solutions ou de plans d'action et puis je
22 pense qu'on est à l'étape, là, d'attendre un peu
23 les suites des actions que les organismes concernés
24 autochtones voudront bien mettre en œuvre. Pour le
25 moment, on en est là. Mais je pense bien que la

1 question de l'agression sexuelle ou de la violence
2 conjugale, je vous dirais, pour ce qui est de la
3 violence conjugale, puis peut-être ça portait
4 également sur les questions d'agression sexuelle.
5 C'est quand même... heureusement ou en tout cas,
6 c'est ça la réalité. Femmes Autochtones qui avait
7 dans les années '90 parti la réflexion de la
8 dénonciation de la violence conjugale, de la
9 violence familiale, ils ont tenu trois séminaires
10 dans les années '90 où il y avait au-dessus de 400
11 personnes et où le ministère contribuait
12 financièrement et d'autres partenaires à la tenue
13 de cet événement-là pour réfléchir sur des actions
14 possibles. Donc c'est pas nouveau pour nous. Pour
15 ce qui est des actions prises maintenant, ce qui
16 est peut-être nouveau maintenant, c'est
17 qu'effectivement le partenariat du pour et par
18 devient la clé de voûte pour démarrer notre fameuse
19 machine pour effectivement trouver des solutions
20 beaucoup plus... qui répondent davantage aux
21 préoccupations du milieu. Alors dans le cas des
22 agressions sexuelles, je sais que le plan d'action
23 a été déposé en mars et puis par Femmes Autochtones
24 et le CSSPNQL, il y a peut-être d'autres
25 partenaires autochtones, là, je m'en souviens plus.

1 Puis là, on attend les suites par rapport à cette
2 question-là. Pour ce qui est de la violence
3 conjugale, il y a effectivement, je pense, une
4 volonté de mettre à la disposition de la population
5 des milieux autochtones, des mesures financières
6 pour pouvoir effectivement trouver des pistes de
7 solutions.

8 **MME JACINTHE POISSON :**

9 Hum, hum.

10 **M. JACQUES PRÉSENT :**

11 C'est ce qu'on retrouve dans le dernier budget de
12 2017... '18, excusez-moi.

13 **MME JACINTHE POISSON :**

14 Merci. Quelques questions plus précises. On a pu
15 documenter par écrit certaines mesures du ministère
16 de la Justice, notamment de financement pour
17 soutenir les victimes et les accusés. On a
18 beaucoup de documentation sur les CAVAC, sur le
19 financement de SOS Violence conjugale, certaines
20 mesures qui sont, d'une certaine façon, mises en
21 œuvre par SPAC, Services parajudiciaires
22 autochtones du Québec. Peut-être si vous voulez
23 commenter une nouvelle mesure en 2015 mise en place
24 par le ministère de la Justice, la ligne Ressource
25 pour les victimes d'agression sexuelle, si vous

1 êtes en mesure de commenter un petit peu. Non?

2 **M. JACQUES PRÉSENT :**

3 Non.

4 **MME JACINTHE POISSON :**

5 Non. C'est pas de votre...

6 **M. JACQUES PRÉSENT :**

7 C'est pas que je veux pas, c'est dans la cour
8 probablement davantage du BAVAC, mes collègues qui
9 étaient ici la semaine passée.

10 **MME JACINTHE POISSON :**

11 D'accord.

12 **M. JACQUES PRÉSENT :**

13 Oui.

14 **MME JACINTHE POISSON :**

15 Alors en quelques mots, ça a été une ligne...

16 **M. JACQUES PRÉSENT :**

17 Ou Santé et services sociaux, c'est un ou l'autre
18 mais nous, on n'est pas associé.

19 **MME JACINTHE POISSON :**

20 Effectivement, le BAVAC, je crois. Alors c'est une
21 ligne qui a été mise en place en 2015. On nous a
22 fait état de nombreuses adaptations pour les
23 personnes autochtones. Je pense que quand il y a
24 des bons coups, on peut les souligner.

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 Hum, hum. Hum, hum.

2 **MME JACINTHE POISSON :**

3 Notamment beaucoup de formations ont été données
4 par différents organismes autochtones aux
5 intervenants. Pour l'équipe de travail, il y a eu
6 un souci d'adapter le bottin de ressources de
7 référence pour les organismes autochtones. Donc,
8 bon, cette documentation-là a été faite par écrit,
9 il y a pas de... il y a pas de problème maintenant.
10 La diapositive suivante, un rapport... on vous
11 amène vers un rapport très récent de la Commission
12 des relations avec les citoyens de l'Assemblée
13 nationale qui a mené un processus depuis plusieurs
14 mois pour consulter et écouter les représentants,
15 les organismes autochtones. Le rapport s'intitule
16 « Les conditions de vie des femmes autochtones en
17 lien avec les agressions sexuelles et la violence
18 conjugale ». Puis il y a une recommandation qui
19 nous intéresse particulièrement en ce moment, donc
20 c'est que le gouvernement du Québec, en
21 collaboration avec des partenaires autochtones
22 soutiennent les initiatives des milieux autochtones
23 relatives à la mise en place des mécanismes de
24 justice communautaire en matière d'agressions
25 sexuelles et de violence conjugale. Peut-être

1 qu'on peut vous placer dans le contexte de nos
2 audiences en matière d'agressions, d'abus sexuels.
3 On a entendu parler ici en audience de projets
4 menés dans des communautés autochtones qui, entre
5 autres... qui était un continuum de Service Santé
6 et services sociaux mais qui également adaptait les
7 pratiques plus judiciaires pour les personnes
8 autochtones. On peut penser au projet Wigobisan à
9 Lac-Simon qui visait à remédier aux problématiques
10 sexuelles vécues par les enfants, dans le respect
11 des valeurs et des traditions anishnabe.

12 **M. JACQUES PRÉSENT :**

13 Hum, hum.

14 **MME JACINTHE POISSON:**

15 C'est une approche multisectorielle, donc Santé et
16 services sociaux mais également Justice, qui
17 incluait l'accompagnement pendant les procédures
18 judiciaire pour adapter les pratiques. Donc on
19 nous a présenté que le programme a duré plusieurs
20 années et a été un succès mais a été interrompu par
21 des coupures de financement. C'était un
22 financement du fédéral dans ce cas-ci.

23 **M. JACQUES PRÉSENT :**

24 Hum, hum.

25 **MME JACINTHE POISSON :**

1 Donc c'est pas le seul projet dont la Commission
2 d'enquête a été donc informée, qui est venu à terme
3 en raison de manque de financement. Donc est-ce
4 que vous avez... dans un premier temps avez-vous
5 été informé de l'existence de tels projets en
6 communauté? Puis est-ce que le ministère de la
7 Justice s'est déjà intéressé à financer des projets
8 de mécanisme de justice communautaire comme ceux-
9 là?

10 **M. JACQUES PRÉSENT :**

11 Oui. Bien c'est certain que le ministère est pas
12 au courant de tous les projets qui sont développés
13 dans les régions. Je veux dire, on accepte que les
14 régions prennent des initiatives puis que certaines
15 d'entre elles soient intéressantes. Il y a des
16 projets comme celui dont vous me mentionnez du Lac-
17 Simon, j'en avais entendu parler puis c'est tout.
18 Je veux dire, on n'était pas, nous, au ministère
19 central... on suivait pas le dossier. Et il se
20 faisait en région, puis que l'initiative ait été
21 positive, ça m'étonne pas. Puis ça m'étonne pas
22 non plus que le projet ait été... qu'on ait mis fin
23 au financement parce qu'effectivement les règles
24 financières, les programmes, souvent fédéraux sont
25 de ce genre-là, c'est-à-dire on finance pendant

1 cinq ans puis après ça, c'est terminé puis advienne
2 que pourra. Mais honnêtement, d'autres types
3 d'initiatives, j'essaie de voir si on est associé à
4 des projets semblables au ministère, avec nos
5 partenaires, je n'en vois pas actuellement, là.
6 Mais c'est certain que nous, par le biais de nos
7 comités de justice, on espère qu'ils initient ces
8 types de démarches-là ou de développement de
9 projets. Quand c'est le cas, c'est là qu'on le
10 sait, on l'apprend puis qu'on est en mesure à ce
11 moment-là peut-être d'accroître l'efficacité du
12 projet puis de garantir son financement. L'exemple
13 que j'ai en tête peut-être, là, comme ça, ce serait
14 le CNA au niveau du Conseil de la Nation attikamekw
15 où effectivement ils ont une volonté assez claire
16 de s'attaquer, de prendre une assise claire pour
17 trouver des solutions aux questions de violence
18 familiale. Puis on est associé dans le projet à la
19 fois dans la structure en place puis on collabore
20 avec eux à la recherche de fonds additionnels pour
21 venir développer des services autour du système.
22 Puis on demeure vigilants pour s'assurer d'une
23 certaine pérennité pour que ce soit pérenne.

24 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

25 Petite question. Ma collègue a mentionné le projet

1 Wigobisan. Quand il a arrêté le projet...

2 **M. JACQUES PRÉGENT :**

3 Hum.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 ... est-ce que... puis, bon, ça a eu des
6 conséquences...

7 **M. JACQUES PRÉGENT :**

8 Hum, hum.

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10 ... il y a eu des suicides dans la communauté là.
11 Les gens qui ont... qui ont témoigné faisaient pas
12 le lien directement mais ils le faisaient
13 indirectement entre les suicides et la fin du
14 programme, là.

15 **M. JACQUES PRÉGENT :**

16 Hum, hum.

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS BOILEAU :**

18 Ça a eu quand même des conséquences la fin de ce
19 programme-là. Est-ce que... le financement arrête,
20 il y aurait eu moyen d'appeler le BAA, tu sais, de
21 contacter le MJQ pour voir s'ils auraient pu
22 trouver une espèce de fonds pour faire continuer le
23 programme ou il aurait fallu qu'ils postulent sur
24 un fonds? Parce que ça arrive des fois, là, que le
25 BAA peut dire: « Bien, là, on va vous aider avec un

1 financement tout de suite pour pallier cette
2 problématique-là. »

3 **M. JACQUES PRÉGENT :**

4 Bien comme je vous indiquais, on n'est pas dans
5 tous les projets de toute façon alors... puis c'est
6 correct, c'est bien ainsi, là. L'important, je
7 présume, dans un projet semblable, je sais pas si
8 le CISSS était déjà impliqué dans le cadre du
9 projet qui... et qu'il y avait des partenaires
10 gouvernementaux du Québec à l'intérieur du projet.
11 Si c'était le cas, la recherche de collaboration
12 puis de concertation qu'on... qui est mon vœu le
13 plus cher, aurait probablement pas réglé
14 nécessairement la problématique que vous me
15 présentez mais aurait incité le ministère peut-être
16 à réagir également puis à dire: « Bien, là, il y a
17 sans doute moyen de trouver des solutions. » Puis
18 peut-être pas. Peut-être qu'on serait arrivé à...
19 mais il y aurait eu un effort, c'est certain. Dans
20 notre ministère, c'est clair que s'il y a des
21 initiatives prises, on veut s'assurer qu'elles
22 soient pérennes. On ne fonctionne pas en se disant
23 qu'effectivement un système de justice ça marche
24 pas dans cinq ans. Après ça, tout est réglé, là?
25 Non. Alors on est bien au fait de ça. Alors dans

1 un projet semblable, si le ministère avait été
2 impliqué, notre bureau, c'est certain qu'on se
3 serait peut-être battu, surtout si effectivement il
4 y avait un impact positif. Mais honnêtement, je
5 connaissais pas le projet du Lac-Simon.

6 **MME JACINTHE POISSON :**

7 Donc ce que j'entends pour des projets similaires,
8 c'est le rôle des projets, des programmes de vous
9 interpeler, d'aller de l'avant pour interpeler le
10 ministère?

11 **M. JACQUES PRÉSENT :**

12 Bien à vrai dire, dans tous les projets qui ont été
13 initiés, si le milieu autochtone estime
14 qu'effectivement on peut être utile, on essaie de
15 collaborer du mieux qu'on peut. Et comme je vous
16 disais, dans le projet de la violence conjugale
17 chez les Attikamekws, c'est ce qu'on a fait, je
18 veux dire, on a cherché avec eux à trouver, à
19 garantir. On dit pas que c'est grâce à nous, là,
20 mais on y a collaboré. Et puis on a été peut-être
21 des fois un petit peu tannants par rapport à
22 certains collaborateurs ministériels et
23 gouvernementaux mais on reste quand même sensibles
24 à ces défis.

25 **MME JACINTHE POISSON :**

1 Justement, ça m'amène à ma prochaine question.
2 Donc hier ou avant-hier, plutôt, on a parlé du fait
3 que la violence conjugale est maintenant incluse
4 dans le programme de mesures de rechange pour
5 adultes en milieu autochtone. Maintenant, après le
6 CNA, de quelle façon le ministère de la Justice
7 soutient le développement de mécanismes de justice
8 communautaire en matière de violence conjugale et
9 familiale? Donc l'inclusion dans le programme de
10 mesures de rechange de façon proactive pour les
11 autres communautés.

12 **M. JACQUES PRÉSENT :**

13 Bien, pour le moment, pour ce qui est du projet
14 auprès du CNA, c'est un projet pilote. On veut au
15 moins s'assurer qu'il y a l'impact recherché par
16 tous les partenaires. Il est évalué par deux
17 universitaires qui vont collaborer avec nous et le
18 CNA quant à l'évaluation. Et puis c'est pas une
19 évaluation pour dire que c'est bon ou pas bon.
20 C'est juste une évaluation surtout pour enrichir
21 les bonnes pratiques puis s'assurer
22 qu'effectivement les bonnes actions sont prises
23 puis de corriger celles qui ne sont pas bénéfiques.
24 Donc c'est un projet pilote qu'on s'est donné une
25 période de deux ans environ mais déjà j'ai des...

1 il y a des signaux de la part de nos partenaires
2 judiciaires pour dire qu'on pourrait peut-être
3 aller un petit peu plus rapidement. Et puis on est
4 dans des discussions, là, exploratoires avec nos
5 partenaires pour voir, O.K., c'est possible puis
6 avec toujours les mêmes conditions. C'est qu'on se
7 lancera pas dans le domaine de la violence
8 conjugale sans avoir les services ou les ressources
9 nécessaires dans le milieu pour effectivement
10 récupérer ces problématiques, pour traiter les
11 problématiques. Alors c'est certain que le milieu
12 autochtone qui est potentiellement intéressant
13 devra évidemment s'assurer que ces services-là sont
14 en place ou pourraient l'être.

15 **MME JACINTHE POISSON :**

16 Donc il va revenir aux communautés, là, finalement,
17 d'être les premiers interpellés pour faire signifier
18 leur intérêt ou quel serait le rôle du ministère de
19 la Justice pour les autres communautés?

20 **M. JACQUES PRÉSENT :**

21 La promotion pour le moment, elle ne se fait pas
22 puisque'on avait convenu avec nos partenaires, le
23 DPCP, d'en faire un projet pilote et d'évaluer
24 effectivement ce qu'il en était. Alors pour une
25 certaine période de temps, on s'est donné une

1 petite gêne. Mais dans la mesure où
2 effectivement... puis je présume que les
3 Attikamekws voient l'ampleur du défi à la fois puis
4 également le poids sur leurs épaules, tout en
5 reconnaissant que c'est pas parce que ça marche pas
6 chez les Attikamekws que ça peut pas marcher
7 ailleurs. Ça, on est conscient de ça. Mais on
8 sait que les Attikamekws veulent que ça fonctionne,
9 fait qu'on va tout faire pour que ça fonctionne.
10 Puis en même temps, on sait qu'il y a un intérêt de
11 d'autres nations parce qu'il y a des endroits qui
12 sont pas prêts, pas parce qu'on estime qu'ils sont
13 pas prêts, mais c'est qu'ils nous en parlent pas
14 pour... on n'est pas rendu là, point. Mais il y a
15 des nations, je pense, qui sont prêtes
16 effectivement et je vous dirais, puis je pense que
17 je le disais avant-hier, il y en a qui le font déjà
18 de façon... par la médiation citoyenne, et caetera.

19 **MME JACINTHE POISSON :**

20 Merci. Donc certaines situations nous ont été
21 rapportées comme étant très fréquentes chez les
22 femmes victimes de violence conjugale ou familiale.
23 Donc je vais vous en introduire deux pour
24 introduire ma question. Donc vous allez voir que
25 c'est des situations à l'intersection du système de

1 justice, du système policier, des services sociaux,
2 Protection de la jeunesse.

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 Hum, hum.

5 **MME JACINTHE POISSON :**

6 Hein, on est dans un... on veut décroiser un
7 peu, ne plus travailler en silo. Donc dans une
8 première situation, on a entendu à répétition que
9 les femmes ne veulent pas dénoncer leur conjoint
10 parce que si elles le font, elles ont peur que leur
11 conjoint soit judiciairisé et incarcéré...

12 **M. JACQUES PRÉSENT :**

13 Hum, hum.

14 **MME JACINTHE POISSON :**

15 ... ce qui peut priver la famille d'un soutien
16 évident. Dans une deuxième situation, des femmes
17 ont aussi peur de dénoncer leur conjoint parce que
18 l'impact que ça peut avoir, c'est que la situation
19 soit prise en charge par les Services sociaux et
20 qu'ainsi, bon, les enfants leur soient enlevés.
21 Ces situations-là, on se rend compte que c'est une
22 demande de décroiser donc les réponses à donner.
23 Est-ce qu'il y a donc une approche concertée? Des
24 actions concertées avec les autres ministères en ce
25 sens-là pour répondre aux préoccupations des femmes

1 qui souhaitent dénoncer et qui ont donc peur de
2 dénoncer à la police et qui ont peur que leur
3 situation se ramasse dans le système judiciaire.

4 **M. JACQUES PRÉSENT :**

5 Hum. Je vous dirais que la problématique est
6 davantage discutée avec le milieu autochtone
7 qu'avec les ministères ou des partenaires parce que
8 c'est eux qui le vivent. Puis les solutions,
9 effectivement, passent par le partenariat une fois
10 qu'effectivement il y a une volonté qui implique
11 tous les autres partenaires. Puis dans le cas des
12 Premières Nations qui sont non-conventionnées, ça
13 implique à un degré très élevé le fédéral qui
14 dispose de ressources et même de financement donc
15 pour soutenir les services. Mais il est évident
16 que nous sommes très sensibles à ces enjeux dans la
17 mesure où le milieu autochtone évidemment veut bien
18 aborder le sujet. Mais c'est une question qui est
19 toujours à l'ordre du jour puis lorsqu'il y a un
20 intérêt on... on l'aborde puis si on veut pas
21 l'aborder, on veut pas en discuter, on fait les
22 priorités qu'ils veulent bien... sur lesquelles ils
23 veulent bien investir. Puis comme je disais avant-
24 hier, la politique sociale attikamekw prévoyait non
25 seulement protection mais effectivement la violence

1 conjugale puis la violence conjugale est venue à
2 l'ordre du jour pratiquement 15 ans plus tard.
3 C'est ce que ça a pris.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 Je reprends justement la balle au bond, là, parce
6 que vous avez parlé encore une fois des
7 Attikamekws, de la violence conjugale. Vous devez
8 savoir, les Attikamekws se sont alliés aussi, pas
9 tout au long, mais dans les dernières années, des
10 chercheurs pour documenter les pratiques en
11 violence conjugale et faire cette politique en
12 matière de violence conjugale chez les Attikamekws.

13 **M. JACQUES PRÉGENT :**

14 Hum, hum.

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

16 D'ailleurs les 26... 26, 27, 28 octobre prochains,
17 ils ont le forum sur le droit et la gouvernance
18 attikamekw ou la politique en matière de violence
19 familiale qui sera présenté et les fonds de
20 recherche venaient du Conseil de recherche en
21 sciences humaines du Canada. Ça adonnait qu'il y
22 avait un projet de recherche dirigé par Ghislain
23 Otis à l'Université d'Ottawa et que des fonds ont
24 été disponibles dans le cadre de ce projet de
25 recherche pour... pour soutenir les Attikamekws

1 dans la construction d'une politique en matière de
2 violence familiale. Évidemment, ce sont pas toutes
3 les nations nécessairement qui auront le bénéfice
4 d'un *timing*, si je peux utiliser un anglicisme
5 comme celui-là pour documenter les pratiques en
6 matière de violence familiale. Parfois ça prend le
7 soutien de chercheurs. Les Attikamekws ont eu ce
8 bénéfice-là. Est-ce qu'on pourrait mettre en place
9 des fonds? Est-ce que ça a été pensé des fonds,
10 des façons d'aider les nations pour développer leur
11 façon de faire en matière de violence familiale?

12 **M. JACQUES PRÉGENT :**

13 Hum, hum. La question de la recherche, de toute
14 façon, en général, je pense que je l'ai tout
15 simplement dit avant-hier, c'est pas notre tasse de
16 thé au ministère. Il y a pas énormément de
17 recherche qui se fait. Mais je pense qu'il doit
18 s'en faire et...

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

20 Mais sans la faire, les fonds qui pourraient
21 permettre que des recherches soient faites et comme
22 ça les chercheurs... les nations pourraient choisir
23 les...

24 **M. JACQUES PRÉGENT :**

25 C'est ça.

1 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

2 ... ce qu'elles veulent comme type de recherches,
3 là.

4 **M. JACQUES PRÉGENT :**

5 Hum, hum.

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7 Est-ce qu'il y a un fonds en ce moment qui existe
8 qu'on peut postuler ou pas vraiment?

9 **M. JACQUES PRÉGENT :**

10 Je sais qu'il y a des discussions pour la création
11 d'un fonds en matière de... au niveau
12 correctionnel, par exemple, mais il y a des
13 discussions à ce titre. Mais actuellement, non,
14 effectivement. Peut-être rajouter quand même qu'on
15 a déjà discuté par contre avec certains chercheurs
16 d'un intérêt de développer une chaire peut-être
17 reliée à la justice autochtone, exploratoire pour
18 voir si effectivement il y avait pas lieu mais
19 c'est pas allé plus loin.

20 **MME JACINTHE POISSON :**

21 Parfait. Vous mettez la table justement pour les
22 prochaines questions qui vont porter sur les
23 programmes de subventions, le financement du
24 ministère.

25 **M. JACQUES PRÉGENT :**

1 Hum, hum.

2 **MME JACINTHE POISSON :**

3 Donc on a entendu la semaine passée en audience le
4 Bureau... le BAVAC, le Bureau d'aide aux victimes
5 d'actes criminels, sur la question de financement
6 des organismes autochtones qui offrent des services
7 aux victimes d'actes criminels. On souhaite
8 revenir un petit peu sur le rôle, les orientations
9 du ministère de la Justice dans la mesure du
10 possible. Donc pour résumer, dans le programme de
11 subventions pour favoriser la recherche,
12 l'information, la sensibilisation et la formation
13 en matière d'aide aux victimes d'actes criminels,
14 on comprend que six organismes sont financés à la
15 mission globale de façon donc récurrente, sans peur
16 de perdre leur financement. Mais ceux-ci ne visent
17 pas spécifiquement les personnes autochtones.
18 Rapidement, je peux vous faire la liste, là, il y a
19 les CAVAC évidemment, le Centre d'expertise Marie-
20 Vincent, l'Association québécoise pour les droits
21 des victimes, l'Association des familles des
22 personnes assassinées, disparues, la ligne SOS
23 Violence conjugale et la ligne pour les personnes
24 victimes d'agressions sexuelles.

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 Hum, hum.

2 **Mme JACINTHE POISSON :**

3 Bon. Les autres organismes peuvent soumettre des
4 projets annuels dans le cadre d'appels de projets
5 spécifiques. On a été informé qu'entre 2012 et
6 2018, il avait donc 13 projets par et pour les
7 personnes autochtones qui ont été financés pour un
8 montant total de 537 101 \$. On a ces chiffres-là.
9 Par ailleurs, il y a d'autres programmes qui
10 existent comme le Fonds Accès Justice qui ouvre des
11 appels de projets annuels pour les organismes. On
12 a été informés que trois projets autochtones ont
13 été financés depuis trois ans sur un total de 68
14 projets. Bon. Alors le BAVAC a pu nous expliquer
15 la mécanique des programmes de subvention, les
16 projets financés. Il y a quand même quelques
17 questions qui demeurent. Notamment, on comprend
18 que le ministère de la Justice n'a pas de programme
19 officiel de financement récurrent auquel les
20 organismes peuvent officiellement appliquer. On
21 peut penser à d'autres ministères qui ont des
22 programmes de financement récurrent comme le
23 ministère Santé et Services Sociaux avec le
24 programme de soutien aux organismes communautaires.
25 Donc est-ce que ça a déjà été donc une demande du

1 milieu, des préoccupations formulées donc par les
2 organismes, qu'on a entendu beaucoup en audience
3 qu'il y a un manque de financement criant pour les
4 organismes en matière de justice autochtone. Est-
5 ce que ça a déjà été pensé donc qu'il y ait un
6 programme de financement à la mission en matière de
7 justice?

8 **M. JACQUES PRÉGENT :**

9 Non.

10 **Mme JACINTHE POISSON :**

11 Est-ce que ça a déjà été des préoccupations qui ont
12 été amenées au ministère?

13 **M. JACQUES PRÉGENT :**

14 Il y a eu des discussions à...

15 **Mme JACINTHE POISSON :**

16 O.K.

17 **M. JACQUES PRÉGENT :**

18 ... à cet effet, oui, entre les différents
19 partenaires pour essayer de voir s'il y avait pas
20 d'autres possibilités puis pour la plupart, ça a
21 pas été retenu à ce jour.

22 **Mme JACINTHE POISSON :**

23 O.K. Donc le BAVAC, on a posé plus de questions à
24 ce sujet-là, nous a informés que c'était entre
25 autres en raison de manque de disponibilité

1 financière. Donc on continuait les appels de
2 projets annuels comme mécanisme préféré par manque
3 de disponibilité financière. Est-ce que vous
4 pouvez faire écho à ces...

5 **M. JACQUES PRÉSENT :**

6 Disponibilité financière de quoi? Excusez.

7 **Mme JACINTHE POISSON :**

8 La création d'un programme donc de financement
9 récurrent pour les organismes serait pas possible,
10 parce qu'on manquerait de fonds pour le faire.

11 Est-ce que...

12 **M. JACQUES PRÉSENT :**

13 O.K. Bien, écoutez...

14 **Mme JACINTHE POISSON :**

15 Pensez-vous que c'est... ça fait partie des
16 préoccupations?

17 **M. JACQUES PRÉSENT :**

18 Si BAVAC l'a dit, ça doit être vrai. Honnêtement,
19 c'est pas mon fonds. Je gère pas ces budgets alors
20 je pense que c'est plus à eux qu'il faudrait poser
21 la question, là.

22 **Mme JACINTHE POISSON :**

23 O.K. Donc quand ça fait partie des discussions au
24 niveau au niveau du ministère de la Justice, quels
25 étaient les obstacles? Pourquoi il y a pas eu

1 de...

2 **M. JACQUES PRÉGENT :**

3 Parce qu'on a des dossiers d'orientation, là, on
4 discute des différentes options possibles puis
5 évidemment on peut pas toutes les retenir puis
6 voilà. Mais je pense que d'une façon... d'une
7 certaine façon évidemment il en revient
8 probablement à cet égard peut-être au milieu
9 autochtone un petit peu de monter certains dossiers
10 reliés, mettons, aux victimes qui pourraient peut-
11 être démontrer qu'il y a une pertinence récurrente
12 d'un tel fonds, je veux dire d'un tel programme ou
13 peu importe. Mais à ma connaissance, il me semble
14 j'ai jamais lu de demandes ou de soumissions qui
15 touchaient un projet récurrent en lien avec la
16 justice, pouvant toucher les victimes de la part du
17 milieu autochtone.

18 **Mme JACINTHE POISSON :**

19 O.K.

20 **M. JACQUES PRÉGENT :**

21 De mémoire, là, ça ne me dit pas rien. Les seules
22 initiatives peut-être puis qui sont même pas... qui
23 sont prises plus par notre direction, ça a pas...
24 ça a pas l'impact, je pense, que vous recherchez.
25 Mais comme on finance tout de même pour le moment,

1 là, ça semble vouloir, on l'espère, devenir
2 récurrent, des postes de responsables au sein des
3 principales instances, organismes autochtones pour
4 réfléchir à la question de la justice. C'est le
5 cas pour Femmes Autochtones du Québec depuis de
6 nombreuses années. Puis récemment, on a emboîté le
7 pas avec justement le CSSPNQL pour qu'on ait un
8 genre de vis-à-vis à l'intérieur de l'organisme qui
9 traite du dossier justice spécifiquement puis qui
10 est un peu notre pont vers le milieu pour essayer
11 de développer des zones de discussion pour
12 développer des projets. Puis on a fait pareil...
13 de même avec le Regroupement des Centres d'Amitié
14 récemment.

15 **Mme JACINTHE POISSON:**

16 O.K. Est-ce que c'est quelque chose qui est
17 récent?

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 Récemment.

20 **Mme JACINTHE POISSON :**

21 D'il y a quelques années?

22 **M. JACQUES PRÉSENT :**

23 C'est comme cette année.

24 **Mme JACINTHE POISSON :**

25 Cette année.

1 **M. JACQUES PRÉGENT :**

2 Oui.

3 **Mme JACINTHE POISSON :**

4 Puis c'est... officieusement ça tend...

5 **M. JACQUES PRÉGENT :**

6 Ah! ça va... officiellement, ça va prendre... ça
7 prend forme, là, les... Femmes Autochtones a
8 toujours eu notre coordonnatrice Justice/Sécurité
9 publique. En tout cas, je dis toujours dans le
10 sens que depuis que je m'en souviens, là, depuis
11 les années '80... fin de '90. Mais c'est récemment
12 qu'on a comme essayé d'alimenter un vis-à-vis qui
13 devient permanent puis qui est un peu notre pont
14 également au sein du forum socio-judiciaire.

15 **Mme JACINTHE POISSON :**

16 O.K.

17 **M. JACQUES PRÉGENT :**

18 Alors donc on est comme en train de structurer un
19 peu toute cette façon de faire. Puis à ce jour, je
20 vous dirais que c'est assez bénéfique, notamment,
21 par exemple, en matière d'adoption coutumière,
22 c'est le coordonnateur qui a monté toute la
23 documentation qui a été mise en ligne sur le site
24 du CSSPNQL pour expliquer c'est quoi l'adoption
25 coutumière aux Premières Nations puis quoi faire

1 également pour pourvoir effectivement désigner une
2 autorité compétente puis appelez-moi si vous avez
3 des questions. Donc on a ce type de collaboration.
4 Puis je sais que c'est un sujet que vous aviez pas
5 identifié, je crois, dans votre présentation mais
6 juste en matière d'information juridique, c'est
7 comme ça qu'on a procédé justement récemment en
8 disant: « Bien le CSSPNQL, Femmes Autochtones,
9 Regroupement, pouvez-vous vous asseoir? » Puis
10 même les Inuits se sont assis à la même table, les
11 asseoir ensemble et discuter d'une stratégie en
12 termes d'information juridique qui est comme... qui
13 va répondre aux besoins de la population en
14 général. Puis ils se sont associés Éducaloi puis
15 ils vont s'associer d'autres organismes autochtones
16 en matière de communication pour atteindre cet
17 objectif-là.

18 **Mme JACINTHE POISSON :**

19 O.K.

20 **M. JACQUES PRÉSENT :**

21 Alors donc c'est la façon qu'on a procédé dans ce
22 cas-ci.

23 **me JACINTHE POISSON :**

24 Est-ce que dans ce cas-ci ça a été donc une
25 initiative du ministère de la Justice d'offrir ou

1 ça a été donc les organismes qui ont interpellé le
2 ministère de la Justice en demandant...

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 Les deux en même temps.

5 **Mme JACINTHE POISSON :**

6 O.K.

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 Oui.

9 **Mme JACINTHE POISSON :**

10 Puis c'est pas mal officiel, donc que ce sera de
11 façon récurrente, qu'il y aura pas, par exemple, à
12 justifier...

13 **M. JACQUES PRÉSENT :**

14 C'est notre espoir.

15 **Mme JACINTHE POISSON :**

16 O.K. Ce sera pas, par exemple, donc une
17 présentation de projets différents, innovateurs ou
18 il y aura pas des conditions de nouveauté à
19 justifier à chaque année, par exemple?

20 **M. JACQUES PRÉSENT :**

21 Les Comités de justice sont en place depuis les
22 années '98. Il y a jamais de comités qui ont...
23 dont on a coupé le financement. Mais on peut pas
24 leur dire que ça va être là pour la vie.

25 **Mme JACINTHE POISSON :**

1 Hum, hum.

2 **M. JACQUES PRÉSENT :**

3 Mais ça fait quand même 20 ans pratiquement que ça
4 existe dans certains cas. Alors c'est pratiquement
5 de la récurrence mais malheureusement, je veux
6 dire, c'est... l'Assemblée Nationale est suprême
7 alors si c'est plus le cas, ce sera plus le cas.

8 **Mme JACINTHE POISSON :**

9 O.K. Parfait. Mes prochaines questions vont vous
10 amener un peu donc sur... vers les causes sous-
11 jacentes à la criminalité pour qu'on puisse
12 discuter des programmes d'accompagnement
13 judiciaire.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Mais combien de temps prévoyez-vous encore? C'est
16 peut-être le temps de prendre une quinzaine de
17 minutes.

18 **Mme JACINTHE POISSON :**

19 Prendre une pause? O.K.

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21 Oui, on pourrait prendre une pause, absolument.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Oui, hein, on va certainement faire une pause.

24 **M. JACQUES PRÉSENT :**

25 C'est bon.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 On va prendre une quinzaine de minutes.

3 **M. JACQUES PRÉGENT :**

4 C'est beau. Merci.

5 SUSPENSION

6 -----

7 REPRISE

8 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

9 La Commission reprend.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Oui, alors vous poursuivez avec Maître Prégent?

12 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

13 Oui, merci. Avant de poursuivre, je veux juste
14 faire une modification aux pièces qui ont été
15 déposées, il y a une erreur de cote, là: la
16 bibliothèque ustice qu'on avait mise sous P-905,
17 elle a été déjà déposée sous P-839. C'est
18 simplement qu'on la bonifie. Donc sous P-839, on a
19 ajouté des documents dans cette bibliothèque et,
20 donc en conséquence, la pièce, qui était la pièce
21 P-920, les statistiques sur les Services
22 correctionnels pour les jeunes, va devenir la pièce
23 P-905.

24 **- MODIFICATION DE LA PIÈCE P-905 -**

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Et voilà.

2 **Mme JACINTHE POISSON :**

3 Parfait. Donc on reprend. Les questions suivantes
4 vont donc porter sur les causes sous-jacentes dans
5 la criminalité et sur les programmes
6 d'accompagnement judiciaire.

7 Donc, d'entrée de jeu, les jugements GLADUE,
8 IPILEE demandent à ce qu'on puisse avoir des
9 sentences qui s'orientent plutôt vers le traitement
10 des causes sous-jacentes à la criminalité. On a
11 entendu bien souvent en audience que la
12 judiciarisation, c'est finalement trop souvent une
13 prise en charge des problèmes sociaux ou de santé
14 des personnes. Est-ce que, donc, c'est des
15 préoccupations au ministère et est-ce qu'il y a de
16 la collaboration avec d'autres partenaires pour
17 s'attaquer à ces enjeux majeurs en matière de
18 justice?

19 **M. JACQUES PRÉSENT :**

20 Et quand vous me posez cette question-là, vous
21 faites référence notamment à des initiatives qui
22 peuvent être prises avec... par exemple, avec les
23 tribunaux, que ce soit la Cour du Québec,
24 principalement ou les Cours municipales?

25 **Mme JACINTHE POISSON :**

1 Oui, où on peut parler de collaboration, donc, avec
2 les acteurs en matière de santé et services
3 sociaux, en matière de traitement des causes sous-
4 jacentes aux actes criminels.

5 **M. JACQUES PRÉSENT :**

6 Oui, d'accord. Bien, comme je l'indiquais, de
7 toute façon, c'est une pierre d'assise essentielle
8 dans le cadre de la résolution des conflits en
9 milieux autochtones de façon générale cette
10 collaboration. Puis elle se matérialise
11 effectivement de différentes façons.

12 Dans le cadre du programme de mesures de
13 rechange, on comprend très bien que c'est le
14 milieu, c'est au milieu de créer les partenariats
15 nécessaires au niveau de la communauté pour trouver
16 des solutions. Au niveau des systèmes de justice,
17 notamment des tribunaux, il y a effectivement une
18 série de projets... puis il y a probablement des
19 témoins qui sont venus exposer un peu comment ça
20 fonctionnait chez eux, que ce soit par le biais des
21 fameux PAJIC ou des PAJ-SM, qui sont... écoutez,
22 là, il faudrait que je me souviene toujours, mais
23 c'est des programmes d'accompagnement de
24 justice/santé mentale, puis vous avez des
25 programmes d'accompagnement judiciaire et

1 d'intervention communautaire, notamment, pour ce
2 qui est du milieu municipal. Dans ce dernier cas,
3 le fameux PAJIC qui a surtout pris assise à
4 Montréal, qui s'est développé sous un autre nom
5 dans la région de Québec, à Québec, et qui
6 s'implante graduellement ici à Val-d'Or. J'ai eu
7 d'ailleurs la chance de discuter hier avec la
8 responsable au Centre d'amitié autochtone qui
9 collabore avec la Cour municipale. Donc, oui, il y
10 a ce type d'initiatives, et ça implique,
11 effectivement, d'autres partenaires.

12 Et dans le cas des PAJ-SM, en matière de santé
13 mentale, c'est effectivement un arrimage entre le
14 milieu des services sociaux et le milieu judiciaire
15 puis par définition, ça veut donc dire que les
16 milieux des services sociaux prennent sous leur
17 responsabilité, d'une certaine façon, l'individu
18 pour, effectivement, convenir avec lui d'un plan
19 d'intervention qui, évidemment, fait toujours
20 l'objet d'une approbation par le tribunal via des
21 avocats, puis qui donne, effectivement, des
22 résultats comme le retrait d'accusations ou qui
23 pourrait réduire, évidemment, la peine et prévoir
24 une peine non privative de... donc de détention.

25 Pour ce qui est également de ce qu'on appelle

1 du PTTCQ, qui est un Programme de traitement sur la
2 toxicomanie de la Cour du Québec, qui est un projet
3 implanté à Montréal depuis quand même pas loin
4 d'une dizaine d'années, là, j'y vais de mémoire
5 mais peut-être pas autant, là, mais peut-être au
6 moins cinq ans, il y a une volonté... puis qui
7 implique une collaboration avec les services
8 sociaux locaux, le CIUSSS de Montréal, dans le
9 traitement d'un dossier d'un toxicomane. On
10 explore actuellement sérieusement avec le milieu
11 de... bien, « on »... les différents intervenants,
12 parce que c'est jamais nécessairement toujours
13 juste le ministère de la Justice, là, mais des
14 fois, il y a des initiatives locales, régionales,
15 qui se font. Ça a été le cas, jusqu'à ce jour, et
16 c'est le cas encore jusqu'à ce jour dans la région
17 de Sept-Îles, où, avec le CISSS de la région...sans
18 doute encore là des témoins qui vous en ont
19 parlé... la poursuite, la Cour du Québec, on essaie
20 de développer, effectivement, un programme de type
21 PTTCQ, le Programme de traitement de toxicomanie,
22 puis en vertu de l'article 720, pour offrir des
23 options additionnelles, effectivement, à une
24 judiciarisation très conventionnelle comme on
25 connaît.

1 Puis on espère dans le cas de Sept-Îles, au
2 même titre que les discussions qu'on a avec les
3 Inuits, convenir d'un projet dans la prochaine
4 année. Puis ça implique, évidemment, un
5 partenariat étroit avec non seulement le milieu
6 autochtone, mais avec leurs organisations
7 responsables notamment de toutes les questions de
8 services. Dans le cas du Nunavik, il faut dire que
9 l'origine des discussions qu'on a avec eux remonte
10 quand même à un projet qui s'appelle Sariuk. Je
11 sais pas si on en a parlé à votre... auprès de la
12 Commission, mais qui est donc une initiative
13 régionale du milieu qui vise, évidemment, à essayer
14 de trouver des options autres que la détention par
15 rapport aux contrevenants inuits et qui implique,
16 effectivement, une série, un plan d'intervention
17 qui peuvent impliquer une série d'interventions,
18 que ce soit : suivre une thérapie, s'assurer qu'une
19 fois que t'es de retour dans ta communauté, que le
20 plan prévoit, effectivement, des... un cadre pour
21 t'appuyer et t'aider à t'intégrer dans ton milieu
22 et à poursuivre un peu des démarches qu'on l'incite
23 à prendre.

24 Alors d'une certaine façon, dans le cadre de
25 toutes ces initiatives, elles sont quand même

1 provinciales... parce que les PAJ-SM, les PAJIC,
2 mais on tend, effectivement, les PTTQ, on tend à
3 les adapter le plus possible et à les moduler aux
4 enjeux autochtones en s'assurant, évidemment, que
5 le réseau autochtone des services, que ce soit des
6 centres de thérapie, que ce soit de CRC, dans le
7 cas des Inuits au même titre que chez les Innus de
8 Uashat, le Centre Jourdain seraient associés à la
9 démarche pour la thérapie notamment. Alors donc il
10 y a toujours un vœu puis, évidemment, on n'a pas le
11 choix, c'est comme ça que ça fonctionne, une
12 collaboration étroite avec les intervenants.

13 **Mme JACINTHE POISSON :**

14 Merci. C'est une très bonne introduction. Je vais
15 avoir quelques questions donc sur ce sujet-là.
16 J'ai mis donc la diapositive d'un objectif...
17 pardon, je vais me mettre ici, ça va aller mieux...
18 donc du Plan d'action gouvernementale pour le
19 développement social et culturel des Premières
20 Nations et des Inuits, donc de 2017. L'objectif
21 1.1.8 qui est, don sous la responsabilité du
22 ministère de la Justice, de mettre en place des
23 programmes d'accompagnement auprès des tribunaux
24 pour la clientèle autochtone contrevenante,
25 notamment quant aux questions liées à la

1 dépendance, à l'alcool et aux drogues, à la
2 violence conjugale et familiale, à la santé mentale
3 ou à l'itinérance. Donc est-ce que vous concevez
4 que ces programmes sont, dans le fond, une mise en
5 œuvre de...

6 **M. JACQUES PRÉSENT :**

7 C'est ça. C'est le pont entre ce que je viens de
8 dire puis, effectivement, la mesure concrète dans
9 le plan d'action. C'est comme ça qu'on l'a écrit.
10 Il y a bien des mesures, d'ailleurs, que des fois
11 on les lit puis on ne sait plus trop de quoi on
12 parle mais on sait ce qu'on veut faire.

13 Puis l'important, c'est qu'effectivement,
14 derrière cette volonté-là, comme tout plan
15 d'action, évidemment, il y a des... il y a des...
16 il y a un financement quand même qui est prévu et,
17 effectivement, cette mesure-là dispose d'un certain
18 financement qui nous permet de mettre en œuvre des
19 projets.

20 C'est pas juste un vœu puis une volonté de
21 faire travailler des partenaires ensemble, puis en
22 leur demandant: « Bien, puis combien vous allez
23 contribuer financièrement? ». Il y a quand même
24 une volonté gouvernementale et ministérielle, dans
25 le cas présent, de soutenir les services parce que

1 derrière le 1.1.8 ce qui est important de
2 mentionner, les financements disponibles, c'est pas
3 des financements que, nous, on a réservés. C'est
4 pas un financement pour le système judiciaire comme
5 tel, pour engager des procureurs ou faciliter des
6 paiements et caetera, là.

7 **Mme JACINTHE POISSON:**

8 C'est de l'argent pour les services. Et parce
9 qu'on est conscient que c'est ça notre problème,
10 très souvent, dans le domaine de la justice, on a
11 plein de belles initiatives mais on n'a pas les
12 ressources nécessaires pour appuyer toute la mise
13 en place du cadre pour encadrer les individus une
14 fois chez eux.

15 Et honnêtement, dans cette axe-là, semble-t-
16 il, mais j'ai pas lu le rapport, mais dans le cas
17 de Montréal, du PTTTCQ de Montréal, ce qui manquait
18 souvent, c'était justement le... je sais plus
19 comment appeler ça, mais en anglais, le « *after*
20 *care* ». C'est-à-dire que quand il revient dans sa
21 communauté, quel est le... quel est... quelles sont
22 les ressources locales pour encadrer, une fois
23 qu'il a suivi sa thérapie, une fois qu'il a suivi
24 le quelque ordre que ce soit, quel est le cadre
25 qu'on lui a... qui peut l'aider à s'intégrer dans

1 sa communauté puis qu'il oblige même, peut-être, à
2 faire des actions pour faciliter son intégration
3 puis certains changements? Et sur ce point-là, on
4 a comme très clairement, dans nos stratégies, isolé
5 des sommes pour cet aspect-là également.

6 Et dans le cas des Inuits, c'est prévu avec
7 la... et dans le cas des Inuits, honnêtement, ça va
8 pas vite. Il y a des gens qui estiment parfois que
9 c'est long à accoucher. Mais on sent derrière le
10 projet Puvirnituk, parce que dans le cas de Sariuk,
11 c'est un projet qui va se faire par phase, par
12 communauté, et la première communauté visée, c'est
13 Puvirnituk, et il est prévu une collaboration
14 étroite de la Régie régionale, au même titre que
15 nous et du MSP. Alors les partenaires sont là.
16 Puis à ce jour, il y a une volonté, effectivement,
17 qu'on ait des résultats.

18 **Mme JACINTHE POISSON :**

19 Et les instigateurs donc de ces nouveaux projets
20 PTTCQ, Sept-Îles et Nunavik, les instigateurs à la
21 base du projet, est-ce que c'est une volonté qui
22 venait du MJQ ou qui a été formée par les
23 communautés? Comment...

24 **M. JACQUES PRÉGENT :**

25 Dans le cas de Sariuk, c'est... ça, c'est venu des

1 partenaires. Je pense que tout le monde a convenu
2 d'actions, qui certains visaient plus le service
3 policier en lien avec le CLSC de la communauté.
4 Dans notre cas, c'est davantage sous l'angle du
5 PPTCQ, puis il y a donc d'autres partenaires
6 également, d'autres ministères, qui sont impliqués
7 dans d'autres actions qui sont complémentaires
8 l'une par rapport à l'autre.

9 Dans le cas de Sept-Îles, je connais moins
10 l'historique du dossier. C'est quand même une
11 initiative régionale, ce qui est très bien en soi.
12 Puis là, on va être partenaire incessamment pour
13 essayer juste de s'assurer que les ressources
14 financières nécessaires sont au rendez-vous pour
15 qu'effectivement, ça prenne son envol, puisqu'il y
16 a, effectivement, une problématique quand même
17 assez particulière là aussi, au même titre que dans
18 le Nord du Québec.

19 **Mme JACINTHE POISSON :**

20 Hum... hum. Donc si on comprend bien, le
21 financement prévu pour la mesure 1.1.8, sont donc
22 pour les nouveaux programmes. On comprend qu'il y
23 a une panoplie de programmes déjà existants peut-
24 être depuis une dizaine, une quinzaine d'années en
25 matière santé mentale, toxicomanie. Donc ce

1 financement-là est vraiment prévu pour le
2 déploiement des nouveaux programmes?

3 **M. JACQUES PRÉGENT :**

4 Il est prévu pour les développements des programmes
5 en milieux autochtones.

6 **Mme JACINTHE POISSON :**

7 O.K. Parfait.

8 **M. JACQUES PRÉGENT :**

9 Oui.

10 **Mme JACINTHE POISSON :**

11 O.K. C'est plus clair. Merci. Donc si vous me
12 permettez de revenir justement au programme
13 préexistant, disons, avant cette mesure. Pour
14 faire un tour des modèles, on parle de programmes
15 en santé mentale, souvent appelés les PAJ-SM, dans
16 différentes régions au Québec, surtout en milieu
17 urbain, Montréal, Trois-Rivières, Sherbrooke, des
18 programmes en toxicomanie dont on a mentionné le
19 PTTCQ, le BAJTO à la Cour municipale de Montréal.

20 **M. JACQUES PRÉGENT :**

21 Hum... hum.

22 **Mme JACINTHE POISSON :**

23 on a également... on a documenté un peu les
24 pratiques de Côté Cour, qui est le programme,
25 disons, en violence conjugale...

1 **M. JACQUES PRÉSENT :**

2 Hum... hum.

3 **Mme JACINTHE POISSON :**

4 ... Palais de justice et Cour municipale de
5 Montréal. Finalement, les programmes en itinérance
6 que vous avez mentionnés, Montréal, Québec qui a un
7 programme un peu similaire et un programme en
8 développement, ici à Val-d'Or...

9 **M. JACQUES PRÉSENT :**

10 Hum... hum.

11 **Mme JACINTHE POISSON :**

12 ... qui va revenir en audience probablement plus
13 tard. À votre connaissance donc dans ces
14 programmes qui sont plutôt en milieu urbain,
15 quelles sont les mesures d'adaptation qui peuvent
16 être prévues pour les personnes accusées
17 autochtones qui font ces programmes?

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 Excusez-moi, mais ils sont en milieu urbain, en
20 effet, puis votre question, c'est?

21 **MME JACINTHE POISSON :**

22 Quelles sont les adaptations prévues? Donc est-ce
23 qu'il y a des soucis... un souci qui est amené donc
24 pour les contrevenants autochtones qui vont être
25 intégrés dans ces programmes généraux-là?

1 **M. JACQUES PRÉSENT :**

2 À vrai dire, les partenaires autochtones sont
3 toujours à la table dans le développement de ces
4 projets, que ce soit celui PAJIC, ici à Val-d'Or,
5 donc c'est par le biais, évidemment, du Centre
6 d'amitié. Dans le cas des Inuits, la Régie
7 régionale, Makivik est présent à la table. Ils
8 sont les garants en soi des adaptations nécessaires
9 qui peuvent être... qui peuvent être nécessaires.

10 Et puis honnêtement à ce jour, dans les
11 propositions qui nous ont été faites, on n'a pas eu
12 de problème avec la façon de faire. Même je dirais
13 qu'à certains égards, on est même assez ouverts
14 pour faire un peu différent, dans le sens que pour
15 ce qui est du PTTCQ, c'est plus une thérapie qui
16 est suivie par la personne toxicomane dans la
17 région de Montréal, alors que dans le Nord on le
18 prend sous l'angle, oui, toxicomanie avec
19 probablement des éléments de problèmes d'enjeux
20 sociaux, violence conjugale, puis s'assurer que
21 tous les services offerts soient pas du même ordre
22 que ce qui existe à Montréal.

23 Pour le moment, on n'a pas encore le plan
24 exact comment ça va fonctionner parce qu'il y a des
25 discussions quand même à tenir avec la Cour du

1 Québec. Et il faut dire que le PTTCQ est un
2 dossier quand même qui est sous la responsabilité
3 de la Cour du Québec parce que c'est un programme
4 qu'ils mettent en œuvre par le biais de l'article
5 720. Il y a, oui, un politique du ministère, là,
6 un programme au sein du ministère mais je veux
7 dire, ça reste un dossier sous la responsabilité du
8 juge en audience.

9 Donc il reste encore des éléments à discuter
10 mais déjà on sent qu'il y a des signes très
11 positifs pour adapter toutes les mesures qui vont
12 se faire parce que c'est bien évident qu'un Inuit
13 dans le Nord pourra pas bénéficier du jour au
14 lendemain d'une toxicomanie parce que toutes les
15 places vont être prises, mettons, au Centre de
16 traitement Isuarsivik. Donc qu'est-ce qu'on fait
17 entre-temps? Et il y aura d'autres options à
18 offrir au tribunal pour dire: « Bien, il y aura des
19 places dans 30 jours. Donc d'ici 30 jours, voici
20 les actions qui vont être prises par rapport au
21 contrevenant. Dans 30 jours, il suit sa thérapie;
22 il sort de sa thérapie, il s'en va en forêt ou en
23 toundra », et caetera.

24 Donc il y a comme toute une possibilité de
25 services possibles qui pourront être déployés. Et

1 c'est de ça qu'il reste à discuter, évidemment,
2 avec tous les partenaires et principalement la Cour
3 du Québec, oui.

4 **Mme JACINTHE POISSON :**

5 Merci. Ce sera intéressant à suivre. Les
6 prochaines questions vont porter sur l'aide
7 juridique.

8 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

9 Avant d'aller à l'aide juridique, une question au
10 niveau des tribunaux spécialisés. Ça fait un peu
11 suite au sujet que ma collègue vous a mentionné,
12 là. Selon ce qu'on a recensé, toutes les provinces
13 au Canada, sauf le Manitoba, l'Île-du-Prince-
14 Édouard et Terre-Neuve ont des formes de tribunaux
15 spécialisés pour les peuples autochtones.

16 **M. JACQUES PRÉGENT :**

17 Hum...hum.

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

19 Il y a beaucoup de modèles différents mais, bon,
20 principalement ce sont soit des tribunaux qu'on
21 appelle des « tribunaux Gladue » ou des « tribunaux
22 de guérison ».

23 **M. JACQUES PRÉGENT :**

24 Hum... hum.

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1 Est-ce que le Québec a déjà réfléchi à instaurer
2 des tribunaux similaires spécialisés pour les
3 peuples autochtones?

4 **M. JACQUES PRÉSENT :**

5 Pour ce qui est des tribunaux de bien-être, un...
6 Le PTTQC va probablement prendre cette forme-là.
7 Ça, c'est... L'objectif, c'est pas de traiter
8 nécessairement juste le toxicomane, mais c'est
9 bien, effectivement, de créer un univers de bien-
10 être par rapport, évidemment, au contrevenant.
11 Puis je pense que le volet « victime » va être pris
12 en compte dans les discussions avec nos partenaires
13 pour dire: « Bien, c'est bien de travailler sur le
14 contrevenant, mais il faut aussi penser à la
15 victime. Alors, qu'est-ce qu'on peut faire avec la
16 victime, avec les services disponibles au sein des
17 communautés? ».

18 Donc pour ce qui est de l'approche « bien-
19 être », je pense que, tout en étant... en ayant son
20 écusson PTTQC, il y aura quand même, je pense bien,
21 une dimension recherche bien-être derrière ces
22 initiatives-là, qui reste quand même à conclure.
23 Pour ce qui est des cours, GLADUE, effectivement,
24 c'est pas une piste qui a été empruntée à ce jour,
25 là par les tribunaux et le ministère a pas eu de

1 discussion à cet égard avec la Cour du Québec
2 notamment ou la cour municipale, parce que ça
3 pourrait aussi peut-être... mais quoi que moins.
4 Plus la Cour du Québec finalement. Il y a pas eu
5 de discussion effectivement.

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7 Et c'est pas dans les cartons, là? C'est pas dans
8 les... Au niveau du BAA, c'est pas non plus dans
9 les... dans les approches qu'on privilégie, si je
10 peux dire?

11 **M. JACQUES PRÉSENT :**

12 À vrai dire, c'est dans les cartons mais je veux
13 dire, si on nous en parle, on est bien prêts à en
14 parler.

15 **Mme JACINTHE POISSON :**

16 Parfait. Alors maintenant, quelques questions sur
17 l'aide juridique, qui fait donc partie des mesures
18 importantes d'accès à la justice pour les personnes
19 autochtones. Évidemment, dans deux semaines la
20 Commission des services juridiques va venir
21 témoigner en audience, donc l'idée est de mettre un
22 peu la table par rapport au rôle du MJQ.

23 Brièvement, au niveau du rôle du Bureau des
24 affaires autochtones et du MJQ relativement à la
25 prestation des services d'aide juridique pour les

1 personnes autochtones, est-ce que des enjeux ont
2 déjà été soulevés par rapport à l'accessibilité à
3 l'aide juridique? Est-ce que le BAA a déjà été
4 impliqué dans certains dossiers en ce sens-là?

5 **M. JACQUES PRÉGENT :**

6 Hum... hum. Bien disons que c'est un dossier qui,
7 évidemment, je pense, va au-delà du BAA, purement
8 et simplement. Je vous dirais que, oui, notre
9 ministre est responsable de la Commission des
10 services juridiques, mais c'est quand même une
11 entité autonome. Il priorisent leurs actions.
12 Puis s'il y a des enjeux autochtones, on nous en
13 informe sans plus.

14 **Mme JACINTHE POISSON :**

15 O.K. Est-ce que ça a déjà été le cas? Est-ce
16 qu'il y a déjà eu des enjeux importants visant les
17 justiciables autochtones, où le BAA s'est déjà
18 impliqué?

19 **M. JACQUES PRÉGENT :**

20 Je vous dirais que non.

21 **Mme JACINTHE POISSON :**

22 O.K.

23 **M. JACQUES PRÉGENT :**

24 Je veux dire, le seul où on a été instigateur,
25 c'est lorsqu'on a ouvert le poste d'Aide juridique

1 à Kuujjuaq en '97...

2 **Mme JACINTHE POISSON :**

3 O.K.

4 **M. JACQUES PRÉSENT :**

5 ...où on avait effectivement travaillé pour monter
6 le dossier, aller chercher les sommes nécessaires.
7 Mais depuis l'époque, il y a eu des échanges ici et
8 là mais sans plus.

9 **Mme JACINTHE POISSON :**

10 D'accord. Maintenant, pour vous amener vers un
11 sujet un peu plus précis, on a entendu donc que les
12 tarifs d'aide juridique qui sont payés aux avocats
13 de pratique privée pouvaient être un obstacle pour
14 une prestation de services adéquats aux personnes
15 autochtones.

16 Les personnes autochtones ayant un revenu, en
17 moyenne, moins élevé au Québec, le recours à l'aide
18 juridique est très fréquent et on sait que, par
19 exemple, en matière criminelle, environ 50% des
20 personnes sont représentées par donc des avocats
21 privés qui acceptent les mandats d'aide juridique.
22 Et on sait qu'en raison notamment des bas tarifs
23 payés, le nombre d'avocats acceptant l'Aide
24 juridique a chuté, donc de 1989 à 2015, d'un tiers.
25 Donc on a un tiers d'avocats de moins qui acceptent

1 les tarifs d'Aide juridique.

2 Donc brièvement, quel est le rôle du ministère
3 de la Justice ou du Bureau des affaires
4 autochtones, peut-être juste du ministère de la
5 Justice dans ce cas-ci, concernant les négociations
6 liées, là, à la tarification des services d'Aide
7 juridique avec le Barreau?

8 **M. JACQUES PRÉGENT :**

9 En tout cas, chose certaine, le BAA a aucune
10 responsabilité dans les discussions ou les
11 négociations qui peuvent se faire, évidemment,
12 entre le ministère et ses représentants et le
13 Barreau, je présume, qui sont, évidemment, les
14 porte-voix des avocats.

15 Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a
16 une négociation en cours, que ça relève,
17 évidemment, de la ministre, et qu'évidemment, tout
18 ça doit se faire dans le cadre de règles
19 budgétaires qui sont sans doute convenues. Et
20 puis, effectivement, je pense que les enjeux
21 soulevés par le Barreau ont dû être soulevés lors
22 de leurs... lors des rencontres.

23 **Mme JACINTHE POISSON :**

24 Hum... hum.

25 **M. JACQUES PRÉGENT :**

1 Puis on peut espérer qu'ils en prennent acte.

2 **Mme JACINTHE POISSON :**

3 Êtes-vous au courant...

4 **M. JACQUES PRÉSENT :**

5 Mais je peux pas en dire davantage sur ce sujet-là.

6 **Mme JACINTHE POISSON :**

7 Hum... hum. Non, évidemment pas sur le contenu des
8 négociations.

9 **M. JACQUES PRÉSENT :**

10 Oui.

11 **Mme JACINTHE POISSON :**

12 Évidemment pas. Êtes-vous au courant si des
13 représentants des organismes autochtones ont déjà
14 été interpellés ou questionnés sur les enjeux
15 d'accessibilité pour les justiciables autochtones?

16 **M. JACQUES PRÉSENT :**

17 Je vous dirais que non.

18 **Mme JACINTHE POISSON :**

19 Non?

20 **M. JACQUES PRÉSENT :**

21 J'ai jamais...

22 **Mme JACINTHE POISSON :**

23 O.K.

24 **M. JACQUES PRÉSENT :**

25 En tout cas, on m'a pas interpellé. S'ils ont

1 interpelé la Commission directement, ce fut ça.

2 Mais dans mon cas, non, j'ai jamais été questionné
3 sur cette problématique.

4 **Mme JACINTHE POISSON :**

5 O.K. Parfait.

6 **M. JACQUES PRÉSENT :**

7 Non.

8 **Mme JACINTHE POISSON :**

9 Donc on a été informés de certaines mesures en
10 Ontario. L'Aide juridique en Ontario a adopté une
11 stratégie de justice autochtone depuis plus de dix
12 ans.

13 **M. JACQUES PRÉSENT :**

14 Hum...hum.

15 **Mme JACINTHE POISSON :**

16 Parmi de nombreuses mesures, des objectifs
17 atteints, on peut donner un exemple qui est assez
18 marquant: il y a un montant supplémentaire qui est
19 accordé au mandat d'aide juridique lorsqu'un
20 rapport Gladue est produit. Donc l'avocat de la
21 défense est rémunéré un peu plus parce qu'on
22 considère que ça prend du temps, donc de mieux
23 représenter le justiciable qu'il y ait un rapport
24 Gladue de produit. C'est un des exemples. Est-ce
25 qu'il y a déjà eu de telles discussions, de telles

1 options envisagées, si vous êtes au courant, au
2 ministère de la Justice?

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 Bien, le BAA est sûrement pas au courant.

5 **Mme JACINTHE POISSON :**

6 O.K.

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 Si le Barreau en a... est sûrement saisi de cette
9 réalité-là. Alors je présume qu'ils en ont fait
10 part au ministère.

11 **Mme JACINTHE POISSON :**

12 Parfait. L'une des mesures qu'on a remarquées,
13 donc en matière d'accessibilité à l'aide juridique,
14 l'article 24 du Règlement sur l'Aide juridique
15 prévoit qu'il y a un seuil d'admissibilité
16 financière, donc le seuil pour être admissible à
17 l'aide juridique, qui est majoré de 20%...

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 Hum... hum.

20 **Mme JACINTHE POISSON :**

21 ... si la personne réside au nord du 51^e parallèle,
22 ou dans les communautés de Mistissini, Oujé-
23 Bougoumou, Waswanipi.

24 **M. JACQUES PRÉSENT :**

25 Hum... hum.

1 **Mme JACINTHE POISSON :**

2 C'est-à-dire qu'une personne peut gagner donc 20%
3 de plus de revenus pour être quand même admissible
4 à l'Aide juridique.

5 **Mme JACINTHE POISSON :**

6 On a entendu tantôt que les salaires, par exemple,
7 un comparatif intéressant, le salaire des
8 interprètes est majoré de 40% dans ces mêmes
9 régions au nord, au nord du 51^e parallèle. Donc
10 est-ce que... est-ce que donc c'est des motifs
11 similaires qui animent ces décisions? Êtes-vous au
12 courant de... de cette majoration-là?

13 **M. JACQUES PRÉGENT :**

14 La majoration du 20%, de toute façon, est-ce qu'il
15 n'est pas prévu dans la Convention de la Baie-
16 James? Que ça dit que ça peut... il faut... il
17 faut...

18 **Mme JACINTHE POISSON :**

19 Oui. Oui, effectivement.

20 **M. JACQUES PRÉGENT :**

21 Il faut adapter. C'est ça.

22 **Mme JACINTHE POISSON :**

23 Effectivement, et ça a été mis en œuvre dans le
24 cadre du règlement.

25 **M. JACQUES PRÉGENT :**

1 C'est ça.

2 **Mme JACINTHE POISSON :**

3 Oui.

4 **M. JACQUES PRÉGENT :**

5 Puis l'affaire, par contre, c'est que je sais pas
6 pourquoi c'est 20%. Ça, je peux pas vous dire
7 que... puis probablement que c'est un règlement qui
8 doit dater ou c'est un montant qui doit être le
9 reflet d'une certaine époque. Mais je peux pas
10 vous... Vous pourriez peut-être poser la question
11 à mes collègues de la Commission.

12 **Mme JACINTHE POISSON :**

13 Hum. Effectivement que la Commission de la Baie-
14 James prévoit donc que l'Aide juridique doit
15 être... doit tenir compte du coût de la vie, des
16 distances, et des autres facteurs particuliers
17 d'éloignement, sans donner de pourcentage. Donc le
18 règlement a prévu 20%.

19 Donc est-ce qu'une réflexion un peu similaire
20 aurait été menée ou pourrait être menée concernant
21 les tarifs d'Aide juridique dans le Nord-du-Québec?
22 Donc on entend que les avocats qui doivent se
23 déplacer, représenter des justiciables dans les
24 régions plus éloignées, donc ont droit au même
25 tarif d'aide juridique que dans le Sud, dans

1 n'importe quelle région au Québec. Il y a pas de
2 majoration qui est prévue au-delà d'un certain
3 parallèle. Êtes-vous au courant de demandes ou de
4 préoccupations en ce sens-là?

5 **M. JACQUES PRÉGENT :**

6 Non.

7 **Mme JACINTHE POISSON :**

8 O.K.

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10 Juste une petite question. C'est parce que je
11 comprends que le BAA est situé... puis on va y
12 venir, là, dans le... si on peut juste... dans le
13 Bureau de l'accès à la justice. Donc c'est pour ça
14 qu'on se disait bien, peut-être qu'en matière...
15 C'est sous la Direction générale de l'accès à la
16 justice?

17 **M. JACQUES PRÉGENT :**

18 Oui, oui.

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

20 Bon. Donc, c'est pour ça.

21 **M. JACQUES PRÉGENT :**

22 Oui.

23 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

24 Ce sont des enjeux qui touchent l'accès à la
25 justice des peuples autochtones. Donc est-ce que

1 le BAA a un rôle quand on entend, par exemple,
2 qu'il y a des enjeux liés aux types de tarifs
3 d'Aide juridique qui font en sorte que les
4 justiciables autochtones ont un service peut-être
5 parfois moins bien rendu? Parce que ça demande
6 beaucoup de travail pour un avocat autochtone de
7 faire des rapports Gladue, de faire... bon, un
8 paquet de... un paquet de choses. Donc les
9 avocats, des fois, sont pas nécessairement,
10 encouragés financièrement du moins, à faire ce
11 travail-là. Donc quand même, le BAA est au sein de
12 la Direction générale de l'accès à la justice, est-
13 ce qu'il a un rôle de sensibiliser la Direction sur
14 ces enjeux-là?

15 **M. JACQUES PRÉSENT :**

16 Oui, si on nous interpelle. Ou oui, si j'en
17 entends parler. Mais sinon...

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

19 Vous n'en avez pas...

20 **M. JACQUES PRÉSENT :**

21 ... j'en entends pas parler...

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23 O.K.

24 **M. JACQUES PRÉSENT :**

25 ... c'est difficile pour moi de m'immiscer. Mais

1 c'est certain que tout dossier qui touche le milieu
2 autochtone, en principe, notre bureau en est saisi.
3 Mais c'est pas...

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 Donc cet enjeu-là, vous en aviez pas entendu parler
6 avant aujourd'hui finalement?

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 L'enjeu de...

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10 De la tarification des tarifs d'Aide juridique...

11 **M. JACQUES PRÉSENT :**

12 Des ajustements?

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

14 ... qui ne sont peut-être pas adaptés pour les
15 avocats qui ont des dossiers autochtones et peut-
16 être de la majoration, bien du fait qu'ils ont pas
17 de majoration dans le Nord-du-Québec?

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 Outre, évidemment, les... commentaires faits par le
20 Barreau sur cette question-là, dans des discussions
21 générales mais à part de ça, non.

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23 Donc pour terminer, dernière thématique, on va
24 parler du rôle... brièvement, du rôle du Bureau des
25 affaires autochtones au sein du ministère de la

1 Justice du Québec. Bon, ça, c'était l'ancien
2 organigramme. Juste pour nous expliquer, là, parce
3 que, bon, le Bureau des affaires autochtones a
4 comme rôle de conseiller les autorités du ministère
5 sur les stratégies à adopter afin d'améliorer la
6 justice en milieu autochtone. Ça, c'était la
7 diapositive donnée le 13 juin 2017 par Yann
8 Paquette quand il est venu témoigner.

9 Là, vous nous avez donné la diapositive à
10 jour, l'organigramme à jour. Pouvez-vous juste
11 nous expliquer le changement de... Où vous êtes
12 situé, là, dans la Direction générale de l'accès à
13 la justice? Donc ça, c'était avant. Juste sortir
14 pour dire les bons termes, là.

15 **M. JACQUES PRÉSENT :**

16 Hum... hum.

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

18 Ça, c'est en juin 2017. Donc on voit que votre
19 rôle est à côté de Yann Paquette, du sous-ministre.
20 Puis là, dans la nouvelle diapositive, vous êtes
21 dans une autre direction. Donc est-ce que c'est
22 une rétrogradation ou c'est seulement la façon dont
23 s'est placé dans le schéma, là? Je voulais juste
24 comprendre.

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 Honnêtement, on peut donner... je veux dire, on
2 peut interpréter ça de différentes façons, là. Je
3 veux dire, je savais pas pourquoi, d'ailleurs, vous
4 aviez mis ça dans notre... dans notre présentation.
5 Mais en soi, il y a eu fusion de deux directions.
6 Ça, c'est l'histoire un peu, Maître Paquette après
7 les deux directions. Puis évidemment, la structure
8 est devenue beaucoup plus grosse et puis on a
9 redivisé, évidemment, la structure par ses
10 directions, puis moi, je relève effectivement d'un
11 Directeur général associé, qui relève directement
12 de monsieur Paquette, de Maître Paquette.

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

14 C'est donc... vous relevez plus directement du
15 sous-ministre il y a comme un autre intermédiaire.
16 Mais comment... comment vous expliquez ça? Est-ce
17 qu'il y a une raison ou c'est...

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 Il faudrait poser la question à l'ÉNAP. Je le sais
20 pas. Honnêtement, c'est de l'administration
21 publique, là. Puis honnêtement, je vous dirais que
22 j'ai pas senti, de par ce fonctionnement-là,
23 différent, une moins bonne écoute...

24 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

25 O.K.

1 **M. JACQUES PRÉSENT :**

2 ... de mes autorités.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

4 O.K. Pouvez-vous nous dire les effectifs du Bureau
5 des affaires autochtones?

6 **M. JACQUES PRÉSENT :**

7 Quand il y a pas personne de malade, on est supposé
8 être quatre.

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10 O.K. On va juste, bon, remettre le diagramme
11 complet, là. On comprend, vous êtes... on a mis un
12 carré rouge pour dire où vous êtes situé.

13 **M. JACQUES PRÉSENT :**

14 Oui.

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

16 Bon, bien, vous êtes, Maître Présent, vous êtes au
17 ministère de la Justice du Québec depuis une bonne
18 trentaine d'années, de selon ce que j'ai compris,
19 est toujours au Bureau des affaires autochtones ou
20 du moins, l'équivalent de...

21 **M. JACQUES PRÉSENT :**

22 Une chose qui peut s'appeler comme ça, oui,
23 effectivement.

24 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

25 C'est ça. Ça s'appelait pas toujours comme ça?

1 **M. JACQUES PRÉGENT :**

2 Non.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

4 Est-ce que vous sentez, en tant que Directeur du
5 Bureau des affaires autochtones, que vous êtes...
6 vous avez les moyens de donner son plein potentiel
7 au Bureau des affaires autochtones pour remplir
8 votre mission et les attentes des communautés?
9 Bien vous mentionnez quatre employés, là, par
10 exemple? Donc...

11 **M. JACQUES PRÉGENT :**

12 Hum... hum. Je vous dirais que oui. Je pense
13 qu'on est en mesure avec quatre ressources réussir
14 à compléter notre mandat, parce qu'on travaille
15 avec les régions. Les régions viennent
16 s'additionner d'une certaine façon et puis on
17 travaille beaucoup avec nos partenaires. Et à ça,
18 s'est rajouté... là je cherche dans la structure où
19 elle est, là, mais la boîte... Voyez-vous une
20 directrice qui s'appelle Audrey Turmel? Qui est en
21 quelque part, je sais plus trop où, là? Là, mes
22 lunettes sont pas assez fortes, vous m'excuserez,
23 là. Mais il y a une direction, une nouvelle
24 direction de ma collègue Audrey Turmel. Voyons, je
25 suis pas capable de la voir. Elle est où? La

1 voyez-vous? Elle est supposée être là.

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 Bien, là, on est dans la direction de Yann
4 Paquette. Est-ce qu'elle serait là-dedans?

5 **M. JACQUES PRÉSENT :**

6 Oui, elle serait sous... Il y a Marthe, il y a...

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8 Ah, elle est à gauche. Oui, oui.

9 **M. JACQUES PRÉSENT :**

10 À gauche, gauche. Bon, voilà, elle est à gauche,
11 gauche.

12 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

13 Oui.

14 **M. JACQUES PRÉSENT :**

15 Alors le titre de sa direction, qui s'appelle?

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 Direction des programmes d'adaptabilité et de
18 justice réparatrice.

19 **M. JACQUES PRÉSENT :**

20 Voilà. Alors ça, c'est récent. C'est il y a à
21 peine trois... minimum deux mois. Et dans sa
22 mission, notamment, elle aura la responsabilité du
23 déploiement de tous les programmes de tribunaux
24 spécialisés, du programme de mesures de rechange et
25 de d'autres types de programmes semblables. Et,

1 justement, pour être encore plus efficace, il est
2 prévu qu'elle a la mission également du déploiement
3 en milieux autochtones. C'est-à-dire que, donc il
4 se peut que notre direction soit plus dans
5 l'élaboration et une fois que toutes les pièces du
6 puzzle sont en place, dans le suivi, une fois le
7 programme développé, il en reviendra à l'équipe
8 d'Audrey Turmel, ma collègue Audrey Turmel, à
9 mettre en place, à faire le suivi, finalement, du
10 déploiement du programme.

11 Donc on est juste quatre. On est dans une
12 boîte, effectivement, dont je me souviens jamais du
13 nom. Puis Audrey est dans une autre équipe et
14 puis... Mais tout ça va faire en sorte qu'on va
15 travailler ensemble, au même titre qu'on travaille
16 étroitement avec l'équipe du BAVAC dans le
17 déploiement des Centres d'amitié, dans les
18 adaptations nécessaires au niveau, évidemment, de
19 la population autochtone, quoiqu'ils ont déjà une
20 forme d'expertise au sein de leur équipe. Mais on
21 travaille en collégialité le plus possible.

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23 Merci. Une question finale maintenant. On l'a
24 abordée avec vous dans les heures qu'on a passées
25 avec vous finalement, là, sous différents angles,

1 l'inaptitude du système de justice à rendre
2 justice, si on peut dire, pour les peuples
3 autochtones. Pour le mot de la fin, vous, vous
4 êtes là depuis 30 ans encore une fois, on voudrait
5 vous demander, à votre connaissance, jusqu'où le
6 ministère de la Justice du Québec est prêt à aller
7 pour repenser le système plutôt que de l'adapter à
8 la pièce?

9 **M. JACQUES PRÉGENT :**

10 Bien, justement, je pense que l'action de la
11 création de la direction d'Audrey Turmel est en soi
12 un signe assez clair qu'il y a une volonté de
13 virage puis d'explorer, effectivement, de nouvelles
14 terres pour essayer de déployer d'autres types de
15 forme de justice.

16 Dans l'univers autochtone, évidemment, notre
17 bureau a une certaine expertise, limitée quand
18 même, puis on veut, effectivement, collaborer avec
19 les autres partenaires pour enrichir tout autre
20 type d'actions qui pourrait être prises par le
21 milieu. Puis ce qu'il faut dire aussi, c'est que
22 le milieu, je veux dire... Ils sont capables de
23 penser sans nous, on le sait fort bien. Puis ils
24 le font. Je veux dire, tous les projets de
25 réflexion, que ce soit au niveau des Atikamekws, au

1 niveau des Mohawks, au niveau des Cris, je veux
2 dire, ils sont déjà en train d'élaborer des
3 approches, peut-être innovatrices, qui vont pouvoir
4 se déployer par eux-mêmes et parfois, en
5 collaboration avec notre système conventionnel.

6 Oui, oui.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Ça fait le tour?

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10 Oui, plus de questions.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Maître Miller, avez-vous des questions?

13 **Me RAINBOW MILLER :**

14 J'aurais une couple de questions, Monsieur le
15 commissaire.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Oui. Allez.

18 **Me RAINBOW MILLER :**

19 Bonjour, Maître Prigent.

20 **M. JACQUES PRÉGENT :**

21 Bonjour.

22 **Me RAINBOW MILLER :**

23 Je représente, évidemment, vous le savez, Femmes
24 autochtones du Québec. Je vais vous poser une
25 question, mais vous l'avez, en quelque sorte...

1 vous avez en quelque sorte répondu, là, mais je
2 suis pas certaine. Ma question c'était, bon,
3 concernant les comités de justice. Est-ce qu'il
4 existe une structure d'appui pour appuyer, par
5 exemple, les communautés qui voudraient mettre sur
6 pied un comité de justice ou...

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 O.K.

9 **Me RAINBOW MILLER :**

10 ... si, par exemple, ils auraient besoin d'avoir
11 des avis juridiques?

12 **M. JACQUES PRÉSENT :**

13 Oui.

14 **Me RAINBOW MILLER :**

15 Là vous avez parlé tantôt d'Audrey Turmel, est-ce
16 que ça serait elle qui serait un peu la nouvelle
17 structure pour aider ces communautés-là à mettre
18 sur pied un comité de justice ou ceux qui sont déjà
19 en cours, s'ils ont des questions d'ordre juridique
20 ou d'ordre administratif? Est-ce que cela existe?

21 **M. JACQUES PRÉSENT :**

22 Bien, en soi, ça revient un peu à la stratégie des
23 coordonnateurs au sein des principales structures
24 d'organismes autochtones. Dans le cas des Inuits,
25 c'est sûr que, bon, ça se fait... maintenant, je

1 veux dire, ils sont rendus une dizaine de comités
2 de justice, certains permanents, d'autres non.
3 Donc ils ont une expertise pour permettre le
4 déploiement puis viser les 14 communautés. Donc
5 eux-mêmes ont l'expertise. Pour ce qui est des
6 Premières Nations, le poste du... le coordonnateur
7 justice au sein du CSSPMQL est une ressource
8 importante. Déjà, il est associé un peu à la
9 réflexion avec la communauté de La Romaine, par le
10 biais de Mamit Innuat, à la mise en place,
11 effectivement, d'un comité de justice dans cette
12 communauté. Puis le ministère est toujours disposé
13 à trouver des ressources, à collaborer à ce niveau
14 pour pouvoir, effectivement, faciliter
15 l'implantation.

16 Donc oui, il y a des options possibles. Il y
17 a eu même des initiatives prises dans le passé où
18 on avait, d'ailleurs, développé un document qu'on
19 veut remettre à jour d'ailleurs, par le biais de
20 Taïga Vision, de ce que c'est qu'un comité de
21 justice, sa constitution potentielle, les types
22 d'actions pouvant être prises. Alors un matériel
23 qui permet aux communautés, effectivement, de
24 réfléchir s'il y a une intention, oui.

25 **Me RAINBOW MILLER :**

1 O.K. Si j'ai bien compris de votre témoignage, par
2 contre, pour la mise sur pied d'un comité de
3 justice, il y a pas de financement. C'est une fois
4 que le comité de justice est mis sur pied, là on
5 peut aller chercher du financement?

6 **M. JACQUES PRÉSENT :**

7 O.K. Non, je me suis mal exprimé alors.

8 **Me RAINBOW MILLER :**

9 Ah, O.K. J'ai...

10 **M. JACQUES PRÉSENT :**

11 Excusez. Non, la plupart des projets qui se sont
12 mis en place vont... impliquent une période grâce
13 d'un an ou deux de réflexion.

14 **Me RAINBOW MILLER :**

15 O.K.

16 **M. JACQUES PRÉSENT :**

17 Dans le cas de La Romaine par exemple, on sait
18 qu'ils vont passer, là... ils ont un financement
19 pour l'année en cours. On sait que l'objectif,
20 c'est qu'en mars, ils déposent un projet concret
21 de: « Voici à quoi ça va ressembler, voici les
22 personnes identifiées et voici les partenariats
23 qu'on va établir, soit à l'intérieur de la
24 communauté ou à l'extérieur », que ce soit avec le
25 DPCP ou d'autres services comme le CISSS, peu

1 importe. Donc il y a toujours un délai de grâce
2 puis qui peut être parfois être plus long.

3 **Me RAINBOW MILLER :**

4 O.K.

5 **M. JACQUES PRÉGENT :**

6 On est patients.

7 **Me RAINBOW MILLER :**

8 O.K. Merci. Lorsqu'on... en fait, c'est mercredi,
9 Maître Denis-Boileau vous avait posé une question
10 concernant, bon, justement, toute la question de la
11 justice alternative, les comités de justice et le
12 gouvernement du Canada avait fait, bon, des études,
13 là, sur le fait qu'il y avait, en fin du compte,
14 une... peut-être pas un... comment je pourrais
15 dire? On venait à la conclusion que, finalement,
16 si on allait plus en prévention, en fin de compte,
17 dans le système de justice, il y aurait... ça
18 coûterait moins cher, là.

19 **M. JACQUES PRÉGENT :**

20 Oui.

21 **Me RAINBOW MILLER :**

22 Et là vous avez répondu: « Bien, c'est une façon un
23 peu simple de le voir, étant donné que, même s'il y
24 a un comité de justice qui serait mis en place, le
25 tribunal, par exemple, doit quand même aller dans

1 le Nord, donc les coûts sont les mêmes. »

2 **M. JACQUES PRÉGENT:**

3 Hum... hum.

4 **Me RAINBOW MILLER:**

5 Mais... C'était comme une comparaison avec le
6 coût, bon, des cours de justice. Avez-vous déjà
7 fait une comparaison, par contre, avec le coût
8 d'incarcération? Si on faisait une comparaison.

9 **M. JACQUES PRÉGENT :**

10 Hum... hum. Je veux dire, c'est clair que... je
11 veux dire, si on est déjà impliqué dans le domaine
12 de la justice communautaire, c'est parce
13 qu'effectivement, on croit que c'est l'option qu'il
14 faut privilégier. Mais c'est clair, en même temps,
15 qu'il y aura une phase dans l'histoire, je pense,
16 du développement du système qui va nécessiter à
17 plusieurs occasions, des collaborations entre le
18 système conventionnel et le système implanté en
19 milieux autochtones. Puis je pense pas qu'on...
20 Je veux dire, on ne se pose pas la question: « Est-
21 ce que ça coûte moins cher faire du communautaire
22 par rapport à un système conventionnel? ». C'est
23 évident que ça coûte plus cher un système
24 conventionnel. Je veux dire, c'est comme
25 évident...

1 **Me RAINBOW MILLER:**

2 Hum... hum.

3 **M. JACQUES PRÉGENT:**

4 ... c'est des professionnels, puis c'est une
5 structure qui est, évidemment, plus complexe, qui
6 travaille avec des lois. Mais je pense que la
7 question c'est plus: est-ce qu'il y a,
8 effectivement, moyen de faire travailler les deux
9 systèmes ensemble pour, au moins, une certaine
10 période de temps, là, dans l'histoire de la justice
11 en milieux autochtones? Puis si, effectivement, le
12 milieu a les moyens et la volonté de développer son
13 propre système, bien, on va, je présume, comme
14 gouvernement, être d'accord. Et comme j'ai dit,
15 bien toutes les questions d'autonomie
16 gouvernementale, c'est là, pour ça aussi, là.

17 **Me RAINBOW MILLER :**

18 O.K. Et on a parlé aussi, là, du... bon, le Centre
19 de justice des peuples de Montréal qui... vous
20 l'avez dit vous-même... bon, bien, c'est... bien je
21 pense, vous l'avez dit, là, c'est un programme. Et
22 on l'a vu, là, ils doivent aller chercher un
23 financement ici, ici, ici, ici.

24 **M. JACQUES PRÉGENT :**

25 Oui.

1 **Me RAINBOW MILLER :**

2 Si on fait la comparaison, par exemple, en Ontario,
3 où ils ont le Aboriginal Legal Services, eux, ils
4 sont financés par l'Aide juridique. Donc ils sont,
5 en quelque sorte, un service public. Est-ce qu'il
6 y a déjà eu cette réflexion-là au Québec de pouvoir
7 mettre sur pied une clinique d'Aide juridique
8 autochtone?

9 **M. JACQUES PRÉSENT :**

10 Je pense ça a jamais été, effectivement, amené
11 comme question auprès de la Commission des services
12 juridiques, parce que c'est là qu'elle devrait être
13 débattue d'abord. Puis il faut dire, je pense
14 qu'Aboriginal Legal Services à des financements qui
15 vient d'un paquet de partenaires financiers. Je
16 veux dire, Justice Canada finance, sans doute MSPC
17 Canada aussi, l'Ontario, différents ministères.
18 Fait que je pense que c'est malheureusement une
19 réalité. Il y a bien des organismes, puis je sais
20 pas si un jour on trouvera une solution simple à
21 ça.

22 Mais pour l'histoire du Centre de justice des
23 premiers peuples, comme je le soulignais, c'est
24 quand même une première. C'est quand même pas
25 vieux. Puis je pense, le temps va nous permettre

1 de voir dans quelle mesure, effectivement, ils
2 peuvent répondre aux besoins de la population en
3 matière de justice dans leur milieu. Puis là,
4 évidemment, on verra quels seront les besoins.

5 **Me RAINBOW MILLER :**

6 Parce que, si je me trompe pas, je suis allée
7 revoir sur le site internet... je sais pas si c'est
8 une question, s'ils n'ont pas le financement mais
9 pour l'instant, ils ne font pas de représentation à
10 la cour. Par exemple, si une femme autochtone a
11 besoin, elle reçoit un document, elle doit se
12 présenter à la cour, elle ne peut pas aller
13 chercher leurs services versus elle devra aller
14 dans un bureau d'Aide juridique.

15 **M. JACQUES PRÉGENT :**

16 Hum... hum.

17 **Me RAINBOW MILLER :**

18 Donc...

19 **M. JACQUES PRÉGENT :**

20 Oui.

21 **Me RAINBOW MILLER :**

22 Est-ce que ça serait pas une piste de solution,
23 là...

24 **M. JACQUES PRÉGENT :**

25 Bien oui, écoutez...

1 **Me RAINBOW MILLER :**

2 ... pour l'accessibilité à la justice des gens
3 autochtones, d'avoir leur bureau à eux avec des
4 avocats autochtones qui leur donnent des services?

5 **M. JACQUES PRÉGENT :**

6 Bien je veux dire, vous avez déjà un exemple,
7 effectivement, à Toronto ou dans les banlieues de
8 Toronto, puis c'est une piste intéressante. Vous
9 allez le... peut-être le proposer...

10 **Me RAINBOW MILLER :**

11 On va le proposer.

12 **M. JACQUES PRÉGENT :**

13 ... à la Commission des services juridiques.

14 **Me RAINBOW MILLER :**

15 C'est tout. C'est tout pour mes questions.

16 **M. JACQUES PRÉGENT :**

17 Merci.

18 **Me RAINBOW MILLER :**

19 C'est tout pour mes questions.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Ça fait le tour?

22 **Me RAINBOW MILLER :**

23 Merci, Maître Prigent.

24 **M. JACQUES PRÉGENT :**

25 Merci beaucoup.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Maître Laganière, avez-vous des questions?

3 **Me Maxime LAGANIÈRE :**

4 Aucune question, je vous remercie.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Maître Riendeau? Maître Robillard?

7 **Me VINCENT RIENDEAU :**

8 Aucune question de mon côté, merci.

9 **Me DENISE ROBILLARD :**

10 Merci.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Bon. Est-ce que ça fait le tour pour Maître Denis-
13 Boileau aussi? Alors, Maître Prigent, c'est le
14 moment que je vais prendre pour vous remercier
15 d'avoir accepté de venir nous rencontrer, partager
16 avec nous. Vous avez partagé peut-être plus
17 longtemps que vous aviez prévu? Vous avez pris une
18 journée... une journée de plus à Val-d'Or. Je
19 l'apprécie. J'apprécie votre disponibilité.

20 Je réalise, en vous entendant, qu'il y a des
21 choses qui sont problématiques depuis longtemps.
22 Je pense aux interprètes, ces choses-là, c'est
23 souvent à refaire, c'est pas facile.

24 **M. JACQUES PRÉSENT :**

25 Oui.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Les interprètes avec les langues autochtones dans
3 le Nord, plus particulièrement, au Nunavik entre
4 autres. Je réalise qu'il y a des choses qui vous
5 sont soulignées qui vous interpellent, qui
6 interpellent le ministère.

7 **M. JACQUES PRÉGENT :**

8 Oui.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Et qui peut appeler à s'asseoir avec des gens des
11 communautés autochtones concernées pour examiner
12 comment des pistes de solution, voir qu'est-ce
13 qu'on peut faire, voir jusqu'où vont leurs
14 préoccupations. Évidemment, il y a des choses qui
15 nous ont été soulignées en cours de route depuis le
16 début des audiences qui ont peut-être pas été
17 soulevées ailleurs, qui arrivent, qui nous
18 interpellent, nous, et, comme je dis parfois, on
19 est un petit peu une courroie de transmission. On
20 écoute des choses et on transmet le panier aux gens
21 qui ont les pouvoirs de s'asseoir avec les gens
22 autochtones et tenter de trouver des solutions.

23 **M. JACQUES PRÉGENT :**

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Je pense qu'on aura tous compris qu'il faut faire
2 avec. Il faut pas faire pour, il faut pas arriver
3 avec nos gros souliers puis dire: « Nous voici,
4 vous avez des problèmes qu'on va régler ». Hein.
5 Je pense que chez les Autochtones, il y a des
6 grandes personnes. Ce sont des grandes personnes
7 qui sont capables de s'asseoir avec les autorités
8 gouvernementales pour tenter d'améliorer leur sort,
9 trouver des solutions.

10 Alors je pense que les messages... il y avait
11 des messages à vous transmettre. Ça a été fait,
12 via des questions. Je suis content de voir votre
13 attitude de réception, la franchise que vous avez
14 eue dans certains cas, en disant: « Bien *coudon*,
15 c'est peut-être un domaine sur lequel on a été
16 moins interpellés au Bureau des affaires
17 autochtones ».

18 Je vois qu'il y a des projets aussi. Ça,
19 c'est heureux d'entendre qu'il y a des choses qui
20 sont en marche, que, dans le fond...

21 **M. JACQUES PRÉSENT :**

22 Oui.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 ... il y a toujours des activités, une pro-action
25 du mouvement, qu'on cherche à aller de l'avant.

1 Alors, écoutez, moi, je vais vous encourager à
2 continuer à faire ça, de le faire avec des gens qui
3 sont concernés. Et je vais vous souhaiter un bon
4 voyage de retour. Vous avez un petit bout de
5 chemin à faire, tard dans un vendredi après-midi.
6 On va vous souhaiter une bonne fin de semaine chez
7 vous.

8 **M. JACQUES PRÉGENT :**

9 Merci.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Et merci encore d'être venu partager avec nous. Et
12 s'il y a des choses qui vous viennent à l'idée de
13 nous suggérer, vous savez, on est très réceptifs,
14 on est faciles à rejoindre, et ça nous fera
15 toujours plaisir d'accueillir des bonnes idées.

16 **M. JACQUES PRÉGENT :**

17 Très bien.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Il faut suggérer des bonnes pratiques. Alors merci
20 encore, et du succès dans ce que vous
21 entreprendez.

22 **M. JACQUES PRÉGENT :**

23 Merci beaucoup. C'est beau. Merci à vous, de
24 cette opportunité. J'ai bien apprécié ma... mon
25 interrogatoire et puis je retiens, effectivement,

1 des choses qui sont encore à parfaire, puis on
2 s'est fort bien qu'il y a beaucoup de travail à
3 faire encore.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Vous voyez, on a des... des procureurs, des agents
6 de recherche qui fouillent.

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 Oui.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Qui posent des questions, qui cherchent à obtenir
11 des réponses. C'est... évidemment, c'est le
12 travail d'une commission d'enquête et comme je le
13 dis parfois, puis je vais le répéter, parce que
14 c'est une dernière journée avant une semaine de
15 relâche, je suis très heureux d'avoir une équipe
16 qui travaille avec cœur et qui... peut-être qui
17 dérange des fois en allant loin. Mais ils le font
18 pour une bonne cause. Bon.

19 **M. JACQUES PRÉSENT :**

20 Bien d'accord.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Alors, je les remercie. Puis je vous remercie à
23 vous aussi, de répondre. Parce que peut-être que,
24 pour les gens dans les services concernés par
25 l'enquête, il y a eu beaucoup de questions,

1 beaucoup de demandes. On a eu des périodes, il y
2 avait la période d'été, là, avant qu'on reprenne
3 les audiences, avec des gens en vacances chez vous
4 comme... comme ailleurs.

5 **M. JACQUES PRÉSENT :**

6 Oui.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Ça a peut-être été exigeant, puis je pense qu'au
9 nom de nos... nos équipes... je vais remercier
10 l'ensemble des gens des services publics via vous,
11 pour la...

12 **M. JACQUES PRÉSENT :**

13 Oui.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 ... la coopération. Parce que sans coopération, on
16 va ne pas. Hein. Il faut être conscients de ça.
17 Alors merci encore, puis bon voyage de retour.

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 Merci.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 On va ajourner à 15 octobre, 9 heures. Alors, ça
22 me fera plaisir de vous revoir au Conservatoire,
23 avec de l'électricité, j'espère, le 15 octobre à
24 9 h. Alors, merci.

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 Merci.

2 -----

3
4

5 Je soussignée, **Karine Laperrière**, sténographe
6 officielle numéro **2890844**, certifiée sous mon serment
7 d'office que les pages qui précèdent sont et
8 contiennent la transcription exacte et fidèle des
9 notes recueillies au moyen de l'enregistrement
10 mécanique, le tout hors de mon contrôle et au
11 meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout
12 conformément à la loi. Et j'ai signé :

13
14
15
16



17
18
19

Karine Laperrière, s.o.b. 2890844